

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019**

Date de convocation et d'affichage : 05 octobre 2019

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 18 h 45.

**Présents :**

**Mmes** AMILHAU Marie-Pierre, BAZIN-MALGRAS Valérie, BETTINGER Sylvianne, BLUM Catherine, CODAZZI Colombe, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FINET Odile, FRAENKEL Stéphanie, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, KAWLACK Christelle, LE CORRE Marie, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PAUTRAS Marie-Françoise, PETIT Sandrine, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RABAT-ARTAUD Nadia, RICHARD Sophie, ROBERT Isabelle, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, THOMAS Christine, ZAJAC Anna

**MM.** ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, BACHMANN Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLANCHON David, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHAPLOT Roland, COTEL Philippe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DEON Philippe, DESROUSSEAU Pascal, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, FAURE Gilbert, FRAPIN David, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GAURIER Claude, GATOUILLET Marcel, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LECLERC Jean-Claude, LEIX Jean-François, LEPRINCE Didier, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MENUET Gérard, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, ROYERE Raynald, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SAUVAGE Philippe, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SUBTIL Bruno, TRIBOT Philippe, VAN de ROSTYNE Alain, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel

**Représentés :** GARNERIN David par COLLIN Isabelle, URBAIN Sandrine par ISSELIN Jean-Claude, RAGUIN Jacky par ADLOFF Gérard, VETTER Claude par SIMON Chantal

**Sont excusés et ont donné pouvoir :** BOUCHOT Chantal à JOLLIOT Marie-France, REHN Yves à RIGAUD Jacques, SEBBARI Samira à PAUTRAS Marie-Françoise, TRUELLE Hubert à DUQUESNOY Olivier, COURTOIS Jean-Christophe à COTEL Philippe, DRAGON Jean-Luc à GREMILLET Annie, LEDOUBLE Catherine à ROTH Michèle, ZWALD Jérémy à CODAZZI Colombe, SPILMANN Marcel à DELAITRE Guy, ROTA Colette à ABEL Jean-Pierre, ARNAUD Jean-Jacques à FINET Odile, GANTELET Bruno à MENUET Gérard, BAUDOIX Bruno à SERRA Frédéric, BEURY Jeanne-Laure à FRAENKEL Stéphanie, CHEVALIER Bertrand à HELIOT-COURONNE Isabelle, GARIGLIO Elisabeth à LE CORRE Marie, LEYMBERGER Brigitte à GRANDPIERRE Elisabeth

**Excusés :** GRIENENBERGER Daniel, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, LANDREAT Pascal, MOSER Alain, SIMON Véronique

**Absents :** PARIGAUX Jean-Louis, BAILLY Jean-Marie, MARTINOT Bruno, MOUILLEFARINE Jean-Claude

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.

<b>DELIBERATION N°21</b>	<b>Rapport annuel du Contrat de Ville sur les actions politiques de la ville et de développement social urbain pour l'année 2018</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Olivier GIRARDIN</b>

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
110					

Le Conseil communautaire prend acte du rapport annuel du Contrat de Ville sur les actions politiques de la ville et de développement social urbain pour l'année 2018.

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 OCTOBRE 2019**

**RAPPORT ANNUEL DU CONTRAT DE VILLE  
SUR LES ACTIONS POLITIQUES DE LA VILLE  
ET DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN POUR L'ANNEE 2018**

Annexe : rapport annuel du Contrat de Ville pour l'année 2018

**Exposé :**

Le rapport annuel du Contrat de ville est établi conformément à l'article 11 de la Loi n°2014-173 du 21 février 2014 qui dispose qu'un « rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville... » doit être présenté à l'assemblée délibérante de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Son contenu attendu est spécifié dans le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015. Il présente notamment pour chaque pilier du Contrat de ville :

- l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires concernés au regard des objectifs de la politique de la ville par la loi et des objectifs particuliers énoncés par le contrat de ville,
- les actions menées au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires au titre de l'année écoulée par Troyes Champagne Métropole et par les communes signataires, au titre de leurs compétences respectives,
- les perspectives d'évolution au regard des résultats obtenus et des moyens mobilisés ainsi que les améliorations qui paraissent nécessaires à la poursuite des objectifs du contrat de ville, y compris au titre du renforcement des actions de droit commun, à la coordination des acteurs et des politiques publiques, à la participation des habitants ou à l'évaluation des actions,
- les actions menées, en matière de développement social urbain, par les communes signataires du contrat de ville bénéficiant de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au titre de l'année écoulée.

Le projet de rapport a été présenté en Comité de pilotage stratégique du Contrat de Ville le 27 juin 2019. Il a été soumis pour avis aux Conseils citoyens de Chantreigne Ouest, Les Noës-Près-Troyes, Pont-Sainte-Marie et Troyes le 17 septembre 2019 et a été soumis à l'avis des Conseils municipaux des villes concernées conformément au décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015.

**Décision :**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **DE PRENDRE ACTE de la présentation du rapport relatif à la mise en œuvre de la politique de la ville pour l'année 2018 ainsi que des rapports relatifs aux actions de développement social urbain tels qu'annexés au présent rapport.**

# 2018

## RAPPORT ANNUEL DU CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION TROYENNE



Hubert Chappe  
Création : Dominique Aubouze  
02.10.17/1718

### SOMMAIRE

1 - Données clés du Contrat de ville (CDV)	page	3
2 - Modalités de gouvernance	page	5
3 - Modalités d'observation du territoire	page	11
4 - Programmation financière du CDV	page	14
5 - Droit commun de la communauté d'agglomération au bénéfice des habitants des quartiers	page	15
6 - Synthèse des perspectives du CDV 2019 - 2020	page	37
7 - Evaluation à mi-parcours du CDV	page	41
8 - La mise en œuvre du Contrat de Ville sur les territoires	page	42
	page	44

La politique de la ville poursuit les objectifs :

- d'assurer l'égalité entre les territoires,
- de réduire les écarts de développement entre les quartiers et,
- d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires de la ville.

Suite à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 ; la géographie prioritaire de l'agglomération troyenne a été redéterminée en fonction du nombre d'habitants et du revenu médian.

Ainsi depuis juin 2014, neuf quartiers sont déterminés comme Quartier Prioritaire de la Ville (QPV). Quatre autres quartiers bénéficient également de l'intervention publique, suite au choix de l'EPCI de les soutenir en raison de fragilités persistantes et sont à ce titre inscrits au Contrat de Ville (CDV).

La recherche d'égalité des territoires a été réaffirmée le 14 novembre 2017 par le Président de la République « en appelant à une mobilisation nationale pour les quartiers prioritaires » afin « de garantir les mêmes droits, favoriser l'émancipation, refaire République ».

Les objectifs de la politique de la ville sont retracés dans le Contrat de Ville de l'agglomération troyenne signé le 23 octobre 2015 avec l'Etat et 21 partenaires. Il est rédigé sous la forme d'un document cadre.

Les actions menées annuellement pour atteindre les objectifs poursuivis sont détaillées dans le « rapport annuel du contrat de ville ». Ce rapport est établi conformément à la loi (Code Général des Collectivités Territoriales article L2313-1, suite à la Loi 2014-173 article 11) qui stipule qu'un « rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville... » doit être présenté aux assemblées délibérantes des villes et de l'EPCI ayant signé un contrat de ville. Son contenu attendu est spécifié dans le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015.

Le présent document constitue ainsi le rapport annuel de l'année 2018 du Contrat de ville. Il est élaboré avec le concours de chacune des villes signataires du Contrat de ville.



# 13

**Territoires retenus dans le cadre du Contrat de ville**



# 23 553

**Habitants dans les quartiers de la Politique de la ville**



# 1 519 134 M€

**Montant de l'exonération de la Taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti (TFPB) au bénéfice des 3 bailleurs sociaux présents sur les quartiers**

## 2 : Les données clés du Contrat de ville

A la demande des membres du Comité stratégique qui s'est tenu le 28 février 2019, le rapport annuel du Contrat de ville est présenté sous une forme synthétique.

Les données sont traitées sous la forme de fiches de synthèse permettant une lecture rapide pour chaque pilier (éléments chiffrés clés, constats, mise en avant d'une démarche ou action particulière, perspectives 2019 – 2020).

Le support est élaboré comme un document de travail ; chaque chapitre est accompagné d'un tableau retraçant les atouts, les fragilités et constats avec la présentation des perspectives de chaque thématique traitée.

Le rapport servira à la complétude des données de l'évaluation à mi-parcours engagée en 2018 et livrable en 2019.

Les fiches de synthèses proposées seront ajustées chaque année et complétées d'un tableau de bord pour le suivi de chaque pilier de la Politique de la ville.

L'observation des quartiers est réalisée à l'échelle des regroupements IRIS (lots Regroupés pour l'Information Statistique)

### Thématiques > urbanisme

1. Situation des quartiers
2. Pilier développement économique et emploi
3. Pilier cohésion sociale
4. Pilier cadre de vie

## 1 - SITUATION DES QUARTIERS EN 2018

Revenu médian disponible annuel QPV : 8 048 €

Revenu médian disponible annuel TCM : 18 858 €

Revenu médian disponible annuel département : 19 481 €

**Revenu disponible** : il s'agit du revenu à disposition des ménages pour consommer ou épargner. Il comprend les prestations sociales.

Taux de pauvreté QPV : 49,2 %

Taux de pauvreté Troyes Champagne Métropole 16,8 %

Indice de fragilité QPV : 236

Base 100 pour l'agglomération

Quartier le plus fragilisé Jules Guesde (303)

Quartier le moins fragilisé Bords de Seine (176)

Les indices sont calculés selon un produit en croix comparant les taux du quartier au taux global de Troyes Champagne Métropole selon une base 100. Plus un indice tend vers le rouge, plus la fragilité du quartier est importante vis-à-vis du reste de l'agglomération et plus il tend vers le vert foncé, plus la situation est favorable.

Logements individuels QPV : 4 %

Logements individuels de l'agglomération 20 %

Logements sociaux situés en QPV : 42,4%

Bilan du logement sur le quartier Jules Guesde :

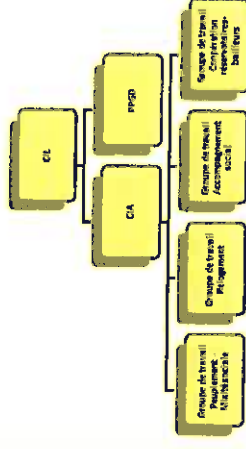
La cellule de logement Jules Guesde s'est réunie 3 fois pour les démolitions anticipées au 1-3 et 5-7 rue Abbé de l'Épée.

- Sur les 129 logements concernés 76 relogements à effectuer (vacance organisée)
- 71 attributions prononcées au 31 décembre 2018
- 31 ménages sur 76 avaient des ressources inférieures au 1<sup>er</sup> quartile
- Bilan du relogement :
  - o 23% de relogements de ménages issus du 1<sup>er</sup> quartile hors QPV (objectif : 25%)
  - o 49% de relogements de ménages issus des 2,3 et 4èmes quartiles en QPV (objectif : 50%)
- Perspectives 2019 : suivi des relogements du 21-23 bd Jules Guesde et 2-4-6-8 rue Abbé de l'Épée, suivi des engagements de la CIA.

### Habitat et peuplement

Mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) le 14 octobre 2015 à l'échelle de la Communauté d'agglomération du Grand Troyes. Elle est élargie à 62 communes depuis la création de Troyes Champagne Métropole (19 communes).

Organisation de la gouvernance :



Indicateurs de suivi disponibles pour le contrat de ville

sur :

- le peuplement
- le logement
- l'accompagnement social
- la coopération réservoirs / bailleurs

Les partenaires de la CIA :

- Troyes Champagne Métropole
- Communes membres de Troyes Champagne Métropole
- Etat
- Département de l'Aube
- Bailleurs sociaux : Mon Logis, Troyes Habitat, Aube Immobilier
- Action Logement
- Représentants des usagers
- Associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement

### PERSPECTIVES 2019 - 2020

- Adoption par le Conseil Communautaire de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA)
- Poursuite de la complétude de l'observatoire du parc social de TCM, à l'échelle des quartiers de l'ensemble de l'agglomération (en et hors géographie prioritaire) et des immeubles, accompagné d'un travail sur les indicateurs (patrimoine, occupation et attributions) et les indices de fragilité.

## 2 - PILIER : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

### L'insertion par l'Activité Economique

#### Les demandeurs d'emploi :

- Sur les 22 900 habitants en QPV :
- 5 227 demandeurs d'emploi :
  - 29 % des demandeurs d'emploi de l'agglomération (contre 13 % de la population de l'agglomération)
  - 15 % des demandeurs d'emploi du département (contre 7 % de la population du département)

Demandeurs d'emploi TCM : 18 053  
 Demandeurs d'emploi département : 34 470  
 Population TCM : 168 000  
 Population département : 309 000

#### Le droit commun de TCM :

#### Les Points Conseil Emploi (PCE) :

852 accompagnements  
 dont 454 femmes  
 308 bénéficiaires issus des QPV (36 %)  
 dont 172 femmes

Les jeunes sont systématiquement orientés vers la Mission Locale

Territoire	Jeunes en contact		Jeunes accueillis	
	F	H	F	H
QPV	3 386	3 822	1 928	2 034
	1 810 (29%)	1 083 (27%)	1 083 (27%)	551
	864	946	532	551

Propositions	faites à l'ensemble des jeunes		au bénéfice des jeunes des QPV	
	a			
Accès l'emploi	37 758		10 351 (32%)	
Formation	2 425		752 (31%)	
Projet professionnel	11 259		3 435 (31%)	
Logement	1 063		324 (31%)	
Santé	4 540		1 346 (30%)	
Citoyenneté	3 418		1 045 (31%)	
Loisirs, sport, culture	1 117		365 (33%)	
PMSMP	933		295 (32%)	
Total	57 903		17 933 (31%)	

### PERSPECTIVES 2019 - 2020

- Mobilisation des habitants des QPV dont vigilance à l'insertion des femmes
- Soutien et mise en œuvre d'actions de mobilisation ou de remobilisation à l'emploi
- Priorité à l'employabilité
- Groupe projet sur l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée »

## 3 - PILIER COHESION SOCIALE 2018 : Réussite éducative – parentalité – Jeunesse

### Jeunesse :

Soutien de la Mission Locale à hauteur de 302 700 €.

- 1 poste subventionné pour l'accompagnement des jeunes issus des QPV.

### Scolarité

Les écoles du Réseau d'Education Prioritaires (REP et REP+) représentent 60 % des effectifs des écoles publiques du premier degré, soit 3 896 élèves.

- 3 postes de coordinateur REP et REP+ et création d'un 4<sup>ème</sup> poste en 2018.

### PRE

Problématiques constatées par les professionnels :

- Précarité des familles
- Barrière de la langue
- Accompagnement nécessaire à la parentalité

Le PRE favorise :

- l'évolution du comportement de l'enfant (remobilisation dans son rôle d'élève et dans ses apprentissages),
- la reprise de confiance en soi (reconnaissance de ses capacités notamment par le sport...),
- l'expression de l'enfant dans ses projets de loisirs,
- la socialisation et l'autonomie (notamment par l'organisation de séjours avec hébergement).

Les limites constatées :

- Difficulté à établir un lien direct avec l'amélioration des résultats scolaires.
- Le PRE ne peut agir sur l'environnement social, économique de l'enfant.
- Le PRE intervient à la marge pour les collégiens de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> (5% des effectifs suivis).
- Pas de demande sur l'ouverture à la culture

### Jeunesse :

Part des jeunes âgés de - 25 ans : 41,7 %

Taux de réussite au brevet des collèges :

76,8 % pour les QPV

83,3 % pour Troyes Champagne Métropole

- Ecart de 6 points entre les QPV et l'agglomération

Programme de Réussite Educative (PRE) en quelques chiffres :

- 377 parcours personnalisés
- 7 EPS
- 1 Séminaire organisé sur la thématique « Coéducation, quelle place pour les parents ? »
- 5 Communes éligibles

Budget du PRE :

	2016	2017	2018
CGET	130 000	130 000	119 656
TCM	40 000	38 885	63 750
Total	170 000	168 885	183 406

Parcours personnalisés	
Total	319
	367
	377

Nombre d'enfants PRE suivis en 2018 par niveau scolaire

Maternelle	Élémentaire	Collège	Autres	
PS	9	48	35	8
MS	14	52	72	5
GS	26	50	4 <sup>ème</sup>	13
	CM1	46	3 <sup>ème</sup>	7
	CM2	40		
TOTAL	49	236	77	13

### PERSPECTIVES 2019 - 2020

- Réflexion à mener sur l'accompagnement des + de 11 ans. Coordination avec les Cordées de la réussite, le Protocole d'engagements renforcés et réciproques notamment sur la proposition de stages de qualité pour les élèves de 3<sup>ème</sup>.
- Organisation du séminaire PRE sur la thématique de l'implication des parents dans le parcours de leur enfant
- Soutien à l'action « Prévention des difficultés éducatives des enfants de 6 à 11 ans et de leur famille » – Association Jeunesse pour Demain (AJD) et son développement sur le secteur des écoles du QPV de la commune de Les Noës près-Troyes

### 3' - PILIER COHESION SOCIALE : Accès aux droits

- Accès aux soins

#### CMU-C

89,5 % de bénéficiaires de la CMU-C en QPV  
2,6 points d'augmentation entre 2015 et 2018

#### Maisons de santé pluridisciplinaires (MSP)

2 Maisons de santé au sein des QPV (Chanteraigne – Jules Guesde)

#### Actions spécifiques contrat de ville

Actions soutenues	2016	2017	2018	
Santé des jeunes	Nombre	1	1	
	Budget	5 300 €	5 000 €	5 000 €
Santé population vieillissante	Nombre	0	0	1
	Budget	0	0	4 000 €
Addictions	Nombre	0	0	0
	Budget	0	0	0
Santé mentale	Nombre	0	1	1
	Budget	0	14 000 €	20 000 €

- Maîtrise de langue

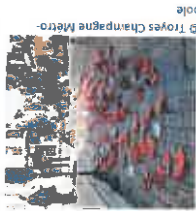
7 structures soutenues en 2018

- ↳ Part du CGET : 83 516 €
- ↳ Part de TCM : 58 170 €

- CDAD : Personnes accueillies lors des permanences juridiques à la Maison de la Justice et du Droit (MJDD)

Troyes Champagne Métropole : 996

- ↳ Nombre d'habitants en QPV : 152



#### Accès aux droits – Accompagnement des victimes

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) pilote et coordonne les actions en matière d'accès aux droits dans le département.

- 4 structures interviennent dans l'accès aux droits et l'aide aux victimes, avec une attention particulière pour les femmes victimes de violences, notamment Solidarité Femmes.

CDAD : 1 565 personnes reçues pour de l'accès aux droits à la MJDD de Troyes et au TCM en 2018

CDAD : 3 234 personnes reçues lors des permanences juridiques à la MJDD en 2018

AVIM-RS : 1 898 victimes d'infractions pénales accompagnées en 2018

Solidarité Femmes : 336 femmes victimes de violences accompagnées et 1 644 appels reçus en 2018

Les Spécialistes de l'Action : 105 consultations juridiques réalisées en 2018 sur 102 appels

#### PERSPECTIVES 2019 - 2020

- Renforcer le diagnostic 2017 sur la maîtrise de la langue par une démarche participative des acteurs (structures apprenantes, prescripteurs, acteurs de la Politique de la ville) pour une identification des besoins des publics.
- Favoriser la coordination entre structures et prescripteurs (amélioration de la communication sur l'offre existante, recherche d'un feed back possible entre structures et prescripteurs)
- Déterminer un plan d'actions à la suite de l'identification des besoins identifiés par les apprenants, les prescripteurs et les structures
- Coordination des acteurs mobilisés sur l'accès aux droits (cf. fiche action)
- Mise en œuvre du plan en faveur de l'égalité de traitement : plan de lutte contre les discriminations

### 4 - PILIER CADRE DE VIE : Renouvellement Urbain et Gestion Urbaine et Sociale de Proximité

#### Mise en œuvre des Conseils Citoyens entre 2016 et 2018

##### Association du Conseil Citoyen Chanteraigne Ouest

- Création le 31/10/2016
- 14 membres
- Projet 2018 financé dans le cadre de l'appel à projet 2018 du Contrat de Ville :
- 2 entrées débats :
- Rencontre inter conseil citoyen chapellain
- Théâtre forum

##### Conseil Citoyen Dubouisy

- Installation juin 2017
- 15 membres
- Animation d'un diagnostic en marchant en présence du bailleur social Mon Logis
- Réalisation d'un questionnaire sur le thème de la propreté

##### Conseil Citoyen Jules Guesde

- Lancement 16/11/2017
- 12 membres
- Participation active du collectif lors des événements mis en place par la ville et le bailleur social Troyes Habitat

#### Diagnostic en marchant

Fréquence : 1 par an / par quartier + visite technique mensuelle

Il vise à identifier les dysfonctionnements de gestion et de coordination des différents acteurs intervenants sur le quartier.

Lors des diagnostics, les patrimoines des bailleurs sociaux et des communes sont observés.

En 2018, 3 thématiques ont été identifiées comme prioritaires :

- La propreté (gestion des déchets)
- La tranquillité publique et résidentielle
- La présence de proximité

#### PERSPECTIVES 2019 - 2020

- Fonds de concours TCM 2019 : Provision de 150 000 € pour soutenir les bailleurs sociaux et les communes dans leurs projets de requalification urbaine.
- Projet de convention pluriannuelle de renouvellement urbain / Quartier Jules Guesde – Troyes.
- Ecriture d'un document cadre d'utilisation de la TFPB 2020 - 2022. Signataires : Etat, TCM, Villes, bailleurs sociaux.
- Ecriture des décisions de mise en œuvre (programmation) par bailleur social pour 2019-2020.
- Ecriture d'un document cadre de convention pour la GUSP. Signataires : Etat, TCM, Villes, bailleurs sociaux.

#### Groupe Ressource GUSP

Fréquence des rencontres : 1 par trimestre. Regroupant les chargés de mission GUSP (TCM et Villes), les 3 bailleurs sociaux, les 2 régies de quartiers.

#### Objectifs

- Accompagner les dynamiques communales
- Travailler collectivement sur des problématiques partagées (propreté, diagnostic en marchant, TFPB, participation des habitants...)

#### Enonération sur la TFPB pour les bailleurs sociaux en QPV

Sous l'impulsion du Préfet de l'Aube des rencontres entre TCM, les bailleurs sociaux, les maires et le Préfet, ont eu lieu en novembre 2018. A la suite, des réunions de travail ont été mises en place afin de procéder à l'écriture des programmations TFPB pour les années 2019-2020.

Montant global de l'exonération TFPB en 2018 : 1 519 134 €

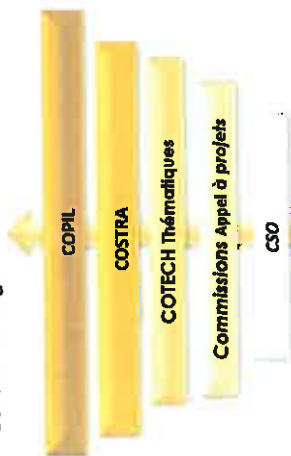
Mon Logis : 643 105 € – 3 270 logements concernés sur 8 QPV

Troyes Habitat : 755 569 € – 5 212 logements concernés sur 7 QPV

Aube Immobilier : 120 460 € – 672 logements concernés sur 3 QPV

### 3 : Modalités de gouvernance du Contrat de ville

Schéma de la gouvernance 2015 - 2018 :



ATOUTS	FRAGILITES - CONSTATS
Des partenaires présents sur l'ensemble des instances. Des niveaux de représentation adaptés en fonction de l'instance (Décideurs, techniciens / COTECH COSTRA)	Peu de rencontres organisées pour l'instance stratégique (COPIL – COSTRA) Absence d'une feuille de route pour chacune des instances (qui fait quoi, avec qui, les objectifs, les articulations entre les différentes strates)
Une volonté d'identification et de fluidité des instances de la gouvernance : recherche d'optimisation	Des signataires chefs de file de politiques publiques non membres de l'instance stratégique Pas de représentation citoyenne à l'instance stratégique
<b>Perspectives 2019 - 2020</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nouvelle gouvernance (passage de 5 instances à 3)</li> <li>■ Intégration dans le COPIL stratégique de l'ARS, l'Education Nationale, le Département, la Région et la CAF signataires du CDV</li> <li>■ Intégration des Conseils Citoyens aux COTECH – Participation à l'audition des projets financés dans le cadre de l'appel à projets</li> <li>■ Intégration des Conseils Citoyens au Comité de pilotage stratégique</li> <li>■ Création d'un tableau de bord pour le suivi du Contrat de ville (global et pour chaque pilier)</li> </ul>	

#### A) Une gouvernance qui intègre progressivement l'ensemble des partenaires

- Le Comité stratégique (COSTRA) du 21 juin 2018 s'est positionné sur la nécessité de retravailler la gouvernance pour atteindre les objectifs suivants :
- ✓ Simplifier et optimiser la gouvernance
  - ✓ Intégrer au COSTRA les partenaires signataires du Contrat de ville chefs de file de politiques publiques dans la gouvernance dont : CAF, Département, Région et Conseils citoyens
  - ✓ Favoriser les échanges entre les territoires (faire vivre les expériences)
  - ✓ Décisionnaire (détermine les objectifs stratégiques)

#### B) Une gouvernance qui intègre progressivement la représentation citoyenne

La loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 24 février 2014 crée les modalités de mise en œuvre des Conseils Citoyens.

Dans son préambule, le cadre de référence pour la mise en place du Conseil Citoyen précise que dans l'ensemble des quartiers prioritaires le Conseil Citoyen « permettra de conforter les dynamiques citoyennes existantes et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants ».

#### Septembre – octobre 2018

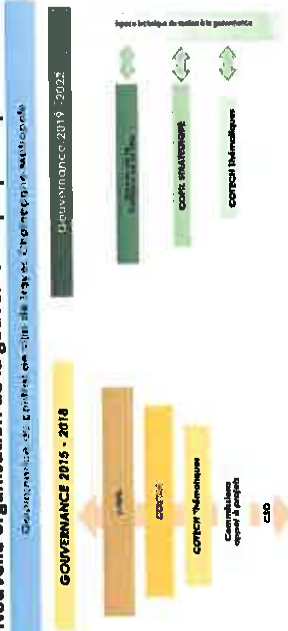
Pour répondre à l'objectif d'intégration des Conseils citoyens, les Comités techniques thématiques suggéraient d'intégrer les Conseils Citoyens à la gouvernance du Contrat de ville  
L'enjeu était d'impliquer les Conseils Citoyens comme un acteur à part entière du Contrat de ville tout en leur permettant de garder leur spécificité de proximité avec les habitants.

Il a été proposé en septembre 2018 lors des de l'animation des COTECH d'intégrer les Conseils citoyens à compter de janvier 2019 dans les Comités techniques lors de l'examen des projets déposés dans le cadre de l'appel à projets annuel du Contrat de ville.

Le 18 décembre 2018, en présence des élus rattachés des Comités techniques thématiques, Troyes Champagne Métropole, organisait, avec la collaboration des villes et de l'Etat, un temps de présentation de la politique de la ville et des attendus concernant la participation des Conseils citoyens dans la démarche d'examen des dossiers de l'appel à projets annuel.

9 participants issus des 4 Conseils Citoyens ont participé à ce temps de présentation. Les thèmes suivants ont été évoqués par les conseillers citoyens : le sens du devoir, l'engagement, la déontologie, le respect

#### Nouvelle organisation de la gouvernance proposée pour 2019 :



#### Objectifs 2019 :

Il est proposé :

- ✓ d'intégrer les partenaires chefs de file des politiques éducatives, de la formation, sociales et médicales
- ✓ d'intégrer la CAF en tant que chef de file du soutien à la parentalité, le Département de l'Aube en tant que chef de file de l'aide sociale, de l'autonomie des personnes et de la solidarité des territoires, de la Région Grand Est chef de file notamment de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage, du développement économique de l'Education Nationale dans le cadre de la Réussite éducative des enfants et des jeunes et de l'ARS
- ✓ L'objectif étant de disposer de l'expertise des partenaires dans les matières les concernant et d'obtenir le niveau stratégique de représentativité des signataires du contrat de ville
- ✓ de fusionner certaines instances de pilotage en raison d'une participation identique des partenaires entre le COSTRA du Contrat de ville et les COPIL (notamment PRE et Citéslab)
- ✓ L'objectif étant de rechercher l'optimisation des ressources et des temps de travail et renforcer la cohérence entre les actions



## 4 : Modalités d'observation du territoire

La création de l'observatoire au sein de Troyes Champagne Métropole a pour but notamment de veiller à recenser les données statistiques publiées par le CGET, l'INSEE et l'ONPV.

Il est à noter que la difficulté première réside dans la non actualisation annuelle des données entre 2015 et 2018.

Troyes Champagne Métropole a élaboré une base de données concernant les axes du Contrat de ville en déterminant 2018 comme année de référence.

Une actualisation des données sera réalisée pour l'ensemble des quartiers. Il est prévu pour chaque quartier de calculer un indice de fragilité à partir des données suivantes : écart de revenu médian, taux de pauvreté, taux de bénéficiaires de la CAF, taux de familles monoparentales afin de mesurer les effets des actions sur la fragilité des publics.

Ainsi en 2018, chaque fiche quartier a été réactualisée à partir de la situation constatée de 2015 et elles seront complétées chaque année des éléments statistiques disponibles.



### Objectifs de la fiche quartier :

- Mesurer l'évolution de chaque quartier dans les domaines ciblés (avec la réserve du décalage des données)
- Adapter les actions en fonction des besoins des territoires
- Constituer une base en vue de l'adaptation des actions en fonction de la situation constatée (effets des actions conduites, prévisions...)

Année	COPIL		COSTRA		CSO		Comité de pilotage stratégique		Assises de la Politique de la ville		COTECH						
	Ingénierie TCM (personnes concernées)	Réunions	Ingénierie TCM	Réunions	Ingénierie TCM	Réunions	Ingénierie TCM	Réunions	Ingénierie TCM	Réunions	Ingénierie TCM	Réunions	Accès aux droits	Emploi	CVQ	EPJ	
2015	7	1	6	3	6	3	2	2	2	2	2	2					
2016		1	5		8												
2017		7	1		6												
2018		7	1		7												
2019	Prévisionnel						2										
2020	Prévisionnel						2										
2021	Prévisionnel						2										
2022	Prévisionnel						2										

Tableau de bord de la gouvernance 2015 - 2022

2019 Nouvelle gouvernance programmation

## 5 : Programmation financière 2018 du Contrat de ville

### 1) Actions financées hors appel à projets

ATOUTS	FRAGILITES - CONSTATS
Une réponse possible de l'EPCI tout au long de l'année	Un budget annuel contraint
Des actions financées au titre de la Politique de la Ville mais ouvertes à d'autres publics favorisant la mixité sociale et la cohésion de territoire	Une exigence administrative pour la présentation de la demande (demande anticipée, présentation du budget, indicateurs...)
Recentre l'appel à projets sur ses fondamentaux notamment sur l'innovation	Un planning contraint lié au planning du Conseil communautaire
Possibilité de conventionner pluriannuellement	
<b>Perspectives 2019 - 2020</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Budgétisation Troyes Champagne Métropole calculée sur le montant 2018 pour favoriser la continuité du soutien aux structures</li> <li>▪ Soutien aux actions de médiation familiale seule approche parent-enfant pour le PRE</li> <li>▪ Soutien aux Cordées de la Réussite</li> <li>▪ Soutien à l'action conduite par l'UTT (l'après Cordées) « Programme égalité des chances »</li> <li>▪ Création d'un tableau de bord pour le suivi du Contrat de ville (global et pour chaque pilier)</li> </ul>	

- 72 900 € budget total Troyes Champagne Métropole consacré aux actions hors appel à projets en 2018 dans les champs de la réussite éducative, du soutien à la parentalité et de l'insertion professionnelle, contre 29 600 € en 2017
- soit une augmentation de + 146 % entre 2017 et 2018 en raison de l'extraction de l'appel à projets de l'action « Prévention des difficultés éducatives des enfants de 6 à 11 ans et de leur famille » conduite par l'AJD. Prise en charge sur le budget de Troyes Champagne Métropole des actions hors appel à projets.
- Et de 2 nouvelles actions : « Egalité des chances » portée par l'UTT et « Médiation familiale » animée par la Maison départementale de la famille.

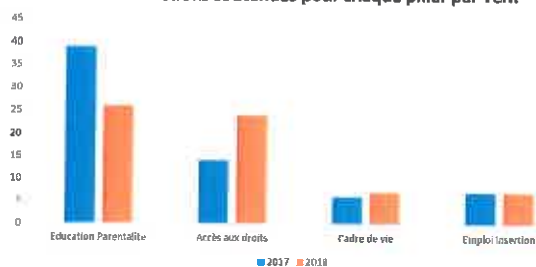
### 2) Actions financées dans le cadre de l'appel à projets

ATOUTS	FRAGILITES - CONSTATS
Un réseau associatif varié et local	Culture de la « méthode projet » faible chez les porteurs de projets
Un travail commun d'examen de projets entre les acteurs de la Politique de la ville : Troyes Champagne Métropole, Etat, Villes	Absence de la représentation citoyenne dans la démarche de l'appel à projets. Examen des projets par les professionnels, pas d'expertise des usagers.
Projets pilotés par des structures en proximité dans les quartiers	Peu de projets innovants / ouverture « timide » à l'innovation
Une diversité d'actions sur le territoire	Une exigence administrative pour la présentation de la demande : demande anticipée, présentation du budget, Indicateurs... / Un dossier pour l'Etat, un dossier pour Troyes Champagne Métropole
Lancement de la démarche qualité : visite des structures soutenues dans le cadre de l'appel à projets.	Calendrier contraint lié aux différents instances et au planning du Conseil Communautaire Certains piliers peu représentés : cadre de vie, emploi – Insertion Une coordination à activer dans le domaine notamment de la maîtrise de la langue
<b>Perspectives 2019-2020</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soutien méthodologique au montage de projets pour les associations avec l'appui de l'IREPS</li> <li>▪ Participation des Conseils Citoyens aux Comités techniques en charge de l'examen des projets déposés</li> <li>▪ Consolidation de l'articulation entre les crédits de droit commun et les crédits spécifiques du Contrat de ville</li> <li>▪ Recherche d'une organisation permettant un délai raisonnable de réponse aux structures</li> <li>▪ Création d'un tableau de bord pour le suivi du Contrat de ville (global et pour chaque pilier)</li> <li>▪ Préparation à la simplification du dossier de demande de subvention en perspective pour fin de l'année 2019 (Appel à projets 2020)</li> <li>▪ Ouverture sur de nouvelles approches ; recherche d'expériences nouvelles conduites par d'autres territoires notamment sur l'employabilité.</li> </ul>	

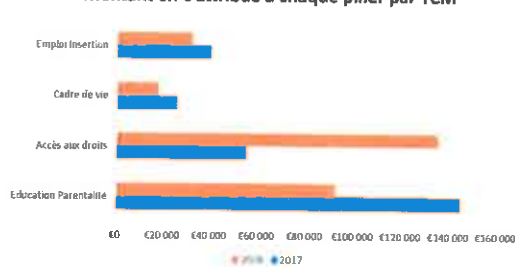
Suivi de la programmation : Appel à projets 2018

Volets		Programmation 2017										Programmation 2018									
		Nombre de projets soutenus					Montant octroyé : Par TCM aux porteurs Par le CGET aux Villes					Nombre de projets soutenus					Montant octroyé : Par TCM aux porteurs Par le CGET aux Villes				
		Villes	SALV	LCSL	Troyes	PSM	LNPT	SALV	LCSL	Troyes	PSM	LNPT	SALV	LCSL	Troyes	PSM	LNPT	SALV	LCSL	Troyes	PSM
Education, parentalité Jeunesse, sport, culture	TCM	39					144 030 €					26					92 550 €				
	Villes	0	5	3	9	6	0	29 410	19 500	23 790	18 720	0	6	4	4	8	0	25 080	19 500	14 862	5 500
Accès aux droits et parcours social	TCM	14					55 030 €					24					135 140 €				
	Villes	0	1	2	0	0	0	2 000	2 000	0	0	0	1	0	1	0	0	3 000	0	2 100	0
Cadre de vie et vie des quartiers	TCM	6					25 150 €					7					17 750 €				
	Villes	0	3	1	3	0	0	30 580	20 000	36 130	0	0	4	1	4	3	0	38 800	20 000	37 000	21 797
Emploi, insertion, développement économique	TCM	7					39 660 €					7					32 000 €				
	Villes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	3 000	0
Total	TCM	66					263 850 €					64					277 440 €				
	Villes	0	9	6	12	6	0	63 990 €	41 500 €	59 920 €	18 720 €	0	11	5	10	6	0	66 880 €	39 500 €	56 962 €	27 297 €
TOTAL GENERAL	TCM	99					445 980 €					96					468 079 €				

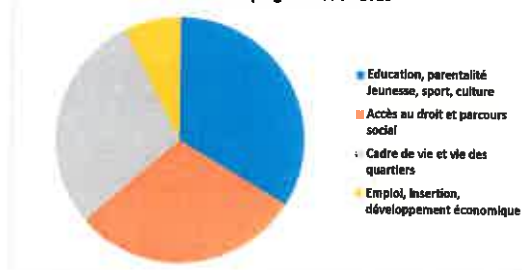
Nombre d'actions soutenues pour chaque pilier par TCM



Montant en € attribué à chaque pilier par TCM



TCM + Villes : programmation 2018



Remarque :

Sur le pilier emploi et développement économique : les montants sont relativement faibles au regard à la priorité donnée. Les actions sont portées en majorité par les associations localisées sur les villes. Une seule commune a présenté pour 2018 un projet lié à l'emploi, Pont Sainte-Marie ; il faut toutefois noter que la Chapelle Saint-Luc a développé son chantier d'insertion hors financements politique de la ville, financé notamment par le Département de l'Aube et l'Etat - DIRECCTE dans le cadre de l'insertion par l'Activité Economique. Ce constat alimente notamment la réflexion autour de la (re)mobilisation des habitants des quartiers dans l'objectif de retour à l'emploi des publics les plus fragilisés.

Budget 2018 de la politique de la ville



COMpte ADMINISTRATIF 2018  
ETAT DEPENSES ET RECETTES DU CONTRAT DE VILLE  
CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L2313-1 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

SECTION DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
<b>Fonctionnement du service</b>			
- Frais fonctionnement des services politique de la ville et réussite éducative (alimentation, reprographie, frais colloques, déplacements, télécommunication, abonnements/adhésions, fournitures administratives)	3 963,78		
- Frais de personnel : 15 personnes / perspectives 2019 13 personnes (départ de 2 agents)	531 626,54		3 173,25
- Apport en nature (mise à disposition gratuite de salles pour le PRE)			
<b>Actions</b>			
- Etudes et communication	72 074,40		
- Actions Programme de Réussite éducative	25 283,31		
- Action Accès aux droits	8 367,72		
- Action Renouvellement Urbain	139,09		
<b>Subventions politique de la ville (hors appel à projets contrat de ville)</b>			
- Subventions ANRU perçues au titre du PRU 1 et NPNRU relatives à la communication et aux financements des postes			31 709,16
- Subventions réussite éducative	19 750,00		
- Subventions parentalité	9 000,00		
- Subventions santé	25 000,00		
- Subventions accès aux droits	15 050,00		
- Subventions parcours emploi	27 208,02		
- Subvention Etat (CGET) ingénierie politique de la ville et Programme de Réussite Éducative et actions			156 505,00
<b>Subventions Appels à projets contrat de ville</b>			
- Soldes subventions appels à projets 2016	630,00		
<b>Soldes subventions appel à projet 2017</b>			
- Education/parentalité	11 134,00		
- Emploi/Formation/insertion	9 600,00		
- Accès aux droits	12 576,00		
- Habitat et peuplement	4 200,00		
- Trop perçu subvention appel à projets 2017			2 084,19
<b>Subventions appel à projet 2018</b>			
- Education/sport/culture/parentalité	90 700,00		
- Santé et accès aux droits	114 740,00		
- Cadre de vie et prévention de la délinquance	10 750,00		
- Emploi et développement économique	29 000,00		
<b>TOTAUX</b>	<b>1 020 792,86</b>		<b>193 471,60</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Études et travaux</b>			
- Travaux Charteraigne (maîtrise d'ouvrage Troyes Champagne Métropole)	378 703,96		
- Études (Plan aménagement Jules Guesde)	37 372,20		
<b>Subventions</b>			
- Subventions Renouvellement Urbain aux bailleurs et communes (convention ANRU)	143 361,75		
- Subventions ANRU perçues au titre du PRU 1 relatives aux opérations sous maîtrise d'ouvrage Troyes Champagne Métropole			209 603,79
- Subvention ANRU Etude Urbaine "plan d'aménagement Jules Guesde"			8 250,00
<b>TOTAUX</b>	<b>559 437,91</b>		<b>217 853,79</b>

3) Bilan des actions inscrites au plan d'action : Focus par pilier

**Pilier COHESION SOCIALE**

Focus sur :

- Action n°4 : Améliorer l'accessibilité à la culture et aux sports, rendre acteur le public
- Action n°8 : Promouvoir l'inclusion sociale et professionnelle par l'approche et la maîtrise de la langue française
- Action n°6 : Elaborer un plan de lutte contre les discriminations et soutenir le développement d'actions de sensibilisation

**Pilier CADRE DE VIE**

Focus sur :

- Action n°15 : Conforter et étendre la GUSP
- Action n°16 : Poursuivre le renouvellement urbain des quartiers
- Action n°17 : Accompagner le renouvellement urbain des quartiers hors ANRU

**Pilier EMPLOI - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Focus sur :

- Action n°25-1 : Développer l'implantation et la création d'entreprises sur les QPV

**Objectifs :**

- Amplifier l'accessibilité à l'offre culturelle
- Impulser des actions contribuant au développement de l'offre culturelle

**Éléments chiffrés :**

7 actions financées dans le cadre de l'appel à projets dont : « Offre artistique et culturelle » (UNESCO) ; « L'art au cœur de nos quartiers » (collège Pithou), « Nos quartiers vous appartiennent » (En piste l'artiste), « Accompagnement de jeunes artistes et création d'une comédie musicale » (Les Tréteaux du cœur volant), « C'est le cirque à la Lisière » (MJC Saint Julien les Villas), « Pratiques artistiques pour tous » (Vivre à Maugout).

**Constats :**

Par le financement d'actions culturelles, le contrat de ville encourage l'accès à la culture pour les enfants des QPV et leurs parents. Ces actions sont également mises à la disposition des enfants suivis dans le cadre du Programme de Réussite Educative. Toutefois, force est de constater qu'actuellement, les demandes des parents ou des enfants s'orientent plus vers des activités de sports ou de loisirs, rares sont les enfants du PRE qui demandent un soutien pour bénéficier d'actions culturelles et peu bénéficient des actions culturelles financées dans le cadre du contrat de ville.

**Focus « Il était une fois la comédie musicale « créée par l'Association Les Tréteaux du cœur volant »**

- 58 jeunes présents aux castings - 31 jeunes sélectionnés dont 17 issus des QPV ;
- 1 570 spectateurs pour les 5 représentations
- + de 500 places achetées par Troyes Habitat offertes aux habitants des quartiers QPV. Pour 2019 + 100 places achetées par Mion Logis dans le cadre de la TFPB



**Les plus-values constatées :** Des jeunes solidaires surpassant les barrières des origines sociales, d'âge qui s'inscrivent dans la persévérance (faible taux d'abandon) malgré les exigences de l'exercice. Une très grande implication des jeunes et un bon niveau artistique ; une estime de soi renforcée par l'acquisition de nouvelles compétences et une meilleure appréhension du « pouvoir » du travail et du goût de l'effort. Des talents révélés, des jeunes heureux d'être sur scène.

**Retours des jeunes :** « J'ai pu m'évader et me faire plaisir en faisant ce que j'aime » ; « Je me suis sentie à ma place » ; « J'ai pu surmonter ma timidité » ; « J'ai appris qu'il ne faut jamais abandonner et qu'il faut croire en ses rêves » ; « J'ai appris que je pouvais rester calme et plus sérieuse pendant plus de 2 heures » ; « J'ai appris à gérer mon stress et surtout à avoir confiance en moi » ; « Cette année, j'ai appris à oser, à avoir confiance en moi, j'ai vaincu ma timidité, grâce à ces 8 mois, j'ai appris à être indépendante ».

**Retour de parents :** « Bravo et merci à vous tous les adultes qui encadrez nos enfants pour le magnifique spectacle que vous avez construit. »

**Perspectives 2019 – 2020 :**

- Promouvoir les activités permettant d'envisager la culture comme outil d'apprentissage pour l'ouverture des enfants/des jeunes au dialogue, à l'échange d'idées et d'expériences, à la découverte d'autres valeurs pour qu'ils deviennent des citoyens responsables. Susciter les envies.
- Promouvoir des projets innovants impliquant les jeunes et leurs parents et, de façon générale, rendre plus visibles auprès des partenaires les actions financées dans le cadre de l'appel à projet du contrat de ville.

**LES CORDEES DE LA REUSSITE**

**2 têtes de cordées à Troyes :**

- La Cordée « Sciences technologie et avenir » de l'Université Technologique de Troyes (U.T.T.) a été créée en 2016 et accueille des collégiens
- La Cordée de Y School a été créée en 2008 et accueille des lycéens

**Objet 2018 :**

Créer un partenariat entre des établissements d'enseignement supérieur et des collèges et lycées pour favoriser la poursuite d'études des jeunes REP et REP+ dont les jeunes des QPV :

1. Promouvoir la poursuite d'études, favoriser l'accès à l'enseignement supérieur
2. Lever les obstacles psychologiques ou culturels qui peuvent parfois brider les ambitions d'élèves issus de familles modestes
3. Proposer des actions innovantes

**Constats - propositions :**

- Peu de collégiens inscrits dans le PRE bénéficiaires des cordées de la réussite.
- Liaison à faire avec le PRE notamment dans le cadre de l'objectif de suivi des + de 11 ans / dynamisation de l'orientation scolaire.

**Éléments chiffrés :**

► UTT : tête de Cordée « Sciences technologie et avenir »

Nombre de collégiens	2016-2017		2017-2018		2018-2019	
	F	G	F	G	F	G
<b>Nombre de Filles/Garçons</b>	19	34	66	48	66	57
<b>4 établissements ressources</b>						
Troyes						
Collège M. Curie			25			29
Collège P. et F. Pithou			29			41
La Chapelle Saint-Luc						
Collège P. Brossolette	28			40		
Collège A. Carnus	25			25		
<b>Nombre de collégiens QPV</b>	<b>30 soit 56,6%</b>		<b>74 soit 64,9%</b>		<b>74 soit 60,1%</b>	
<b>Financement TCM</b>	<b>3 500 €</b>		<b>3 500 €</b>		<b>4 000 €</b>	

Une Cordée intégrée dans le cursus des étudiants qui doivent développer des ateliers culturels ou technologiques à destination de collégiens. L'UTT a fait le choix de développer la convergence entre pédagogie de projet et pédagogie « do it yourself ».

Production des ateliers 2018 : fabrication de robots, d'un simulateur de vol, d'une prothèse de main myoélectrique, d'un pilulier connecté, d'un espace game sur le thème de l'optique.

Les lycéens, et particulièrement les élèves de 3<sup>ème</sup> suivis dans le cadre de la Cordée, ont désormais la possibilité d'intégrer le programme d'égalité des chances grâce au partenariat instauré entre la Fondation UTT et l'Université Paris-Dauphine. Troyes Champagne Métropole a financé ce programme à hauteur de 3000 € en 2018.

Y School :

	2016-2017		2017-2018		2018-2019	
	F	G	F	G	F	G
<b>Nombre de lycéens</b>			56		47	
<b>Nombre de Filles/Garçons</b>	31	28	35	21	26	21
<b>3 établissements ressources</b>						
Lycée Chrétien de Troyes						
Lycée Marie de Champagne						
Lycée Gabriel Voisin						
<b>Nombre de collégiens QPV</b>	31	soit 53%	27	soit 48%	24	soit 55%
<b>Financement TCM</b>	3 500 €		4000 €		3500 €	

Les étudiants de l'association Sup2 Coach accompagnent les jeunes en tant que tuteurs ; chaque tuteur assure le suivi de 2 à 4 jeunes.

Les activités proposées : des ateliers d'orientation, de théâtre ainsi que des sorties culturelles (concert de jazz au théâtre, visite du château de Versailles), des temps de convivialité

Perspectives 2019 - 2020 :

- Favoriser le travail en coordination partenariale notamment avec l'Education Nationale
- Mobiliser les 2 Cordées, le parrainage et le tutorat, en envisageant de doubler le nombre de bénéficiaires pour mieux accompagner les jeunes des quartiers prioritaires dans l'insertion professionnelle conformément au Pacte d'engagement réciproque et renforcé
- Renforcer la communication sur les Cordées troyennes en EPS (intérêt de l'action, devenir du jeune...)

Objectifs :

- Clarifier et préciser les besoins des différents publics
- Clarifier et préciser l'offre des structures et les attendus des dispositifs publics
- Coordonner les différentes actions et leurs acteurs pour améliorer la notion de parcours des publics
- Suivre les actions et évaluer leurs résultats auprès des publics et des prescripteurs

Chiffres clés 2018 :

7 associations - 10 actions financées - 5 structures sur 7 réalisent un test de niveau à l'entrée - 3 organisent un test en milieu - 2 organisent un test final

Public touché :

Les habitants des QPV d'origine étrangère arrivés récemment sur le territoire et signataires d'un Contrat d'Intégration Républicaine (CIR). Les structures proposent des Ateliers Sociolinguistiques (ASL) et / ou du renforcement linguistique à visée professionnelle ou non.

Retours sur l'état des lieux engagé par Troyes Champagne Métropole :

Les raisons prioritaires de l'orientation par ordre des priorités :

L'emploi - La socialisation - La citoyenneté - Les démarches administratives - En dernière position : Les enfants et la santé

Les raisons de l'orientation des publics vers les structures par ordre d'importance dans le choix :

La proximité de la structure et le lieu d'habitation du futur apprenant - Le sentiment de qualité de l'accompagnement de la structure (retour qualitatif estimé par les apprenants avec retour auprès des prescripteurs et constat par les prescripteurs de la maîtrise ou non du français par l'apprenant en fonction de la durée d'accompagnement)

Les prescripteurs constatent :

Une amélioration dans la maîtrise de la langue. Une nécessité de cours supplémentaires pour permettre aux personnes de maîtriser au mieux leur environnement.

Le manque de transmission d'informations sur l'organisation des structures, le contenu des ateliers. Eléments essentiels pour motiver, rassurer et donner du sens à la démarche de maîtrise de la langue.

Les structures constatent :

Les évolutions sont positives lorsque la personne pratique le français au sein de son foyer.

L'assiduité est variable et la motivation fluctuante selon l'âge, le projet personnel et leur disponibilité.

Engagement d'une démarche de qualité - proximité au dernier trimestre 2018 : Visite des structures en 2018 L'Accord Parfait, AATM, le CIDFF et Intégration (binôme élu / technicien lors des visites)

Constats : nombreux dispositifs. Difficulté à s'y retrouver. Nécessité d'un engagement certain des apprenants en fonction du type d'apprentissage. Le public CIR est peu localisé en QPV. Identification des signataires du CIR complexe pour les structures qui ont pourtant pour obligation de se tourner vers ce public en priorité. A la marge des temps sur les échanges de pratique, la mise en commun de méthodes et outils pédagogiques

Perspectives 2019 - 2020 :

- Travail collectif avec les prescripteurs de public ASL et les structures proposant des ateliers de maîtrise de la langue, en vue de mieux identifier les besoins et l'orientation des publics.

**Objectifs :**

- Améliorer la compréhension de la notion de discrimination dans toutes ses dimensions et lutter contre les préjugés
- Travailler sur les représentations des acteurs afin de faire évoluer les pratiques
- Informers les victimes de discriminations de leurs droits

**Sollicitation auprès de la DRDJSCS d'une subvention de 4 000 € pour atteindre les objectifs suivants :**

- Préciser la notion de discrimination directe et indirecte
- Mettre en œuvre une culture commune sur l'égalité de traitement
- Identifier le réseau partenarial actif sur la lutte contre les discriminations

**Financement de l'action « Programme égalité des chances » piloté par l'UTT pour conduire les objectifs suivants :**

- Proposer aux collégiens des quartiers prioritaires de la ville (engagés sur les cordées de la réussite de l'année de précédente) d'accéder à un accompagnement sur 3 ans (de la 2<sup>ème</sup> à la terminale)
- Permettre aux lycéens d'ouvrir leur champ de possibles dans la poursuite d'études
- Permettre au public féminin d'accéder aux diplômes d'ingénieurs

**Perspectives 2019 – 2020 :**

**Elaboration du plan en faveur de l'égalité de traitement :**

- 28 février 2019 validation en COSTRA du contrat de ville des grandes lignes du plan de lutte contre les discriminations.
- Détermination d'un intitulé positif : Plan en faveur de l'égalité de traitement au lieu de Plan de lutte contre les discriminations.
- Désignation d'un élu communautaire délégué en charge du Plan en faveur de l'égalité de traitement.
- Détermination d'un groupe de travail constitué d'élus référents de la thématique
- Intégration de l'élue en charge du plan en faveur de l'égalité de traitement au Comité de pilotage stratégique du contrat de ville.
- Mise en œuvre de la sensibilisation des élus et des agents « Les discriminations de quoi parlons-nous ? » pour le deuxième semestre 2019.
- Rédaction du plan en faveur de l'égalité de traitement avec le soutien de la DRDJSCS.
- Présentation de l'état d'avancement du plan lors du Comité de pilotage stratégique du Contrat de ville le 27 juin 2019.
- Finalisation du plan fin du deuxième semestre avec prise en compte des éléments collectés lors de la sensibilisation.

**Soutien au « Programme égalité des chances » porté par l'UTT :**

- Soutenir le programme dans sa deuxième année de mise en œuvre
- Soutenir par l'ingénierie du contrat de ville la sensibilisation des lycéens notamment en s'appuyant sur le Comité de pilotage stratégique du Contrat de ville



**Fiche n°10 du plan d'action : Promouvoir des comportements favorables à une meilleure hygiène de vie**

**Objectif 2D du Contrat de ville : Permettre le maintien à domicile en adaptant l'offre de logement existante et en développant une offre adaptée ou adaptable**

- Favoriser la réduction de l'impact des déterminants environnementaux sur la santé dans les actions d'aménagement et de gestion du cadre de vie

**Données QPV :**

Fort disparité en termes de vieillissement de la population au sein des 9 quartiers prioritaires de la ville. La part des habitants de plus de 60 ans dans la population active varie ainsi entre 12 % (quartier de la gare) et 26 % (quartiers Charterreigne - Montvilliers - Beau Toquat) des titulaires des baux locatifs sociaux.

Par ailleurs, les femmes de plus de 60 ans sont surreprésentées dans le quartier de Maugout par rapport à la moyenne de l'agglomération.

**Données à l'échelle de l'agglomération :**

L'une des caractéristiques de Troyes Champagne Métropole réside dans la concentration des aînés de plus de 60 ans sur le territoire : 55 % des aînés habitent les communes de Troyes, Saint-André-les-Vergers, la Chapelle Saint-Luc et Sainte-Savine.

Un taux de pauvreté qui augmente très fortement sur les tranches d'âges 50-59 (25,4 % sur Troyes contre 14,4 % en France) et 60-74 ans (14,4 % sur Troyes contre 9,5 % en France) et qui est même bien plus marqué qu'au niveau départemental ou régional. La commune de La Chapelle Saint-Luc connaît un taux encore plus marqué de pauvreté dans ces tranches avec respectivement un tiers des 50-59 concernés et 18,7 % des 60-74 ans.

Commune	Pop. 2011	Pop. 2014	Evolution (%)	Pop. 2011	Pop. 2014	Evolution (%)	Pop. 2011	Pop. 2014	Evolution (%)
Basse de Senno	0 000	0 000	0,0%	1 5	1 5	0,0%	1 5	1 5	0,0%
Charterreigne	1 430	1 430	0,0%	1 7	1 7	0,0%	1 7	1 7	0,0%
Gare	1 695	1 695	0,0%	1 8	1 8	0,0%	1 8	1 8	0,0%
Jules Guesde	1 859	1 859	0,0%	2 1	2 1	0,0%	2 1	2 1	0,0%
Point du jour	3 387	3 387	0,0%	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Starchés	7 735	7 735	0,0%	2 3	2 3	0,0%	2 3	2 3	0,0%
Charterreigne Montvilliers Beau Toquat	1 684	1 684	0,0%	2 3	2 3	0,0%	2 3	2 3	0,0%
Debussey	1 461	1 461	0,0%	2 3	2 3	0,0%	2 3	2 3	0,0%
Maugout	1 461	1 461	0,0%	2 3	2 3	0,0%	2 3	2 3	0,0%

(Sources : Diagnostic territorial du vieillissement de la population de TCM)

**Actions financées dans le cadre de l'appel à projets :**

« Maintien de la forme et de la mobilité pour le troisième âge » mené par la Société Nautique Troyenne Aviron subvention de Troyes Champagne Métropole 4 000 € et CGET 5 000 €. Difficulté à toucher le public ciblé.

**Perspectives 2019 – 2020 :**

- Réflexion partenariale sur les populations vieillissantes sur les QPV
- Articulation et coordination des politiques publiques en matière de vieillissement
- Veiller à instaurer dans l'appel à projets 2020 une approche des populations vieillissantes – « bien vieillir »

Maîtrise de la langue	ASL	Accès aux droits - Santé																		
		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022											
Nombre de bénéficiaires	Nombre de structures																			
	Budget																			
Lutte contre les discriminations	Nombre de formations mises en place - TCM																			
	Budget																			
Valeurs de la République	Nombre de participants																			
	Budget																			
Accès aux droits	Actions appel à projets																			
	Budget																			
Santé	Actions appel à projets																			
	Budget																			
OPV Éléments de contexte	Jeunes																			
	Scolarité																			
Cofinancements de la Préfecture	Typologie du public																			
	Les secteurs																			
Appel à projets	REAP																			
	LEAP																			
Appel à projets	UMAF																			
	Maison départementale de la famille																			
Appel à projet	CLAS																			
	Don't filles																			

Tableau de bord PRE santé et In 1.1.1 - 2018

Données comparatives 2017 - 2018	TOTAL		Beau Touquet, Bords de Seine, Gara, Miravet, Blanque		Chartreuse Lireire		1 Guesde		Sénarès		Point du Jour		Chantreligne		Debussy		Meugnot		Montvilliers		
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	
Nombre enfants suivis	367	375	69	68	85	85	18	13	24	12	23	24	107	157	11	18	20	16	35	36	
Nombre de garçons	228	240	36	42	45	59	9	6	15	8	17	18	69	79	9	11	9	7	19	21	
Nombre de filles	139	135	33	26	40	26	9	7	9	4	6	6	38	44	2	7	11	9	16	15	
Nombre d'enfants entrés via un établissement REP/REP+ uniquement (adresse hors QPV)	113	125	62	64	7	10	2	2	2	5	3	6	4	7	11	18	20	16	2	2	
<b>Tranches d'âges des enfants</b>																					
Nombre d'enfants - de 6 ans	20	26	1	5	1	5	0	1	0	3	1	1	5	8	0	0	0	0	0	0	
Nombre d'enfants de 7 à 11 ans	213	221	35	34	47	52	8	8	10	8	15	16	62	71	7	8	8	2	21	22	
Nombre d'enfants de 12 à 16 ans	144	128	22	30	20	28	10	4	11	9	6	7	43	38	7	4	12	8	13	13	
<b>Nature de la prise en charge</b>																					
Loisirs	273	330			24	68	14	18	16	18	10	15	100	162	25	29	87	43	43	40	
Services	85	123			15	28	6	10	7	9	18	15	35	47	3	5	8	5	12	11	
Scolarité	25	85			1	1	1	1	0	0	1	1	11	17	2	8	3	4	6	8	
Soutien aux parents	113	185			22	54	4	8	9	9	2	10	49	67	4	12	19	19	9	6	

Axe PRE / enjeux du Contrat de ville	Objectifs	Outils
<b>Éducatif</b> Enjeux : Reconnaissance des parents dans leur rôle éducatif ; Coéducation, continuité éducative	<ul style="list-style-type: none"> <li>Apaiser le comportement</li> <li>Soutenir la relation parent-enfant</li> <li>Rechercher avec le parent un regard bienveillant, positif sur son enfant</li> <li>Retravailler le respect du cadre familial</li> <li>Sensibiliser les enfants aux règles du collectif ; Apprendre à vivre ensemble / Apprendre à coopérer</li> <li>Favoriser l'autonomie de l'enfant, du jeune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Loisirs (Centres de loisirs, séjours avec hébergement et sans hébergement, sport, culture...)</li> <li>Psychologues (pratiquants PRE)</li> <li>Éducateur (AJD - AASEA pour les + de 11 ans ; Action : Apaiser le climat scolaire pour les classes de primaires La Chapelle Saint Luc ; financement appel à projets contrat de ville)</li> <li>PMI pour les - de 6 ans</li> <li>Ateliers pédagogiques, prévention (prévention routière, prévention des risques des psychodrogues...)</li> <li>Maison de l'adolescence (+ de 11 ans)</li> <li>Centre social (cadre des parents...)</li> <li>Médathèques</li> <li>PAE de scolarité...</li> </ul>
<b>Social</b> Enjeux : Accès aux droits ; Autonomie des familles ; Réduction des inégalités sociales	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer du lien entre services sociaux et la famille / Rassurer à la démarche de sollicitation des services sociaux</li> <li>Accompagner les démarches administratives, la prise de RDV</li> <li>Aider à la prise de conscience des difficultés familiales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Références parcours PRE</li> <li>Pôle scolarité</li> <li>Centre inter-générationnel</li> <li>Centre social</li> <li>CAF</li> <li>CMS</li> <li>CCAS...</li> </ul>
<b>Épanouissement</b> Enjeux : Veille à l'accompagnement des enfants pour leur garantir les meilleures perspectives d'avenir ; Valorisation des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ouvrir l'enfant sur l'extérieur</li> <li>Développer la confiance en soi, l'estime de soi</li> <li>Travailler sur le comportement (filipby, coopération...)</li> <li>Développer la capacité de l'enfant</li> <li>Aider le jeune à se projeter (dans ses apprentissages, dans son orientation)</li> <li>Prendre du plaisir à faire avec les autres ; à finaliser son projet...</li> <li>Développer des compétences chez les jeunes les plus fragilisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Culture (patrimoine local, équipements locaux culturels, activités de musique, de théâtre...)</li> <li>Sport</li> <li>Loisirs (Centres de loisirs, séjours avec hébergement et sans hébergement, sport, culture...)</li> <li>Psychologues (pratiquants PRE)</li> <li>Maison de l'adolescence (+ de 11 ans)</li> <li>Médathèques</li> <li>Parcours inter-générationnel</li> </ul>
<b>Santé</b> Enjeux : Diminution des freins à l'apprentissage, à l'épanouissement de l'enfant ; Amélioration de l'état de santé des personnes les plus vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner les enfants sur le médico-social</li> <li>Soutenir les parents à la fois de rendez-vous chez les professionnels</li> <li>Rechercher l'amélioration des apprentissages (lever les freins liés à la santé)</li> <li>Rechercher une amélioration dans le bien-être physique et psychologique de l'enfant</li> <li>Retravailler les besoins physiologiques (alimentation, sommeil, hygiène...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Psychologues (pratiquants PRE)</li> <li>Psychomotricien (pratiquant PRE)</li> <li>CAMP - CNPP - CAMSP - MDPH</li> <li>Bilan santé CPAN</li> <li>PMI pour les - de 6 ans</li> <li>Maison de l'adolescence (+ de 11 ans)...</li> </ul>
<b>Scolaire</b> Enjeux : Persévérance scolaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer les résultats scolaires, redonner confiance</li> <li>Soutenir l'enfant dans son orientation scolaire</li> <li>Redonner du sens à la scolarité</li> <li>Soutenir l'année dans ses apprentissages</li> <li>Aider à la compréhension des enjeux de la scolarité</li> <li>Rassurer l'enfant sur son métier d'élève</li> <li>Aider le jeune à se projeter (dans ses apprentissages, dans son orientation)</li> <li>Impliquer la famille dans la scolarité de son enfant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépôt CLAS</li> <li>Loisirs</li> <li>Psychologue</li> <li>Apaiser le climat scolaire</li> <li>Maison de l'adolescence (+ de 11 ans)</li> <li>Médathèques...</li> </ul>





### Rendre les habitants acteurs de l'amélioration du cadre de vie et de la vie des quartiers

#### Objectif opérationnel :

Organiser et faciliter la participation des Conseils Citoyens aux instances de conduite de l'amélioration du cadre de vie, levier de la participation à la vie des quartiers

## Parole de conseillers citoyens



Mesdames Regulier Sophie et Chouch Saïha  
Membres du Conseil Citoyen - Quartier Debussy  
Pont-Sainte-Marie.

#### Comment êtes-vous devenue membre du Conseil Citoyen ?

Nous avons entendu parler du Conseil Citoyen par un habitant ; nous avons assisté à une réunion. Ce qui m'a intéressé lors de cette réunion c'est d'avoir la possibilité de changer les choses et d'être une habitante actrice au sein de mon quartier.

#### Quel bilan faites-vous du travail effectué au sein de votre quartier durant l'année 2018 ? Plus précisément quel bilan faites-vous de votre rôle ?

Le principal axe de travail a été l'installation du Conseil Citoyen, nous avons eu plusieurs réunions pour écrire la charte et le règlement intérieur. L'année 2018 nous a permis de poser les bases et de mettre d'accord sur l'organisation du Conseil Citoyen notamment sur les fréquences de réunions : 1 par mois. Concernant mon rôle, nous prenons plaisir à nous rendre aux réunions car cela me permet d'avoir des nouvelles informations mais je pense qu'il faut être davantage sur le terrain car pour l'instant nous n'avons pas encore eu l'occasion d'aider vers les habitants pour nous faire connaître.

#### Quels sont pour vous les objectifs prioritaires pour les mois à venir ?

La priorité est de se faire connaître des habitants.

Nous prévoyons de profiter des événements mis en place par la mairie pour installer un stand et faire de la communication autour de notre Conseil Citoyen. Le quartier Debussy va bénéficier d'un projet de requalification urbaine et nous allons y travailler en lien avec la mairie de Pont-Sainte-Marie.

#### Pour finir, pour vous le Conseil Citoyen en 2 ou 3 mots c'est...

... pour nous, faire partie du Conseil Citoyen c'est être le relais, faire le lien entre les habitants du quartier Debussy et la commune.



© Ville de Troyes

Monsieur Figean Gérard Représentant du Conseil Citoyen -  
Quartier Jules Guesde - Troyes

#### Comment êtes-vous devenu membre du Conseil Citoyen ?

Mon implication dans le Conseil Citoyen m'a paru logique et totalement en rapport avec ma participation au Conseil de Quartier Jules Guesde / Point du Jour. Voyant mon implication au sein du Conseil de quartier, la municipalité m'a proposé de faire partie du Conseil Citoyen et d'en être le représentant. Le premier contact fut pris en janvier 2017 puis s'en est suivi avec une formation en octobre 2017 sur le rôle d'un conseiller citoyen.

#### Quel bilan faites-vous du travail effectué au sein de votre quartier durant l'année 2018 ? Plus précisément quel bilan faites-vous de votre rôle ?

L'année 2018 fut une année de mise en place du Conseil Citoyen. La première action du Conseil Citoyen a été de travailler sur le statut et le règlement intérieur du Conseil. Une réflexion a été menée sur le fonctionnement de l'instance puis les premiers contacts avec les acteurs ont été pris. Enfin, nous avons été associés à la question du relogement sur le quartier Jules Guesde. Concernant mon rôle, je l'ai vécu comme étant acteur d'une démarche importante. L'actuel me fait croire que le Conseil Citoyen est dans l'air du temps et qu'il est normal que la parole citoyenne fasse partie intégrante de la société. Dans mon rôle de représentant, de pilote du Conseil, je me dois d'être modeste car on peut certes influencer mais la décision reste aux mains des décideurs et cela il faut en être conscient pour faire avancer les choses. Je tiens à insister sur le respect que les acteurs ont vis-à-vis de

notre structure, notamment dans l'écoute, dans la prise en compte de nos expressions et dans la réalisation d'actions.

#### Quels sont pour vous les objectifs prioritaires pour les mois à venir ?

Pour moi, c'est de faire connaître notre Conseil Citoyen, de contribuer aux différentes instances mises en œuvre pour le projet urbain.

#### Pour finir, pour vous le Conseil Citoyen en 2 ou 3 mots c'est...

Le Conseil Citoyen, c'est une opportunité de co-construction. C'est accompagner le projet et de porter la voix des habitants dans les instances de décisions et d'actions.



© Troyes Champagne Métropole

Monsieur Naikhi Ali Ahmed  
Membre de l'association du Conseil Citoyen  
Chantierneige Ouest - La Chapelle St-Luc

#### Comment êtes-vous devenu membre du Conseil Citoyen ?

Je suis devenu membre du Conseil Citoyen par bouche à oreille. J'ai assisté à une réunion de quartier à l'espace Victor Hugo durant laquelle le maire parlait du Conseil Citoyen puis j'ai fait des recherches sur le site Internet et j'ai fait acte de candidature.

#### Quel bilan faites-vous du travail effectué au sein de votre quartier durant l'année 2018 ? Plus précisément quel bilan faites-vous de votre rôle ?

C'est un bilan positif, nous avons mis beaucoup d'énergie et avons été très actifs dans nos projets. Nous avons eu de nombreuses sollicitations que l'on a honorées. Nous avons mis en place des événements (théâtre forum, conférence...), nous avons mis en place un système de rencontre avec les habitants pour recueillir leurs doléances. Concernant mon rôle, je suis quelqu'un d'investi et présent à toutes les réunions, je suis d'ailleurs secrétaire général mais je pense qu'il faudrait que je me forme pour être plus performant dans ma mission.

#### Quels sont pour vous les objectifs de travail prioritaires pour les mois à venir ?

La sensibilisation et la communication auprès des habitants est un enjeu pour 2019. Il est temps de se faire connaître par les habitants, d'aller à leur rencontre plus souvent. Le deuxième point est de développer les relations avec les institutions/acteurs (bailleurs sociaux, Troyes Champagne Métropole, Etat...) pour être en phase avec les grands enjeux, les grandes orientations.

#### Pour finir, pour vous le Conseil Citoyen en 2 ou 3 mots c'est...

Pour moi, le Conseil Citoyen, c'est jouer le rôle de relais entre les habitants et les élus. Notre rôle est de faciliter la parole des habitants et de faire remonter les informations pour améliorer la vie des habitants du quartier.



© Troyes Champagne Métropole

Monsieur Grépiér Hubert - Membre du Conseil Citoyen -  
Quartier Montvilliers - Les Nois-près-Troyes

#### Comment êtes-vous devenu membre du Conseil Citoyen ?

Je suis devenu membre par le biais d'une personne qui m'a parlé du Conseil Citoyen. J'aime m'impliquer dans le social, faire partie du conseil me permet d'être acteur.

#### Quel bilan faites-vous du travail effectué au sein de votre quartier durant l'année 2018 ? Plus précisément quel bilan faites-vous de votre rôle ?

Tout d'abord, au début, je n'y croyais pas mais il fallait essayer. En 2018, nous avons principalement travaillé sur l'élaboration de la charte de fonctionnement, ce travail nous a pris beaucoup de temps mais était nécessaire. Nous avons envisagé beaucoup de choses mais au final peu de réalisations. Cela s'explique car il fallait se donner du temps pour être stable. Il y a eu beaucoup de va-et-vient au sein du Conseil, aujourd'hui nous sommes un groupe stable. Concernant mon rôle, je n'ai pas de rôle en particulier. Le Conseil Citoyen est un travail d'équipe. Je dirais que mon rôle est d'impulser le Conseil en venant à toutes les réunions, en motivant les habitants.

Quels sont pour vous les objectifs prioritaires à valoriser pour les mois à venir ?

Il faut resserrer les liens entre les habitants du quartier. Le quartier Montvilliers est vaste, les habitants doivent raisonner à l'échelle du quartier et non plus à l'échelle de leur immeuble.

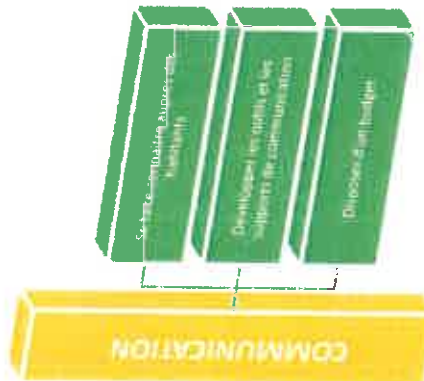
Pour finir, pour vous le Conseil Citoyen en 2 ou 3 mots c'est ...

Le Conseil Citoyen est un moyen de motiver les habitants, faire prendre conscience de l'importance de vivre ensemble, de respecter son cadre de vie.

### ORIENTATIONS 2019

Les interviews réalisées ont permis de dégager trois grandes orientations sur lesquelles des réflexions et des moyens pourront être engagés pour répondre au mieux aux attentes des habitants investis au sein des Conseils Citoyens.

## PIERRE CADRE DE VIE



## RELATION AUX INSTITUTIONS



## Fichier du plan d'action "pour vivre et travailler dans un quartier plus contractuel" avec l'ANRU

### Objectifs :

- Faire du renouvellement urbain des quartiers concernés un levier pour le déploiement du projet de l'agglomération troyenne, en tenant compte des enseignements du PNRU 1
- Insérer ces projets dans les politiques publiques transversales
- Assurer la transversalité permanente entre qualité de vie sociale, projet de gestion

### ➤ Quartier Chantereigne :

Par intérêt communautaire, transfert de la ZAC Chantereigne à Troyes Champagne Métropole en juillet 2018 (compétence économique).

Emprise de 8 hectares de terrain. Destination à vocation économique, commerciale et artisanale en conformité avec la charte de développement commercial approuvée par Troyes Champagne Métropole, dont l'objectif est de fixer les perspectives du développement commercial tout en proposant des outils de XXX afin de maîtriser les équilibres de l'offre nouvelle du territoire. Les activités proposées sur la zone devront s'inscrire dans la logique d'une offre nouvelle complémentaire et non concurrentielle de l'existant.

Perspectives 2019 : signature de la convention pluriannuelle de rénovation urbaine qui fera l'objet d'un avenant à la convention Jules GUESDE en 2019.

### ➤ Quartier Jules Guesde :

#### L'objectif est d'inscrire le quartier dans :

- une destination à caractère multifonctionnel pour un quartier actif et une vie de quartier redynamisée
- un nouvel habitat, renouvelé et diversifié
- une nouvelle qualité urbaine pour un quartier durable

En quelques chiffres : 635 démolitions ; 220 reconstructions de logements sur site sous forme de petits collectifs et maisons de ville dont 60 logements sociaux

80 % des reconstructions sur d'autres secteurs dont la ville de Troyes  
60 reconstructions par Troyes Habitat

Perspective 2019 : signature de la convention pluriannuelle de rénovation urbaine.

**PILIER CADRE DE VIE :**

Fiche n° 17 : Accompagner le renouvellement urbain des quartiers hors ANRU

**Objectifs :**

- Positionner les quartiers prioritaires dans la dynamique urbaine de l'agglomération
- Bâir les perspectives de développement de chaque secteur
- Assurer la transversalité permanente entre qualité de la vie sociale, projet et modalités de gestion

**Modalités d'intervention de Troyes Champagne Métropole hors ANRU :**

- Soutien aux équipements publics structurants en faveur des communes du Contrat de ville
- Soutien aux espaces publics structurants en faveur des communes du Contrat de ville
- Aide aux travaux de démolition de logements collectifs en faveur des bailleurs sociaux

Validation des critères d'éligibilité des dispositifs en faveur des quartiers du Contrat de ville hors ANRU en Conseil Communautaire du 12 octobre 2018. Crédits annuels votés dans le cadre du BP en fonction des besoins identifiés

Perspective 2019 : Deux projets dont Centre de loisirs avec cantine au cœur du quartier Montvilliers à Les Noës-près-Troyes et requalification du quartier Debussy à Pont-Sainte-Marie. Soutien par l'ingénierie de TCM.

Tableau de bord Cadre de Vie et Vie des quartiers – Suivi 2015 - 2022

Indicateurs		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
<b>GUSP</b>	Existence d'une GUSP (oui : O / non : N)									
	Nombre de réunions GUSP - TCM									
	Nombre de réunions GUSP - Ville									
	Nombre de diagnostics en marchant réalisés									
	Nombre de visites techniques réalisées									
	Nombre de projets financés dans le cadre des appels à projets - Cadre de vie									
	Montant de la TFPB valorisée sur l'axe GUSP									
Indicateurs		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
<b>Gestion des déchets/encombrants</b>	Nombre d'actions de sensibilisation									
	Nombre de points d'apports volontaires en dysfonctionnement									
	Montant de la TFPB valorisé sur l'axe gestion des déchets	Annuel								
		Réalisé								
Conduite d'une démarche qualité concernant la gestion des déchets (O / N)										
Indicateurs		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
<b>Tranquillité publique</b>	Nombre d'épaves	Répertoriées								
		Enlevées								
		Espace public								
	Espace privé									
Nombre de dispositifs de vidéo protection										
Sentiment d'insécurité des habitants / démarches engagées (O – N)										
Indicateurs		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
<b>Participation citoyenne</b>	Existence d'un conseil citoyen									
	Nombre de réunion									
	Projets mis en place									

Précision : Un tableau de bord pour chacun des QPV sera actualisé annuellement

## 6 : LE DROIT COMMUN DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU BENEFICE DES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE

ATOUTS	FRAGILITES - CONSTATS
Un partenariat avec le club national de foot professionnel	Absence d'identification du droit commun de l'EPCI dans le Contrat de ville.
Une offre de transport en commun qui semble satisfaisante (durée du voyage, nombre d'arrêts...) Un arrêt minimum dans chaque quartier prioritaire de la ville (sauf quartier Debussy / Pont Sainte-Marie)	Absence d'indicateurs de suivi du droit commun
Un accompagnement des demandeurs d'emploi de proximité par les PCE	
<b>PERSPECTIVES 2019 -2020</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Création d'un tableau de bord d'identification du droit commun de Troyes Champagne Métropole.</li> <li>➤ La culture et le sport au bénéfice de l'insertion sociale et professionnelle</li> </ul>	

### 3) LA CULTURE : La médiathèque Jacques CHIRAC

<b>Médiathèque J. CHIRAC</b>	<b>Médiathèque des Chartreux et des Maroits</b>
Habitants TCM : 15 €	Habitants : 8 €
Gratuit pour les jeunes de - de 18 ans et pour Les demandeurs d'emploi ainsi que pour les personnes titulaires des minima sociaux	



Un accès à la culture facilité pour les enfants et familles du PRE notamment par l'accompagnement des référents PRE pour la découverte du lieu, les modalités d'inscription. Promotion des activités culturelles à mettre en œuvre pour 2019 – 2020.

### 2) LE SPORT : Un partenaire de renommée nationale

#### ➤ Conventions de partenariat avec l'ESTAC:

Au travers des actions menées en matière de sports et politique de la ville, Troyes Champagne Métropole s'est engagée dans une démarche de partenariat pour la saison 2017 – 2018 dont :

#### ▪ une action d'achat de places à la Société Anonyme Sportive Professionnelle (SASP) ESTAC :

- Lors des matchs joués à domicile dans un but d'insertion sociale. A destination des publics fragilisés
  - Lors des matchs à caractère événementiel de l'année sportive
- Les places sont distribuées par les communes au public ciblé.

#### ▪ une action d'organisation de la « Coupe des quartiers ». Cette opération sous la forme d'un tournoi et d'ateliers de foot s'adresse aux jeunes des quartiers de l'agglomération âgés de 8 à 11 ans.

#### ➤ Marchés de prestations de services

L'achat de 2 600 places de matchs de foot, distribuées par les communes, pour inciter à la pratique sportive les jeunes de l'agglomération.

L'achat de 300 stades destinés aux jeunes durant les vacances d'été et de novembre.

10 stages d'une semaine pendant les vacances estivales sont réservés aux enfants inscrits dans un parcours PRE pour travailler les valeurs éducatives dont : le fairplay, le respect de l'arbitre, la vie en communauté...

Valeurs transférables dans le cadre de la vie scolaire : respect des camarades de classe, le respect de l'enseignant, le goût de l'effort...

La plus-value des stages est reconnue par les partenaires



© ESTAC

### 3) L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : La Maison des étudiants (MDE)

La MDE est un guichet qui réunit les cinq principaux acteurs de la vie étudiante sur l'agglomération de Troyes :

- Le service Vie étudiante de Troyes Champagne Métropole
- Le siège de l'antenne troyenne du Crous de Reims
- Le siège de la Fédération des Étudiants Troyens/campus 3
- Le siège de la radio de la Fédération des Étudiants Troyens/campus 3
- Le service de la médecine préventive de l'URCA

Son objectif est de faciliter l'accès à l'information pour les étudiants. Ces derniers peuvent bénéficier d'un accompagnement adapté pour mettre en œuvre les démarches pour toutes les demandes d'aides sociales.

Un accueil « CAF » de premier niveau est apporté par Troyes Champagne Métropole, via son service Vie Étudiante à la Maison des Étudiants (MDE) ainsi que la mise à disposition d'ordinateurs PC en libre-service connectés à internet, sur lesquels la navigation est guidée par le personnel sur place.



Domaines	Contexte / Missions en octobre 2018	Prévisions - Orientations 2019 - 2020	Lien avec le protocole d'engagement réalisé et réévalué	Lien avec le Pacte Territorial d'insertion (PTI)
Réussite éducative Soutien à la parentalité Accès à la culture	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un taux à la réussite du brevet plus faible sur les REP et REP+ (-6 points) que sur le reste de l'agglomération</li> <li>Un accompagnement des parents à la parentalité identifié dans le cadre du PRE</li> <li>Des actions d'accompagnement favorables l'égalité de sexe, la maîtrise de la langue, la valorisation des compétences et le renforcement dans sa capacité à s'exprimer à l'oral</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mission au renforcement du PRE dans l'objectif d'accompagner les 11 ans et + (soit représenté dans le cadre du PRE - constat de la difficulté à les mobiliser sur les temps périscolaires et extrascolaires, notamment les filles / sport)</li> <li>Mise en œuvre de séminaire Réussite éducative sur la mobilisation des parents et le soutien à la parentalité associée de prévention spécialisée: AID (avec financement TCM - Département de l'Aube et Etat)</li> <li>Soutien à l'action de prévention pour les 6-11 ans conduite par l'AID</li> <li>Réflexion à mener sur les outils de type (Bibliothèque, concours d'éco-citoyen)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etat : Contribuer à abonder la plateforme de l'offre de stages de qualité pour les élèves de 2<sup>ème</sup></li> <li>Augmenter le nombre d'enfants de moins de 3 ans</li> <li>Développer le dispositif « ouvrir l'école aux parents »</li> <li>TCM : Contribuer à abonder la plateforme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ann 4 Fiche 13 : Créer une nouvelle action permettant la remobilisation des personnes ; Développement d'actions collectives pour créer du lien social et lever les freins à l'emploi (inscription par le sport, la culture)</li> </ul>
Accès aux droits		<ul style="list-style-type: none"> <li>Coordination des acteurs mobilisés sur l'accès aux droits</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Ann 1 Fiche 1 : Améliorer l'accompagnement des publics ; accueillir, informer, orienter les nouveaux entrants</li> <li>Ann 1 Fiche 2 : Offrir les publics ayant des besoins spécifiques en termes d'accompagnement</li> <li>Ann 1 Fiche 3 : Développer et outiller l'accompagnement effectué par les TMS du Département</li> <li>Ann 2 Fiche 8 : Faciliter l'accès et l'usage des outils et services numériques</li> </ul>
Maîtrise de la langue	<ul style="list-style-type: none"> <li>7 structures linguistiques</li> <li>Mécanisme de coordination entre les structures</li> <li>Communication insuffisante sur le fait que quel et comment auprès des prescripteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer le diagnostic mis en œuvre en 2017 sur la maîtrise de la langue</li> <li>Favoriser la coordination entre les structures et les prescripteurs pour des parcours plus efficaces (avec collaboration avec les partenaires)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Ann 3 Fiche 9 : Créer une structure « ressource » sur les problématiques d'illettrisme et d'analphabétisme</li> </ul>
Santé Contrat local de santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Population vieillissante fortement représentée dans les QPV, notamment les femmes</li> <li>Peu d'actions en faveur des seniors</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réflexion à mener sur le public sénior et l'adaptation des logements (expériences autres territoires) / liaison avec l'habitat (TFPB)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etat : Mettre en place le volet priorisé du CLS. Accompagner la localisation du projet de santé HSP du quartier des Chartrains ; lutter contre le harcèlement aux côtés des personnes vulnérables des QPV ; déployer des actions spécifiques du centre de santé dentaire de la CPAM en direction des habitants des QPV</li> <li>TCM : Contribuer au financement des Maisons de santé dans les QPV ou quartiers vulnérables ; mettre en œuvre le plan d'action du CLS ; soutenir les actions favorisant l'accès aux droits dont le santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ann 3 Fiche 11 : Faciliter l'accès aux soins ; Mobiliser les ressources médicales et paramédicales du Département pour mieux orienter le public, construire des parcours adaptés et accompagner les publics</li> </ul>
Plan de lutte contre les discriminations (TCM) Plan en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes (Etat) Plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles (Etat)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Absence de plan de lutte contre les discriminations</li> <li>Soutien au programme égalité des chances piloté par l'UTT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rédaction du plan en faveur de l'égalité de traitement</li> <li>Sensibilisation à la notion de discrimination</li> <li>Renforcement de l'égalité des chances piloté par l'UTT</li> <li>Inscrire dans les attendus des demandes de financements d'actions la prise en compte de l'égalité de traitement (accès des publics, sensibilisation, communication...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etat : Veiller à l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les actions soutenues au titre de la politique de la ville</li> <li>Analyser et veiller à la mise en œuvre du 5<sup>ème</sup> plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles</li> <li>Rédiger, animer et vérifier la mise en œuvre dans les QPV du plan en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes</li> <li>TCM : Mise en œuvre du plan en faveur de l'égalité de traitement ; Plan de lutte contre les discriminations</li> </ul>	
GUSP	<ul style="list-style-type: none"> <li>Groupe ressources GUSP actif - travail collectif et collaboratif évalué comme utile et nécessaire</li> <li>Diagnostic en marchant réalisé sur chaque quartier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coordination des acteurs de la GUSP (Villes-Bailleurs-association)</li> <li>Écriture des missions de mise en œuvre par bailleurs sociaux</li> <li>Écriture du document cadre pour le GUSP : Etat - TCM - Villes - Bailleurs sociaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>TCM : Accompagner le changement des quartiers auprès des habitants ; coordination de la GUSP à l'échelle des quartiers ; Accompagner les communes dans la identification des interventions sur les espaces publics et privés</li> </ul>	
Renouvellement urbain		<ul style="list-style-type: none"> <li>Convention pluripartite de renouvellement urbain pour le quartier Jules KAYSER</li> <li>Accompagnement du renouvellement urbain des quartiers hors ANRU</li> <li>Adoption de la CLS</li> <li>Création d'un observatoire du parc social de TCM</li> <li>Réflexion à mener sur le public sénior et l'adaptation des logements (expériences autres territoires) / liaison avec le santé (TFPB)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etat : Mettre en œuvre le PRU et le PIR</li> <li>TCM : Favoriser la rénovation des quartiers hors ANRU ; Lutter contre le logement instable ; Lutter contre les emplacements de sommeil</li> <li>TCM : Mettre en œuvre la fiche action du PLU</li> </ul>	
Habitat	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place de la CLS l'échelle de TCM</li> </ul>			
Création d'activités	<ul style="list-style-type: none"> <li>29 % des demandeurs d'emploi de l'agglomération habitent les QPV</li> <li>L'outil CINSLAB peu efficace sur la dynamique de réflexion à la création d'entreprises mais pertinent dans la remobilisation des publics à la reprise d'emploi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collaboration au Pacte Territorial d'insertion (PTI)</li> <li>Réflexion à mener sur l'outil CINSLAB / renouvellement 2020 ?</li> <li>Mobilisation des habitants des QPV - vigilance à l'insertion des publics féminins</li> <li>Priorité à l'employabilité</li> <li>Soutien à la mise en œuvre d'actions de mobilisation ou de remobilisation à l'emploi</li> <li>Expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etat : Doubler le nombre d'apprentis issus des QPV ; Déployer le PIC Grand Est / lutte contre l'illettrisme ; Développer les cordons de la réussite et le parrainage ; Vérifier l'efficacité des classes sociales spécifiques dans les quartiers vulnérables des QPV</li> <li>TCM : Généralisation d'insertion des classes sociales spécifiques dans les quartiers vulnérables des QPV ; Soutien aux cordons de la réussite ; Mise en œuvre de l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ann 3 Fiche 10 : Lancer la plateforme mobilis</li> <li>Ann 2 Fiche 4 : Faciliter l'accès direct à l'emploi</li> <li>Ann 2 Fiche 5 : Mettre en place un réseau de parrainage mutualisé entre partenaires</li> <li>Ann 2 Fiche 6 : Optimiser l'IAE</li> <li>Ann 2 Fiche 7 : Développer les classes sociales des marchés publics</li> <li>Ann 2 Fiche 12 : Créer une plateforme bénévolat ; accompagner les publics pour qu'ils se positionnent sur les offres</li> <li>Ann 2 Fiche 15 : Créer une nouvelle action permettant la remobilisation des personnes ; Développer des chantiers solidaires avec très peu d'heures de travail et avec un défillement des personnes</li> </ul>

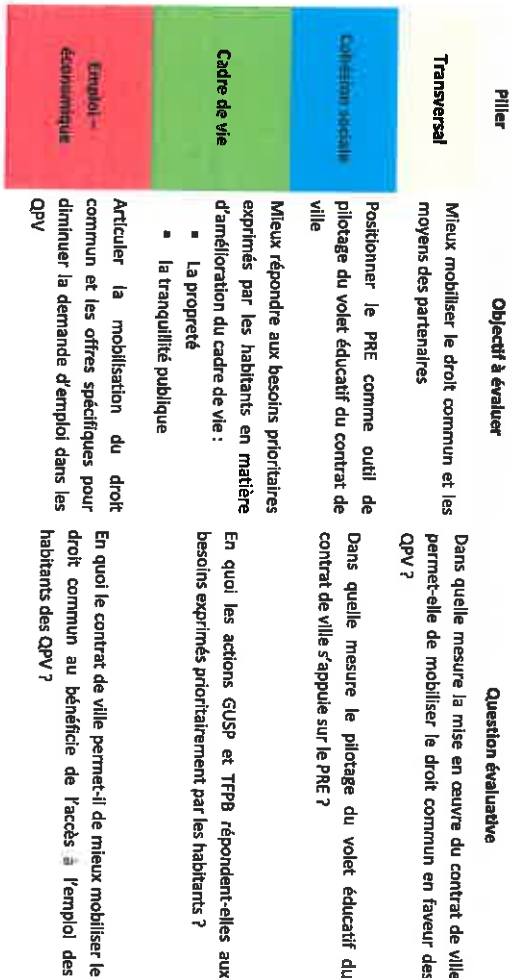
En transversalité :

STRATEGIE DEPARTEMENTALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

## 7 : L'EVALUATION A MI-PARCOURS DU CONTRAT DE VILLE

Le service politique de la ville de Troyes Champagne Métropole a la charge de conduire l'évaluation concernant l'approche du droit commun des partenariats signataires du CDV. Le droit commun de l'Etat sera évalué par les services de la DDCSP. Le service politique de la ville de Troyes Champagne Métropole est mobilisé à hauteur de 3 équivalents temps plein sur la démarche (5 agents politique de la ville hors PRE) sur la période de juin 2018 à juin 2019.

### 1. Les questions évaluatives validées en COSTRA du 21 juin 2018 :



### 2. Le calendrier fixé par le COSTRA :

- Jun 2018 détermination des questions évaluatives et validation en COSTRA du 21 juin
- 3<sup>ème</sup> trimestre détermination des groupes de travail à partir des COTECH du Contrat de ville
- 4<sup>ème</sup> trimestre mobilisation des partenariats, collecte des données, analyse, restitution en COSTRA de décembre 2018.

Ajustement du rétroplanning suite au départ du chef de service politique de la ville. Recrutement d'un nouveau chef de service au 1<sup>er</sup> octobre 2018.

- 28 février 2019 point étape de l'évaluation (sociogrammes réalisés, tableaux de critères et d'indicateurs formalisés)
- 27 juin 2019 restitution de l'évaluation à mi-parcours

### 3. La méthodologie engagée :

- Détermination des critères et des indicateurs nécessaires à l'évaluation
- Identification des acteurs de la thématique évaluée par la réalisation d'un sociogramme
- Construction d'outils de collecte de données auprès des partenaires et signataires du Contrat de ville (questionnaires, fiches de synthèse...)
- Implication de la représentation citoyenne dans la collecte des données
- Synthèse des données et propositions d'orientations
- Détermination des priorités retenues en Comité de pilotage stratégique

## 8 : La mise en œuvre du Contrat de Ville sur les territoires

### 4. Les constats :

ATOUTS	FRAGILITES - CONSTATS
<p>Une volonté d'intégrer la démarche dans les pratiques de l'ingénierie de Troyes Champagne Métropole.</p>	<p>Absence des partenaires concernés par l'évaluation au sein du COSTRA – L'organisation de la gouvernance ne le permettant pas. Pas d'identification précise du droit commun dans le contrat de ville</p>
<p>Une volonté des techniciens à se former sur la démarche.</p>	<p>Absence d'indicateurs pour l'ensemble des piliers dans le contrat de ville 2015 – 2020. Des termes spécifiques inscrits dans le contrat de ville sans détermination claire de la notion par les partenaires liés à la thématique concernée par la question évaluative. Un temps extrêmement contraint pour une démarche qui se doit d'être participative. Des questions évaluatives déterminées par un groupe formé de techniciens Etat, villes et Troyes Champagne Métropole.</p>
<p>La représentation citoyenne intégrée dans la démarche d'évaluation (Conseils citoyens et les habitants)</p> <p>Détermination de l'objectif de l'évaluation : ajuster, réorienter les priorités, les actions et démarches en fonction de l'évaluation</p>	<p>Une sollicitation répétitive de certains partenaires en raison des missions conduites par ces derniers (notamment le Département de l'Aube : insertion sociale et professionnelle, soutien à la parentalité, prévention...)</p>
<p>Le partenariat sollicité pour participer à la démarche</p>	<p>Une absence d'identification des moyens et résultats des actions de droit commun conduit dans les QPV par les signataires – Pas d'outils de suivi élaborés</p>
<p>Perspectives 2019 - 2020</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en place d'une nouvelle gouvernance</li> <li>▪ Ajustement des questions évaluatives en fonction des attentes des élus, des recommandations du Comité de pilotage stratégique et du champ des possibles lié à la collecte</li> <li>▪ Sollicitation des signataires du contrat de ville à participer aux réunions de calage de la démarche</li> <li>▪ Détermination des critères et indicateurs pour engager les démarches d'évaluation</li> <li>▪ Création d'outils de collecte des données</li> <li>▪ Intégration de la représentation partenariale dans l'évaluation (signataires ou non du contrat de ville)</li> <li>▪ Intégration de la représentation citoyenne par la mobilisation des conseils citoyens ou des habitants</li> <li>▪ Proposition pour chaque pilier à l'issue de l'évaluation de la création d'un tableau de bord suite à la détermination d'indicateurs</li> <li>▪ Proposition d'un groupe de travail de soutien aux partenaires pour formaliser un tableau de suivi de l'activité de droit commun au profit des habitants des QPV</li> </ul>	

### 1) Valorisation des actions pilotées par les villes par pilier du Contrat de ville : synthèse réalisée par les chefs de

#### projet politique de la ville des villes

- Ville de Pont-Sainte-Marie
- Ville de Troyes
- Ville de La Chapelle Saint-Luc
- Villes Les Noës-Près-Troyes (non éligible à la DSU)
- Ville de Saint-André-les-Vergers



**PIILIER COHESION SOCIALE : ACCES AUX DROITS ET PARCOURS SOCIAL**

« Partageons Ensemble »

Fiche 09 -10 du plan d'action du Contrat de ville : Associer les habitants aux actions/événements de la ville

Constat de départ amenant à conduire l'action :

La mobilisation des habitants du quartier doit être accompagnée afin de les rendre acteurs du bien vivre ensemble. Aussi, il convient de s'appuyer sur les bénévoles autour d'actions, ayant pour but de mobiliser le plus d'habitants et de réunir différents publics. Ces actions animent le quartier et créent des espaces de rencontre entre les habitants, les acteurs sociaux, la collectivité, le bailleur.

Budget consacré : 14 700€

Objectifs généraux :

- Démarche participative et soutien au bénévolat
- Créer du lien entre les habitants
- Créer du lien entre les acteurs de proximité et les habitants pour connaître leurs usages et leurs besoins
- Mobiliser particulièrement les acteurs pour lutter contre l'isolement de certaines personnes
- Sensibilisation à différentes actions
- Soutenir les actions vers le bien vivre ensemble

Objectifs opérationnels :

- Permettre aux habitants de créer des événements conviviaux avec les services de la ville
- Permettre aux habitants de rencontrer des acteurs sociaux, culturels, de l'emploi, de la santé lors de l'organisation de petit déjeuner

Quartier(s) concerné(s) : Quartier Debussy - Indice de fragilité du quartier : 194

Description de l'action :

Petit déjeuner : Organisation d'un petit déjeuner tous les 1<sup>ers</sup> mercredis du mois

Cet événement permet de réunir les habitants autour d'un petit déjeuner à thème. Il est préparé par des bénévoles du quartier avec le soutien des agents du service Politique de la Ville (GUSP, adulte relais et médiateur).

Ces événements sont attractifs, et permettent de passer un moment convivial tout en sensibilisant les participants à des domaines précis. Ces actions de sensibilisation sont tournées vers le développement durable, la santé, la tranquillité publique, l'emploi.

Le choix du mercredi favorise la participation intergénérationnelle (enfants, familles, résidents de Nazareth (EPADH), retraités et également enfants inscrits dans les ACM).

Les repas : Organisation de repas mensuels

Les repas des bénévoles sont organisés un samedi par mois au sein de la cuisine pédagogique de la Maison de l'Animation et de la Culture (MAC). Les bénévoles préparent un repas typique et représentatif des différentes cultures, dans un objectif de tolérance et de l'acceptation des différences de « l'autre », ainsi que la valorisation des savoir-faire présents dans le quartier. Ces repas permettent aux habitants de s'impliquer dans l'organisation d'un événement à destination des habitants. Lors des repas une animation musicale est proposée sur la scène de la salle polyvalente de la MAC.

Résultats :

Janvier

Petit déjeuner : « Présentation des partenaires de la Maison de l'Animation et de la Culture »

- Atelier préparation de galettes avec les enfants de l'animation de rue.

Adultes : 70 - Enfants : 12

- Repas des bénévoles : Adultes : 55 - Enfants : 10

Février

Petit déjeuner sur la création d'entreprise – CitésLab + Adie : Adultes : 72 - Enfants : 8

Repas de la Saint Valentin avec ambiance musicale : Adultes : 60 - Enfants : 6

Mars

Petit Déjeuner sur la santé (alimentation et petit budget) : Adultes : 70 - Enfants : 8

Repas Jazz avec Orchestre : Adultes : 80 - Enfants : 12

Avril

Petit Déjeuner Parentalité : Adultes : 72 - Enfants : 12

Repas des bénévoles : Adultes : 50 - Enfants : 15

Mai

Petit déjeuner de l'animation de rue – présentation du service : Adultes : 68 - Enfants : 15

Repas des bénévoles + organisation de la fête des voisins au sein du quartier : Adulte : 85 - Enfants : 25

Juin

Petit déjeuner Bio / développement durable : Adulte : 70 - Enfants : 10

Repas de l'été avec les bénévoles : Adultes : 82 - Enfants : 14

Juillet/Aout

Repas Barbecue : Vendredi 06 Juillet

Repas partagé organisé par le Conseil Citoyen – Animation et déambulation musicale dans le centre du Quartier Debussy – Participation de plus de 200 Habitants

Septembre

Petit Déjeuner Conseil Citoyen – Présentation du conseil citoyen : Adultes : 85 - Enfants : 10

Octobre

Petit Déjeuner Octobre Rose – Santé sur le Cancer du Sein – Ligue contre le cancer : Adultes : 80 - Enfants : 12

Repas organisé par un commerçant du quartier en collaboration avec les bénévoles – Animation karaoké :

Adultes : 60 - Enfants : 7

Novembre

Petit déjeuner sur la 1<sup>ère</sup> Guerre Mondiale avec le Conseil Municipal Enfant : Adultes : 83 - Enfants : 15

Repas réuniennais avec les bénévoles de la ville : Adultes : 62 - Enfants : 6

**ACTION CONTRAT DE VILLE  
VILLE DE PONT-SAINT-MARIE 2018**

**PILIER COHESION SOCIALE : ACCES AUX DROITS ET PARCOURS SOCIAL**

« Valoriser le quartier par l'image »

**Fiche 10 du plan d'action du Contrat de ville :** Rendre les habitants acteurs de l'amélioration du cadre de vie

**Constat de départ amenant à conduire l'action :** Le quartier Debussy, construit dans les années 1970, connaît de profondes mutations tant en termes de population que d'activités. En effet, de nombreux commerces de proximité ont fermé depuis ces dernières années. Seuls subsistent un commerce et deux sandwicheries. La plupart des locaux commerciaux sont vides. Les vitres de certains locaux sont régulièrement détériorées et taguées, et pour une raison de coût, remplacées par du contreplaqué. Ce côté inesthétique et non uniforme ne permet pas de donner une image positive et attractive du quartier. Les locaux commerciaux vides appartiennent tous au bailleur Mon Logis.

**Budget consacré :** 4 200 €

**Objectifs opérationnels :**

- Associer les habitants aux actions d'amélioration de la gestion du cadre de vie, en intégrant les usages des habitants dans les aménagements urbains, en phase de projet.
- Dans le cadre de la participation des habitants à l'amélioration de leur cadre de vie et de l'image du quartier, les vitrines des commerces vides sont utilisées comme support visuel pour y installer des photographies géantes réalisées par les habitants du quartier avec comme objectif :
  - o valorisation du travail des habitants
  - o Respect des lieux
  - o atténuation du vandalisme sur les vitrines
  - o amélioration de l'image du quartier
  - o réappropriation du quartier
  - o amorcer la réflexion sur la 4ème phase de rénovation du quartier Debussy

**Quartier(s) concerné(s) :** Quartier Debussy

**Indice de fragilité du quartier :** 194

**Résultats :**

Les ateliers se sont déroulés avec les membres du conseil citoyen du quartier Debussy.

- Le premier atelier s'est déroulé le Mercredi 20 Juin :

10 membres du conseil citoyen

Présentation du déroulement du projet

Méthode de photographie expliquée par un professionnel

Caractérisation des endroits stratégiques pour prendre des photos

- Le deuxième atelier - Mercredi 27 Juin :

Les membres du conseil citoyen ont organisé un tour dans la ville de Pont Sainte Marie pour prendre des photos | Parc Lebocey, Stade, Eglise, Pont-Hubert

- Le troisième Atelier - Mercredi 04 Juillet :

Les membres du conseil citoyen ont organisé un tour au sein du quartier Debussy pour les photos

- Atelier échange - Lundi 08 Juillet :

Le conseil citoyen s'est réuni avec le photographe pour valider les photos qui sont affichées sur les anciens locaux commerciaux du quartier.

Méthode d'évaluation et indicateurs choisis au regard des objectifs ci-dessus :

- Amélioration de l'image du quartier Debussy

Les images ont changé le quartier en masquant les vitres cassées. Les photos donnent de la couleur au quartier. Les photos ne sont pas dégradées depuis Septembre

- Rendre acteur le public et mise en valeur du travail réalisé à travers la photographie.

- Mobilisation des habitants autour d'un thème fédérateur et convivial

Les membres du conseil citoyen ont répondu activement à ce projet en participant à tous les ateliers. Les membres ont invité des habitants et des enfants à participer au projet

« Sensibilisation à l'hygiène et la santé à travers le sport »

Fiche 07 du plan d'action du Contrat de ville : Promouvoir les comportements favorables à une amélioration de l'hygiène de vie

Constat de départ amenant à conduire l'action :

Les jeunes fréquentant l'espace ados ont pour la plupart des ambitions sportives, scolaires élevées mais n'ont pas de connaissances ou de notions d'une bonne hygiène de vie permettant leur réussite. Ils se couchent tard, ont une mauvaise alimentation, ne prennent pas soin de leur corps.

Budget consacré : 5 131€

Objectifs opérationnels :

- Favoriser le travail d'éducation à la santé
- Sensibiliser les jeunes aux risques potentiels d'une mauvaise alimentation

Quartier(s) concerné(s) : Quartier Debussy

Indice de fragilité du quartier : 194

Description de l'action :

Ce projet a été mis en place pour sensibiliser les jeunes sur les dangers d'une mauvaise hygiène de vie.

L'hygiène de vie est un enjeu majeur de la prévention santé. Il était donc nécessaire de redoubler de vigilance et de proposer des actions dans ce domaine.

Les jeunes fréquentant l'espace ados, ont pour la plupart des ambitions sportives, scolaires élevées mais n'ont pas de connaissances ou de notions d'une bonne hygiène de vie permettant leur réussite.

Actions mises en place :

- intervention d'une micro-nutritionniste :

Conférence de 2h sur l'hygiène alimentaire et ses enjeux ; cours de cuisine - Préparation d'un repas équilibré

Les jeunes ont organisé une soirée pour les parents : Animation + repas préparé par les jeunes

- Intervention d'un coach sportif

Temps d'échange sur la pyramide alimentaire ; la pratique du sport et ses bienfaits.

Mise en place d'une séance de sport par les enfants, pour les parents

- Conférence avec Charles Traoré (ancien joueur de l'ESTAC, actuellement au FC Nantes Atlantique) à la Maison de l'Animation et de la Culture

Perspectives : Lors de la construction de ce projet, le service avait pour réflexion de construire des ateliers sport pour les adultes (projet déposé en 2019).

« Séjour Lac du Der »

Fiche 01 du plan d'action du Contrat de ville : développer l'offre éducative et favoriser l'épanouissement des enfants.

Constat de départ amenant à conduire l'action : La plupart des adolescents du quartier Debussy ne partent pas en vacances durant les vacances scolaires. Cette action doit permettre à ces jeunes de sortir du quartier durant l'été.

Budget consacré : 4 784€

Objectifs opérationnels :

- Apprendre à s'intégrer dans un groupe
- Apprendre à respecter l'environnement naturel
- Être acteur de son développement au sein de la société

Objectifs chiffrés :

- Taux des jeunes s'inscrivant à court terme dans des actions/structures culturelles et/ou professionnelles
- Taux de participation et implication à l'offre proposée
- Nombre et typologie des publics touchés par âge, genre et statut social

Quartier(s) concerné(s) : Quartier Debussy

Indice de fragilité du quartier : 194

Description de l'action : La durée du séjour est fixée à 5 jours / 4 nuits pour un groupe de 15 jeunes et deux animateurs. Séjour du 16 au 20 juillet 2018.

Les jeunes ont été logés au gîte « la ferme du Bocage » situé à Droyes en Haute-Marne à moins de 10 kms du Lac du Der

A travers ce séjour, les jeunes ont développé le bien vivre ensemble, l'entraide. Ils ont découvert la vie en milieu rural et ont eu la possibilité d'acquérir des connaissances sur la faune et la flore ainsi que sur le Patrimoine Naturel.

Le vivre ensemble, le côté fraternel du camp a été aussi un critère de réussite de ce séjour.

Quelques exemples d'activités que les jeunes ont réalisées tout au long de leur séjour :

- Randonnée VTT autour du lac
- Course d'orientation
- Mini-golf
- Baignades
- Voile

Résultats :

Rappel des objectifs :

- Amener les adolescents à vivre de bonnes vacances.
- Amener les adolescents à être pleinement acteurs de leur séjour.

**ACTION CONTRAT DE VILLE**  
**VILLE DE TROYES 2018**

**PIILIER COHESION SOCIALE : EDUCATION PARENTALITE JEUNESSE**

- Amener les adolescents à apprécier et à s'épanouir dans la vie en collectivité. (respect, convivialité, écoute, partage...). Se connaître soi et les autres afin de mieux trouver sa place dans le groupe et durant le séjour en général.
- Amener les adolescents à se sentir et à être valorisés en tant que personne et dans leurs actes.
- Amener les adolescents à respecter l'environnement naturel.

**Les objectifs du séjour ont été atteints :**

Un groupe soudé et volontaire en amont et pendant le séjour. Pour la quasi-totalité des jeunes, c'était un premier départ en vacances hors quartier.

Pour le bien être du groupe et le bon vivre ensemble ; détermination de référents journaliers sur les tâches mentionnées ci-dessous :

- Responsable de la réunion bilan
- Responsable de la cuisine
- Responsable vaisselle et rangement

**« Amélioration des relations entre les jeunes et les forces de sécurité »**

**Fiche n°3 du Contrat de ville : Promouvoir les dynamiques des jeunes pour les soutenir dans leur vie de « jeune adulte »**

**Objectifs :**

Dans le prolongement de l'action « Touche pas mon jeune, touche pas mon filic » initiée en 2017 et en raison d'une forte demande des jeunes troyens, la Ville de Troyes a souhaité poursuivre la dynamique engagée avec les partenaires volontaires pour continuer de travailler sur l'amélioration des relations entre les jeunes et les forces de sécurité.

Les objectifs de 2017 ont été conservés :

- proposer des échanges entre les jeunes et les forces de sécurité de l'Etat ;
- informer et sensibiliser les jeunes sur les métiers des forces de sécurité de l'Etat ;
- favoriser la remise en question des préjugés en déconstruisant les stéréotypes.

Dans cette même logique, des actions relatives à la Prévention à la Sécurité Routière, la Prévention liée aux écrans et aux bonnes pratiques numériques et une initiation Secoursisme ont également été mises en place au cours de l'année sur l'ensemble des quartiers troyens.

Sur cette dernière thématique, la volonté municipale a fait écho à la 6<sup>e</sup> édition des « Rencontres de la Sécurité 2018 », qui s'est tenue du 10 au 13 octobre, et où une grande partie des actions de prévention et de sensibilisation proposées a eu trait aux gestes qui sauvent.

**Contenu :**

▪ En mai, la gendarmerie de Rosières a accueilli une trentaine d'enfants (10 - 12 ans) des accueils de loisirs Sénéardes, Point du Jour et Vassales, et à nouveau en juillet une soixantaine d'enfants des mêmes accueils de loisirs avec en sus ceux de Marots et Jules Guesde, pour une journée riche en découvertes.

Les enfants ont rencontré la référence égalité professionnelle et diversité (RED), adjointe au sein de la gendarmerie de Champagne-Ardenne (égalité fille/garçon et discriminations) ; des familles de gendarmes (leur quotidien) ; la Croix Rouge pour les gestes de secours à la personne ; la brigade cynophile ; la scientifique et ils ont découvert que, dans une logique de développement durable, la caserne abrite des ruches (production de miel) et des moutons (tonte d'espaces herbeux)

▪ En août, c'est une action de prévention montée avec la TCAT qui a été proposée aux enfants de 6-9 ans de l'accueil de loisirs Point du Jour. Ils ont ainsi pu acquérir les règles de sécurité pour monter et descendre d'un autobus avec simulation ; les bons comportements lors des déplacements et échanger avec les conducteurs.

Ils ont également visité le bureau régulateur et découvert que chaque bus est équipé de caméras dont les images sont retransmises sur les écrans de la salle et contrôlées par plusieurs opérateurs. Et ils ont poursuivi la visite par la station de lavage, le garage et découvert un minibus destiné aux personnes en situation de handicap.

▪ En septembre, une Journée Défense Citoyenne (JDC) thématisée « Citoyenneté et Prévention de la Délinquance »

En mai 2018, monsieur le Procureur de la République a fait part de son inquiétude concernant la hausse de la délinquance des mineurs sur le territoire troyen. Ses propos ont été corroborés par monsieur le Préfet et appuyés par monsieur le Maire, lequel a verbalisé sa détermination à intensifier les actions de prévention de la délinquance à destination des jeunes.

Il a donc paru opportun, dans le cadre des relations partenariales, de travailler avec le Centre du Service Nationale de Châlons-en-Champagne afin d'accueillir une JDC sur le thème « citoyenneté et prévention de la délinquance », avec la participation de la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile de Troyes.

Ce 27 septembre 2018, 45 jeunes ont été reçus à l'Hôtel de Ville, lieu hautement symbolique de la citoyenneté.

Au programme, des modules d'information sur les responsabilités du citoyen et les enjeux de la défense, une information service civique et autres formes de volontariat, périodes militaires d'initiation ou perfectionnement à la défense nationale, possibilité d'engagement dans les forces armées et les forces de réserve, des tests langue française, suivis d'un déjeuner commun, une information « jeunesse citoyenne » avec notamment une sensibilisation à la sécurité routière.

- En Octobre, une initiation au secourisme pour les plus jeunes

Objectif : faire comprendre aux enfants qu'ils sont en mesure d'acquiescer rapidement des gestes et réflexes simplifiés permettant de sauver une vie.

28 jeunes de 9 à 12 ans des accueils de loisirs municipaux ont ainsi suivi 2h de sensibilisation par le formateur de l'Unité de Prévention des Conduites à Risques.

A partir d'un diaporama créé spécifiquement pour cette action, 4 axes ont été développés : l'alerte, la perte de connaissance, l'hémorragie et la réanimation cardiaque. « Comprendre, anticiper, se protéger et protéger, alerter et secourir » ont été les mots clés donnés aux enfants.

Au-delà d'être récepteurs des informations théoriques, les enfants se sont entraînés à effectuer une PLS, en réalisant des manipulations sur mannequins (massage cardiaque et, pour les volontaires, bouche-à-bouche) et ont reçu à la fin de la séance une attestation de sensibilisation. L'enjeu était de les ancrer dans une démarche responsable et citoyenne, faisant d'eux des relais de la bonne attitude à adopter.

- Participation à la rencontre de la Sécurité Intérieure

Le 10 octobre, 18 enfants de 3/6 ans des Chartreux, 15 enfants 5/6 ans et 45 enfants 6/12 ans des Vassaulles se sont rendus sur le forum de l'Hôtel de Ville, dans le cadre des accueils de loisirs, pour rencontrer les professionnels qui tenaient des stands à l'occasion des rencontres de la sécurité 2018. Ils ont pu échanger avec la Police Nationale, la Police Municipale, la Gendarmerie mobile, les Pompiers mais aussi la Croix Rouge.

- En octobre, l'accueil de loisirs des Sénardes a également proposé une sensibilisation aux dangers d'internet

Du 22 octobre au 02 novembre, 12 jeunes de 8 à 12 ans ont participé au projet de prévention lié aux bonnes pratiques vidéo ludiques, via la création d'un jeu vidéo et la rencontre d'un joueur professionnel.

Ils ont pu s'exprimer, échanger sur leurs utilisations d'internet. Les enfants ont approfondi la notion d'addiction et pu évaluer leur propre degré de dépendance : 1/3 d'entre eux pouvaient présenter des signes de dépendance aux écrans...

D'autres sujets ont aussi été abordés comme les impacts des écrans sur la Santé, la question de la sécurité des données... Des conseils ont pu être prodigués pour leur éviter de « tomber » dans les pièges de personnes malveillantes.

Enfin, l'action s'est clôturée par un goûter festif avec les familles pour élargir la prévention aux parents, en s'appuyant également sur un flyer réalisé par les enfants : 10 familles ont participé et ont exprimé le souhait d'une sensibilisation pour les + jeunes (6 à 8 ans).

Le 24 octobre, 50 enfants de 8 à 12 ans de tous les accueils de loisirs troyens se sont réunis aux Sénardes pour participer à une séance animée par le brigadier de l'Unité de Prévention des Conduites à Risques, pour découvrir le rôle du policier, la diversité des métiers de la Police et échanger sur diverses thématiques liées à la prévention.

Toutes ces rencontres sont l'occasion de répondre aux interrogations, de lever des blocages et de débattre. Elles permettent également de faire évoluer les représentations mutuelles et de déconstruire les stéréotypes. La participation régulière de la population et des forces de sécurité de l'État à des activités communes est de nature à favoriser la découverte de l'autre, le respect mutuel et la confiance réciproque.

La Ville de Troyes souhaite poursuivre ses actions en collaboration avec la Police et les ouvrir au plus grand nombre. Sur 2019, les CME notamment participeront également à ce type de journées découvertes.

## ACTION CONTRAT DE VILLE VILLE DE TROYES 2018

### PLIER COHESION SOCIALE : EDUCATION PARENTALITE JEUNESSE

#### « Chorales en quartiers »

Fiche n° 1 du plan d'action du contrat de ville : Développer l'offre éducative et favoriser l'épanouissement de l'enfant

#### Objectifs :

- Installer une pratique régulière des activités vocales au sein des écoles REP de la Ville de Troyes
- Acquérir un répertoire de chansons
- Développer une écoute active
- Etre capable de décrire une musique entendue
- Développer la sensibilité artistique et savoir l'exprimer
- Acquérir une première culture musicale
- Apprendre à chanter juste et ensemble
- Développer l'expression orale

#### Contenu :

Pour l'année 2018, le Conservatoire à Rayonnement Départemental Marcel Landowski est intervenu dans 22 classes, auprès de 434 élèves dans les écoles troyennes REP, avec la mise à disposition de 2 professeurs aux côtés des professeurs des écoles de l'Éducation Nationale.

Les séances se déroulent sur 45 minutes, une semaine sur deux pour chaque classe.

Pour les plus jeunes (CE1/CE2) est proposé de l'éveil musical et pour les plus âgés (CM1/CM2) la participation à une chorale.

Pour l'éveil musical, le professeur du Conservatoire construit son programme en lien avec chaque enseignement. Un thème est choisi pour l'année, des musiques et des chansons liées à ce thème sont sélectionnées. Pour 2018, on peut citer par exemple « musique et amour », « musique et transports », « musique et voyages ».

La séance se déroule comme suit :

- Ecoute d'un extrait musical : un travail d'écoute active est demandé afin de pouvoir exprimer ses impressions, son ressenti sur la musique et de pouvoir décrire ce qui a été entendu. A partir de cette écoute, les enfants découvrent du vocabulaire musical, des instruments de musique...
- Apprentissage d'une chanson (une par période, toujours liée au thème choisi pour l'année) : explication du texte et de la structure (refrain, couplet, introduction instrumentale).

Au cours de cinq séances dans l'année, « l'écoute » est remplacée par « un travail rythmique » avec des petites percussions appartenant à l'école. Il s'agit ici de travailler la pulsation et le rythme, et d'appréhender la différence entre les deux. Ces percussions accompagnent par ailleurs les chansons.

Entre chaque séance, les enseignants reprennent le travail effectué à partir d'un résumé transmis par le professeur du Conservatoire. Ce dernier a constaté les progrès des enfants tant sur le plan rythmique savoir démarrer et s'arrêter ensemble, que pour l'écoute et la Justesse du chant. Les élèves se sont véritablement appropriés les chants proposés et le suivi inter-séance a été prolifique.

## ACTION CONTRAT DE VILLE VILLE DE TROYES 2018

### PILIER COHESION SOCIALE : ACCES AUX DROITS PARCOURS SOCIAL

#### « Permanences CMAS dans les quartiers »

Fiche n°5 du plan d'action du contrat de ville : Dynamiser les lieux ressources en accès aux droits

#### Objectifs :

- Décentralisation pour être au plus près des besoins et du public
- Accès aux droits et lutte contre les exclusions, les discriminations et les non-recours
- Orientation dans les démarches administratives
- Connaissance accrue des acteurs de terrain, soutien du développement des solidarités
- Partenariat accoutumé

#### Contenu :

Le Centre Municipal d'Action Sociale de Troyes, établissement public administratif, anime une action générale de prévention et de développement social sur son territoire.

Il propose un ensemble de services pour remédier aux situations de précarité ou de grande difficulté sociale. Le public y est conseillé, orienté ou directement pris en charge.

Deux types d'actions s'y distinguent : l'aide sociale légale, missions obligatoires, et l'aide sociale extra-légale, autrement dit des services facultatifs.

Le CMAS met en œuvre la politique volontariste de la Collectivité et apporte son soutien financier et matériel aux Troyens en situation de fragilité.

- L'aide sociale légale : ces prestations sont destinées à compenser certains déséquilibres financiers dus entre autres à la maladie, la vieillesse ou aux handicaps.

Leurs conditions d'attribution résultent de dispositions législatives ou réglementaires : dossiers de demande d'aide sociale en lien avec le Département, l'Etat ; mais aussi instruction des enquêtes d'obligation alimentaire, des demandes d'aides pour les anciens combattants et victimes de guerre ou la domiciliation pour les personnes ne disposant pas d'une adresse stable, donnant ainsi accès aux droits sociaux, civils et civiques.

En donnant la possibilité de recevoir du courrier, elle permet en outre de garder des relations avec des proches et un ancrage dans la vie sociale. C'est une première étape indispensable vers l'insertion.

- L'aide sociale extra-légale : le Conseil d'Administration du CMAS peut décider d'octroyer des aides financières.

Ce peut être, pour des difficultés temporaires et imprévues (changement de situation professionnelle, familiale, maladie lourde...) ; en cas de diminution brutale des ressources ; une aide à l'accès ou au retour à l'emploi ; une aide aux dépenses de santé ; aux séjours des enfants ; ou une aide alimentaire d'urgence.

Dès 2017, le CMAS a décidé de mettre en place des permanences au sein des quartiers Politique de la Ville troyens en s'appuyant sur ses structures de proximité les maisons de quartier/espaces intergénérationnels.

Pour chorales en quartiers, le professeur du Conservatoire s'appuie sur le thème du salon régional du livre pour la jeunesse qui était pour cette année « quelques mots d'amour ». Certaines chansons ont été réarrangées pour apporter de la modernité et permettre aux enfants de se les approprier. Là encore, le lien est fait avec l'école et les enseignements en cours.

La séance se déroule comme suit :

- o Préparation : respiration, posture et mise en voix.
- o Découverte de l'œuvre : audition.
- o Chant : construit par petites phrases parlées (pour le rythme et la diction) puis chantées, accompagnées en direct par l'instrument.

L'enseignant du Conservatoire apporte un clavier et un ordinateur car chaque titre est transféré sur l'ordinateur de l'école afin que le travail puisse être repris entre deux séances.

Pour l'éveil comme pour les chorales, les enseignants ont ré-utilisé les textes afin de créer une mise en relation avec les apprentissages plus habituels, au quotidien.

Tous les enseignants se sont cette année encore fortement investis dans ces deux actions, apportant de bonnes conditions de travail et une vraie implication par et pour tous.

Evaluation des objectifs par les professeurs du Conservatoire :

- o Les enfants ont appris 5 chansons.
- o La concentration lors de l'écoute de la chanson est désormais plus grande.
- o Ils sont capables d'utiliser un vocabulaire approprié pour décrire une musique entendue.
- o Ils expriment ce qu'ils imaginent sur une musique entendue.
- o Ils ont découvert des musiques, des chansons jamais entendues.
- o Ils savent respecter les signes de direction et s'écoutent lorsqu'ils chantent.

Les écoles (Marcel Pagnol, Millard Kléber, Blossières, Charpak, Tauxelles, De Létin, Dutreix) se rencontrent autour de la restitution des projets autant que possible. Les élèves rencontrent également la classe CHAM (Classe à Horaires Aménagés Musique) du Conservatoire, sont invités au spectacle du projet global CHAM et lors de différentes manifestations culturelles. Pour l'école Charpak par exemple, il y a également une restitution réalisée lors de différentes fêtes des écoles. Et certaines chorales participent à la Fête de la Musique !

La finalité est de permettre aux enfants de se produire en dehors de leur quartier, avec un certain rayonnement territorial. En 2018, la restitution globale s'est déroulée à la Chapelle Argence le jeudi 28 juin 2018 avec une invitation à tous les parents et une ouverture au plus grand nombre.

2019 sera l'occasion de favoriser encore davantage cette ouverture au public et ce rayonnement, avec une restitution au sein d'espaces intergénérationnels de la Ville de Troyes, l'auditorium du lycée des Lombards ou encore le kiosque musical au centre-ville et toujours la participation à la Fête de la Musique.

A l'origine, était programmée une permanence tous les quinze jours sur les quartiers Chartreux, Point du Jour, Marots/Gare/Beau Toquat, Jules Guesde et Sénardes.

Depuis respectivement novembre 2017 et octobre 2018, Jules Guesde et Sénardes accueillent une permanence par semaine du fait de la demande des habitants.

Ces permanences permettent également, notamment sur ces deux derniers quartiers, de recevoir des personnes sans rendez-vous, même si sur ce point la demande reste à confirmer.

**Sur 2018, les chiffres au 31/12/2018 sont de : 102 permanences effectuées, 211 familles rencontrées, 10 agents dédiés à ces rencontres.**

- Chartreux : 13 permanences ; 28 familles rencontrées
- Point du Jour : 16 permanences ; 31 familles rencontrées
- Jules Guesde : 35 permanences ; 89 familles rencontrées
- Sénardes : 22 permanences ; 47 familles rencontrées
- Marots/Gare/Beau Toquat : 16 permanences ; 16 familles rencontrées (travaux de réhabilitation de la maison de quartier ayant engendré quelques perturbations)

Les principaux motifs des rencontres ont été :

- Pour 42% : l'accès aux droits
- Pour 21% : des rencontres dans le cadre d'expulsions locatives
- Pour 20% : des demandes d'aides extra-légales du CMAS

Ces permanences ne remettent pas en cause le travail quotidien effectué par les agents au siège du CMAS, situé au 1 place de la Tour, dans le quartier centre-ville, dont fait partie Bords de Seine.

L'apport de ces rencontres est multiple : pour les Troyens, la proximité bien évidemment, « un aller vers » toujours apprécié, et pour les agents du CMAS, un lien direct avec les maisons de quartier/espaces intergénérationnels et les différents partenaires assurant des permanences dans ces structures (PMI, AS...).

2018 a aussi été l'occasion de lancer une réflexion entre le CMAS, la Ville de Troyes et le Conseil Départemental, sur « l'accès aux droits par l'inclusion numérique » : un questionnaire a ainsi été proposé aux usagers des 3 organismes, avec près de 450 retours.

A partir de cette enquête, un projet concret sera mis en place sur cette thématique entre ces 3 partenaires avec une mise à disposition d'un agent ville et des lieux adaptés pour répondre aux besoins exprimés par les Troyens. Cette action « accès numérique », sous formes collective et individuelle, sera opérationnelle en septembre.

Et pour 2019, d'autres perspectives pour poursuivre la dynamique engagée peuvent émerger, sur la communication des actions et services proposés ; la parentalité...

## ACTION CONTRAT DE VILLE

### VILLE DE TROYES 2018

#### PILIER EMPLOI INSERTION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

##### « Emploi, mode d'emploi »

Fiche n°21 du plan d'action du contrat de ville : Fluidifier les parcours d'insertion professionnelle durable

##### Objectifs :

- Préparer les jeunes au Forum Emploi et Alternance organisé par Troyes Champagne Métropole
- Informer sur la réalité du marché local et de ses rouages, pour un projet professionnel adapté
- Aider à identifier les différents acteurs de l'accompagnement et de la formation
- Proposer une sensibilisation à l'e-réputation
- Encourager l'expression des jeunes et valoriser leur parole
- Préparer aux échanges et entretiens professionnels

##### Contenu :

**Emploi, Mode d'Emploi (EME) s'inscrit dans la démarche d'accompagnement et de mobilisation des jeunes dans leur parcours vers l'emploi, notamment en faveur du public des quartiers prioritaires.**

Une semaine de rencontres thématiques est proposée aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sous forme d'ateliers participatifs pour faire le point, les mobiliser à la construction de leur projet socio-professionnel, et les préparer au « Forum Emploi et Alternance ». Emploi, Mode d'Emploi se place ainsi en amont de ce forum se déroulant les 28 et 29 mars à l'Espace Aigence.

Ce rendez-vous est désormais incontournable pour les entreprises et les organismes de formation, mais également pour les jeunes et personnes en recherche d'informations et/ou d'emploi. Des espaces spécialisés par secteur d'activité permettent d'échanger, de rencontrer des entreprises et professionnels, de découvrir les compétences ou potentiels nécessaires pour occuper des postes à pourvoir...

**Emploi, Mode d'Emploi (EME) s'est déroulé du 13 au 23 mars 2018 au sein de l'Espace Intergénérationnel de la Porte Saint-Jacques (quartier du Point du Jour) : 127 jeunes étaient attendus sur la semaine.**

Le Point Information Jeunesse de la Ville de Troyes et la Mission Locale de Troyes ont invité des professionnels à participer à cette opération pour apporter témoignages et expériences, présenter leur structure, leurs besoins, mobiliser les jeunes.

**De nombreux partenaires locaux se sont ainsi mobilisés aux côtés de la Ville de Troyes et de la Mission Locale :**

- Le Gréta du lycée E. Herriot (Ste Savine) ;
- Log'in3 néa de la volonté de 3 transporteurs (Rota Gamba, TEP, STTI) de réunir moyens et compétences pour répondre aux besoins du marché

- La Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire du lycée des Lombards, du lycée M. de Champagne et du lycée E.

Herriot

- L'AFPA de Pont-Sté-Marie
- L'Institut de Formation en Soins Infirmiers et d'Aides Soignants de Troyes
- L'École de la 2<sup>e</sup> Chance de Troyes/Bar sur Aube
- L'AFRAL de Torvilliers, centre de formation continue d'apprentis en Transport et Logistique)
- M. Le Guernic, Prévot aux Compagnons du Devoir de Troyes
- L'APASSE 10

Lors de la semaine, les ateliers thématiques proposés ont été co animés par 2 animateurs pour faciliter l'interactivité des propos et amorcer les échanges entre intervenants et jeunes. Des mises en situation concrètes ont aussi été proposées autant que possibles, pour favoriser l'initiative et la parole du jeune dans le cadre d'un échange ludique et convivial.

#### 4 ateliers différents se sont déroulés sur ces 5 Journées :

1. L'E-réputation et la recherche d'emploi : distinguer le vrai du faux sur internet et soigner son E-réputation.
2. S'informer et se former aux métiers porteurs : couvreur, charpentier ; chauffeur/livreur, cariste, préparateur ; cuisinier, serveur ; aide-soignant, auxiliaire de vie.
3. Analyser une offre d'emploi : lire les besoins de l'employeur ; lier ses compétences au profil.
4. Prendre la parole et l'entretien d'embauche : savoir s'exprimer en public et parler de son projet professionnel.

La programmation horaire des thématiques sur la semaine a été réalisée en fonction de la disponibilité des intervenants. Chaque atelier a été proposé 2 fois pour favoriser la participation du plus grand nombre. Et l'inscription a été centralisée au sein du Point Information Jeunesse : 16 places pour les ateliers 1.-3-4 et 30 places pour l'atelier 2.

Le taux de participation sur la semaine a été au final de 40% : 51 jeunes sur les 127 attendus.

Lors d'une réunion bilan organisée le 12 avril avec l'ensemble des partenaires, il a été évoqué le caractère volatil de la participation des jeunes, qui reflète la difficulté des encadrants à les mobiliser. Les jeunes, en plus d'une disparité des profils, font l'objet d'un important turnover dans les structures d'accueil présentes sur notre territoire.

De par leur expérience aux diverses réunions organisées sur cette thématique pour ce public, les intervenants ont eu sur le résultat de cette première expérience un regard bienveillant, préférant la qualité à la quantité.

#### Perspectives pour une reconduction :

- Un travail en amont plus approfondi avec les encadrants sur le contenu du programme des ateliers, qui permettrait de mieux préparer les jeunes aux ateliers et de pallier une partie de cette volatilité.
- De proposer des visites in situ : les centres de formation ont proposé des visites de leurs structures sous forme de portes ouvertes, voire des périodes d'immersion pour certaines afin de permettre aux jeunes de se confronter à la réalité de leur parcours de formation et de pouvoir vérifier leurs aspirations professionnelles.
- Conserver la formule de co-animation propice à l'interactivité, créant une dynamique propice à la richesse des propos, l'échange avec les jeunes et un regard croisé des métiers.
- Ajouter à cette co-animation, le témoignage de jeunes en formation et d'actifs afin de concrétiser les propos des formateurs.

## ACTION CONTRAT DE VILLE

### VILLE DE TROYES 2018

#### PILIER CADRE DE VIE

#### « Une gestion urbaine de proximité pour et avec tous »

Fiche n°11 du plan d'action du contrat de ville : impulser et animer le développement de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) sur l'ensemble des quartiers de l'agglomération

#### Objectifs :

- Répondre aux principales attentes des résidents en matière de qualité et de cadre de vie ;
- Mener une démarche partenariale associant les collectivités, les bailleurs sociaux, l'Etat, pour apporter des réponses complètes aux dysfonctionnements constatés sur le terrain ;
- Améliorer le fonctionnement et la vie du quartier en coordonnant l'intervention des acteurs et en favorisant la participation des habitants ;
- Assurer la cohérence des actions menées en matière de qualité de vie sur un quartier ;
- Développer une culture commune de « services aux habitants dans la proximité », par la mutualisation des moyens, la coordination des services, l'amélioration des délais d'intervention ;

#### Contenu :

- **2018 dans la continuité :** une organisation identique sur les quartiers CHARTREUX, JULES GUESDE, POINT DU JOUR, SENARDES, BORDS DE SEINE, GARE/MAROTS/BEAU TOQUAT/BLANQUJ ET VASSAULES disposant :
  - D'une équipe de proximité basée au sein d'une maison de quartier ou d'un espace intergénérationnel, avec un coordinateur de quartier qui est aussi le référent GUSP ; pilote identifié pouvant interpeller les partenaires et les services fonctionnels en charge de la gestion du cadre de vie, de l'urbanisme, de la relation aux habitants et de l'animation de vie sociale. Il effectue chaque semaine des tours de quartiers afin de relever les dysfonctionnements, mais aussi d'échanger avec les habitants. Il organise également les conseils de quartier, les diagnostics en marchant, les ateliers participatifs, les réunions sur site entre habitants et techniciens, les réunions publiques sur les travaux ou futurs aménagements, il reçoit les habitants qui le souhaitent et suit les requêtes ...
  - Un conseil de quartier, instance de proximité consultative, se réunissant au minimum trois fois par an.
  - Les Conseils de quartier donnent la parole aux habitants et leur permettent de participer au devenir de leur quartier, à l'amélioration de leur cadre de vie, et à l'élaboration des grands projets de la ville. Il est constitué d'un collège d'habitants (tirés au sort et volontaires), d'associations (volontaires et dont les actions sont liées au territoire concerné), de professionnels (commerçants, artisans, industriels ou professionnels libéraux exerçant une activité sur le quartier), d'un collège de personnalités qualifiées (bailleurs, représentants du milieu scolaire par exemple) et d'un collège d'élus. La Ville assure le suivi des requêtes émanant de chaque rencontre et les enregistre sous @ctuinro.
  - Des diagnostics en marchant organisés au minimum deux fois dans l'année sur chaque quartier, dont l'objectif est d'identifier les éléments sur les domaines public et bailleurs qui peuvent poser souci aux habitants et professionnels du quartier, afin de voir comment les régler. En lien avec les bailleurs, le référent GUSP identifie un itinéraire, invite les participants, fixe une durée d'exploration et d'échanges. Participe à ces diagnostics en plus des services techniques de la ville et de l'agglomération, le ou les bailleurs, des habitants, des associations et l'élu de quartier et/ou référent du contrat de ville. Toutes les requêtes remontées sont ensuite suivies par le coordinateur de quartier.
- Parallèlement, des réunions sur sites habitants/techniciens sont organisées autant que de besoins, en fonction des problématiques ou sur demande directe d'habitants ou d'associations de riverains.



Les comptes rendus des diagnostics en marchant sont aussi utilisés lors des rencontres bailleurs-collectivités (2 au minimum/ann) pour affiner les programmes d'action des bailleurs entrant dans l'exonération TFPB.

- « @ctu info » et « Je signale », 2 applications permettant d'assurer un meilleur fonctionnement du quartier, par un traitement centralisé des doléances, et une réponse apportée en direct à l'habitant. Créées par la collectivité depuis quelques années déjà, elles permettent une remontée permanente des informations en provenance des différents quartiers de la Ville. Sont saisies en temps réel les réclamations ou constats, qui sont ensuite pris en charge par les services compétents pour une résolution du dysfonctionnement, avec au final un retour auprès de l'habitant. Pour 2018, + de 1 500 événements signalés, essentiellement des problèmes de stationnement/circulation, propreté et voirie.
- Des animations festives : petits déjeuners thématiques ; fêtes de quartier ; vide-grenier ; repas partage ; journée citoyenne ; émission radiophonique mensuelle « Terre de Vie » pour la mise en valeur d'un quartier ; fêtes de fin d'année ; animations en partenariat avec les bailleurs. La fête est utilisée comme vecteur d'appartenance au quartier et d'ouverture vers l'extérieur. Elle permet de développer le lien social, la solidarité et le vivre-ensemble. Les habitants renouent ainsi avec une image positive du quartier. La fête est aussi l'occasion de construire ensemble, de partager et de rassembler. La collectivité se positionne en soutien de l'organisation, fédère les associations locales et les habitants bénévoles, coordonne les animations, met à disposition les ressources humaines et matérielles.

#### 2018 nouveautés

Le Conseil Citoyen Jules Guesde composé de 12 habitants investis dans la participation citoyenne.

- Leur 1<sup>er</sup> réunion s'est tenue le 16 novembre 2017. Sur 2018, le Conseil Citoyen s'est réuni 5 fois, avec pour thématique principale le projet de renouvellement urbain du quartier, et notamment les démolitions et le relogement, principale préoccupation. Et sur cette même année, 2 conseillers ont suivi la formation proposée par l'École de la Rénovation Urbaine.

- Les rencontres sont organisées avec l'appui logistique de la Ville. Les membres participent aussi régulièrement aux diagnostics organisés sur le quartier, mais également aux animations ou réunions thématiques de Jules Guesde pour l'amélioration du cadre de vie.

Le 16 octobre 2018, le bilan 2017 du Contrat de Ville leur a été présenté et ils ont également participé à la réunion d'information pour l'inclusion des Conseils Citoyens de l'agglomération troyenne le 18 décembre 2018 à Troyes Champagne Métropole et à des rencontres avec la Direction Générale de la Ville au cours de l'année.

Des visites techniques mensuelles supplémentaires sur chaque quartier depuis septembre 2018.

- Afin d'améliorer sa réponse qualitative aux demandes des habitants et pour les actions inscrites notamment dans le cadre de l'exonération TFPB, la Ville de Troyes a mis en place sur chacun de ses quartiers : une visite technique mensuelle depuis la rentrée 2018.

Cette visite technique a pour objectifs d'une part, de relever précisément les dysfonctionnements, à la fois sur les propriétés Ville et Bailleurs pour les résoudre plus rapidement et, d'autre part, d'alimenter davantage les diagnostics en marchant réalisés sur ces quartiers au cours de l'année. Une connaissance partagée des sites et des problématiques doit améliorer la gestion et la réflexion sur les actions à mettre en place.

Ainsi, un groupe restreint de 4 personnes maximum (coordonnateur de quartier, référent bailleur, cheffe de projet CDV et de la coordinatrice CLSPD) participe à ces visites mensuelles terrain.

Ces rencontres ont notamment permis d'ajouter, lors des dernières discussions avec les bailleurs pour 2019-2020, un nettoyage supplémentaire des halls pour certains quartiers le samedi matin, un nettoyage supplémentaire tout d'échelle dans la semaine ou encore de faire avancer le dossier d'une association pour un projet se déroulant sur le patrimoine du bailleur.

2019 sera l'année de référence de ces visites mais elles ont d'ores et déjà montré leur intérêt.

- La Ville de Troyes va également plus loin dans la démarche de proximité pour 2019, afin d'être au plus près des habitants et de leurs besoins, elle met en place :
  - Des rencontres avec M. le Maire et des élus dans chaque quartier (3 à 5 rencontres)
  - Des cafés habitants avec M. le Maire

- Des rencontres stratégiques DG/bailleurs
- Des commissions spécifiques conseils de quartier : zoom thématique et d'actualité
- Des visites pour les conseillers de quartiers : CSU, Médiathèque ou serres municipales...

## ACTION CONTRAT DE VILLE VILLE LA CHAPELLE SAINT-LUC 2018

### PILIER CADRE DE VIE

#### « Mobilisation des habitants – Conseil citoyen Chantreigne Ouest »

**Fiche n°15 du plan d'action du contrat de ville :** Participation des habitants – Rendre les habitants acteurs de l'amélioration du cadre de vie et de la vie de quartier.

#### Constats de départ amenant à conclure la démarche :

La loi du 21 février 2014 a instauré l'obligation pour les communes ayant un quartier prioritaire de mettre en place un Conseil Citoyen. Ainsi, grâce aux différentes actions menées sur le territoire afin de mobiliser les habitants (marches exploratoires, petit-déjeuner, ...), un collectif d'habitants a été mobilisé dès la fin d'année 2014 dans la perspective de cette création. La FDMJC a accompagné la commune et ce collectif sur la base d'outils participatifs (animations de formations régulières), permettant ainsi la mise en place du Conseil Citoyen, sous forme associative à partir du 11/10/2016. Le travail d'accompagnement s'est poursuivi tout au long de 2017 et l'année 2018 a permis aux habitants et acteurs locaux, membres du Conseil Citoyen Chantreigne Ouest, de se mobiliser dans la mise en œuvre de divers projets et dans la multiplication des contacts avec les habitants du QPV. Par ailleurs la mise en place de 2 autres conseils Citoyens sur la commune et de la commission extra-municipale des Conseils Citoyens, a instauré une démarche globale de participation des habitants en créant un maillage territorial.

#### Budget consacré :

Mise à disposition par la commune d'un local dédié aux conseillers citoyens au sein du centre social Victor Hugo. Dossier de demande de subvention déposé par le Conseil Citoyen dans le cadre de la programmation 2018 du Contrat de Ville (1.800 € CGET et 1.750 € TCM). Accompagnement par un agent de la collectivité.

#### Objectifs opérationnels :

- Associer de manière concrète les habitants aux actions d'amélioration de la gestion du cadre de vie.
- Organiser et faciliter la participation des conseils citoyens aux instances de conduite de l'amélioration du cadre de vie, levier de la participation à la vie des quartiers.

Objectifs chiffrés : 150 personnes approchées par les diverses actions.

Quartier(s) concerné(s) : Chantreigne – lien avec le centre-ville et l'Est de la commune.

Indice de fragilité du quartier : 222 (en comparaison d'une base de 100 sur le reste de l'agglomération de TCM).

Le taux de pauvreté est de 293 pour le QPV Chantreigne/Montvilliers/Beau Toquat.

Le taux de bénéficiaires de la CMU est de 316.

#### Résultats :

Au cours de l'année 2018, le Conseil Citoyen Chantreigne Ouest a mené à bien divers projets. Au cours de l'assemblée générale du 22 février 2019, le bilan d'activités a montré que l'association a été très active en mobilisant ses membres de manière régulière pour des réunions de travail, toujours sous un mode participatif. Elles ont permis à la fois de préparer les événements projetés mais aussi de réfléchir à d'autres moyens d'approcher la population et ainsi de faire connaître. De nouveaux membres ont pu rejoindre le groupe en place. Il a travaillé sur un plan de communication : création d'affiches, d'un roll up rendant l'association visible lors de chaque action mise en œuvre, de badges, d'une plaquette de présentation du Conseil Citoyen et par la mobilisation dans le cadre d'un projet porté par la commune sur la mémoire des soldats chapelains morts pour la France (14/18). Un site internet dédié a été par ailleurs créé, de même qu'une page facebook.

- 3 soirées et spectacles-débats ont été proposés aux habitants du quartier et d'ailleurs, réunissant à chaque fois entre 40 et 50 personnes. Ils ont porté sur les thèmes suivants : « Peut-on rire de tout ? » en présence d'un dessinateur de presse, « Tranquillité, insécurité, comment les habitants vivent-ils dans leur quartier au quotidien ? » avec l'intervention d'un sociologue, enseignant-chercheur. La soirée spectacle portait sur le thème des migrations avec la présence d'acteurs de la compagnie FMIR.
- 2 soirées inter-conseils ont également été programmées et on ainsi permis aux trois conseils citoyens de se retrouver pour mieux se connaître et échanger autour de sujets souhaités en commun. Des outils participatifs ont été là encore utilisés, fortement appréciés de tous les participants, sans oublier les temps de convivialité.

Le Conseil Citoyen Chantreigne Ouest est mobilisé au sein de la commission extra-municipale par la présence active de deux de ses membres. Des fiches propositions et projets ont été validées dans ce cadre, notamment la mise en place d'une autre forme d'organisation de la réunion de quartier.

#### Perspectives :

Après la mise en place de permanence dans leur local, 2 fois par semaine, les conseillers citoyens se sont donnés comme objectifs pour 2019 d'être encore plus proches des habitants du secteur en déployant des outils de rencontre différents. Ils participeront aux manifestations organisées par la collectivité dans le quartier (marches exploratoires, diagnostics en marchant, fête du partage, ...), ils iront à la rencontre des autres conseils citoyens sur les QPV de l'agglomération. Ils souhaitent également faire du porte à porte pour recueillir les questions des habitants pour s'en faire le relais auprès des partenaires institutionnels ou associatifs, ou encore développer les « porteurs de paroles » sur divers sujets intéressant la population. Il sera mobilisé dans l'organisation des séquences d'expression citoyenne, de même que dans les instances de pilotage du Contrat de Ville.

#### Retour des habitants :

Les habitants et associations présentent dans les différentes actions mises en œuvre par le Conseil Citoyen ont pu exprimer leur satisfaction et le fait que de nouveaux membres ont rejoint le collectif démontre qu'il s'installe progressivement dans le paysage local. En outre, les membres des deux autres conseils citoyens appréciaient particulièrement le travail collaboratif qui s'est instauré tout au long de l'année 2018.

Dans un contexte d'une arrivée importante de nouveaux habitants dans le quartier, il est primordial que le conseil citoyen soit présent, connu et reconnu comme un "tiers de confiance".

ACTION CONTRAT DE VILLE  
VILLE LA CHAPELLE SAINT-LUC 2018

**PILIER COHESION SOCIALE – EDUCATION, SPORT, CULTURE, LOISIRS – PARENTALITE - JEUNESSE**

- « Découverte des Milieux Professionnel » (ville de La Chapelle Saint-Luc)
- « Formation au passage du brevet de pilotage de planeur » (Centre de planeurs)
  - « Formation aéromodélisme » (Model air Club de l'Aube)
- « Accompagner le parcours avenir des collégiens en REP+ » (Education Nationale).

Fiche n1 du plan d'action du contrat de ville : réussite éducative – développer l'offre éducative et favoriser l'épanouissement de l'enfant. Education, Sports, Culture, Loisirs – Parentalité - Jeunesse – Réussite Educative

**Démarche pilaire :**

Soutenir et renforcer l'implication des jeunes et de leurs parents dans la scolarité en complémentarité des démarches initiées par les collèges. C'est aussi, les aider à construire leur avenir scolaire et professionnel en s'appuyant sur des outils différents, en mobilisant un large partenariat :

La communauté éducative des collèges A. CAMIUS ET P.BROSSOLETTE, les entreprises de la Chapelle Saint-Luc (Zone Franche Urbaine - Territoire Entrepreneurs, Zone Industrielle) mais également de l'agglomération troyenne, l'association de la zone industrielle de La Chapelle Saint-Luc, le centre commercial L'ESCAPADE, les Parents d'élèves de 3ème et de 4ème des collèges Albert CAMIUS et Pierre BROSSOLETTE, les lycées d'enseignement général, technologique, professionnel et agricole du département, les organismes de formation, les chambres consulaires, les établissements d'enseignement supérieur du département et enfin les centres de formation des apprentis.

**Constats de départ amenant à conduire l'action :**

C'est dans le cadre des rencontres du groupe de travail portant sur le projet éducatif local et plus particulièrement sur le volet accompagnement à la scolarité que fut constaté par les représentants des communautés éducatives des collèges Albert Camus et Pierre Brossolette un manque d'implication d'un certain nombre de parents d'élèves dans la recherche du stage de découverte à réaliser en classe de troisième et plus globalement dans le projet et choix d'orientation de leurs enfants.

Il a par ailleurs été souligné que se sont bien souvent ces mêmes élèves qui rencontrent le plus de difficultés à décrocher ce stage car ils souffrent, en plus du manque d'implication parentale, d'un réseau de connaissance et de contact en entreprise très limité, voire inexistant. La plupart d'entre eux font l'objet de discrimination du fait de leur adresse voire de leur nom de famille.

**Budget consacré :**

Pour DMP : budget total de 11.579 € dont subvention CGET de 1.300 €.

Centre de planeurs : budget total de 20.206 € dont subventions TCM 3.500 € et 12.000 € CGET.

Aéromodélisme : budget total de 4.800 € dont subvention CGET de 3.000 €.

**Objectifs opérationnels :**

- Développer l'offre éducative et favoriser l'épanouissement de l'enfant.
- Contribuer à l'épanouissement de l'enfant à l'école pour éviter les ruptures scolaires et garantir les meilleures perspectives d'avenir à travers des actions axées sur le sport/culture/loisirs.

**Objectifs chiffrés :**

- Améliorer l'orientation du jeune et diminuer le nombre de changement d'orientation.
- Les différentes actions touchent 350 élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> des deux collèges pour le projet DMP. Pour « Parcours Avenir », c'est l'ensemble des classes de 5<sup>ème</sup> en direct ainsi que les classes de 6<sup>ème</sup> par le partage d'information.

**Quartier(s) concerné(s) :**

Quartier Chanteraigne et plus particulièrement les deux collèges P. BROSSOLETTE et A. CAMIUS qui sont en REP+.

**Indice de fragilité du quartier :**

- Notre indice de fragilité sur le quartier prioritaire de la Chapelle Saint-Luc est 2.22 fois plus élevé que sur l'ensemble de l'agglomération troyenne.
- 2 collèges en REP+.
- Part d'élèves en situation de retard scolaire : 20% en 6<sup>ème</sup> (11.2% agglo), 28.6% en 3<sup>ème</sup> (17.5% agglo)
- Réussite scolaire : 70.1% de réussite au brevet des collèges (83.3% TCM)

**Résultats :**

Faire que les élèves accèdent plus facilement aux stages obligatoires, que les parents s'investissent davantage dans la scolarité de leurs enfants ; faciliter l'orientation des jeunes.

Les ateliers se sont déroulés d'octobre 2018 à juin 2019 :

➤ Secteur petite-enfance :

- 16 octobre 2018 : Halte-garderie L'Enchantine La Chapelle St Luc ; Collège Albert Camus : 6 élèves -6 filles - 0 garçons  
Collège Pierre Brossolette : 5 élèves -3 filles -2 garçons
- 18 décembre 2018 Multi Accueil La Capucine La Chapelle St Luc ; Collège Albert Camus : 6 élèves -6 filles - 0 garçons  
Collège Pierre Brossolette : 5 élèves -3 filles -2 garçons

➤ Secteur médico-social et santé :

- 27 novembre 2018 Résidence autonomie ARPAMIE LES GERANIUMS 3, La Chapelle St Luc ; Collège Albert Camus : 12 élèves - 8 filles - 4 garçons ; Collège Pierre Brossolette : 12 élèves - 10 filles - 2 garçons

➤ Secteur Industrie :

- 22 janvier 2019 Entreprise MICHELIN La Chapelle St Luc ; Collège Pierre Brossolette : 13 élèves -1 fille -12 garçons
- 29 janvier 2019 Entreprise MICHELIN 10600 La Chapelle St Luc ; Collège : Albert Camus : 20 élèves - 3 filles - 17 garçons

➤ Secteur enfance Jeunesse

- 26 février 2019 : Collège Albert Camus : 9 élèves - 5 filles - 4 garçons. Collège Pierre Brossolette : 7 élèves - 5 filles - 2 garçons

Secteur Automobile ardsanat / 05 mars 2019 Carrosserie BARSOT BOURGEOIS La Chapelle St Luc ; Collège Albert Camus : 7 élèves - 3 filles - 4 garçons ; Collège Pierre Brossolette : 7 élèves - 0 fille - 7 garçons

- Secteur Média Audiovisuel Son Lumière et Communication :

26 mars 2019 Centre Culturel Didier Bienaimé ; Collège Albert Camus : 6 élèves - 0 fille - 6 garçons ; Collège Pierre Brossolette : 6 élèves - 3 filles - 3 garçons  
Secteur apprentissage :  
02 Avril 2019 Collège Albert Camus : 5 élèves - 3 filles - 2 garçons ; Collège Pierre Brossolette : 7 élèves - 4 filles - 3 garçons et 20 élèves de 3ème - 9 filles et 11 garçons

A venir : Développement Durable/Energie Renouvelable métiers de la Grande Distribution en mai, atelier Multimétriers en juin.

■ Forum speed recruiting

Il a eu lieu le 17 décembre 2018. De 14h à 17h, les 26 élèves de 3ème du collège Camus et les 25 élèves de 3ème du collège Brossolette n'ayant pas trouvé de stage à cette date, ont été invités à se présenter pour une rencontre en face-à-face avec 30 professionnels (entreprises et services de la collectivité). Cette rencontre avait pour but de mettre les collégiens en situation d'entretien pour effectuer une demande de stage. Ainsi chaque jeune a pu se "confronter" à plusieurs professionnels, devenant davantage confiant au fur et à mesure. Bilan positif tant des élèves, des professeurs et des professionnels. Les professionnels ont perçu une véritable motivation des élèves présents et les échanges ont été particulièrement riches. Les élèves ont pu garder un document synthétique reprenant les éléments positifs et ceux à améliorer.

A l'issue des recherches, 11 élèves n'avaient toujours pas trouvé de stage. Ils ont été reçus en entretien individuel (20 entretiens l'année précédente). Une solution a été trouvée pour tous les élèves.

En moyenne 75% des collégiens ont effectué leur stage en dehors de La Chapelle Saint-Luc (en augmentation - 53% l'année passée) et 58% dans le secteur marchand.

■ Forum orientation :

Il s'est tenu le 14 mars 2019 avec 29 organismes présents soit 7 secteurs d'activité représentés. De nouveaux partenariats sont joints au forum (secteur aéronautique, les Compagnons du Devoirs, par exemple). L'ensemble des élèves de 3ème des 2 collèges ont pu bénéficier d'une présentation variée des possibilités d'orientation offertes sur le département de l'Aube et au-delà. Cette information s'est déroulée avant la remise des fiches de vœux provisoires de la fin du second trimestre.

Globalement, les élèves ont été satisfaits de cette organisation.

Perspectives :

Mise en place "d'ateliers découverte", pour les élèves de quatrième et certains élèves de troisième ciblés par les professeurs, permettant de mettre en avant certains métiers de la collectivité mais aussi du secteur marchand et de l'ESS ; ils auront lieu une fois par mois, d'octobre 2019 à juin 2020.

Mise en place durant cette période d'ateliers multi-métiers (1 par trimestre) afin de permettre aux jeunes de découvrir une plus grande gamme de métiers différents sur un même site (exemples : aéroport de Barberey Saint-Sulpice, entreprise Soufflet à Nogent sur Seine, parc d'attraction à Dolancourt).

Deux autres ateliers seront proposés par ailleurs :

- 1 séance de 2h00 pour présenter l'apprentissage (groupe d'élèves des 2 collèges), déjà réalisé en 2017/2018,
- un nouvel atelier sous forme de 2 séances par collège pour un groupe de 12-15 élèves de 4ème, ciblés par les professeurs principaux, afin d'aborder l'estime et l'image de soi, ainsi que les discriminations dont le jeune pourrait être victime, mais aussi que le jeune peut renvoyer au travers de postures qu'il pourrait adopter.

Sans oublier le Forum Speed recruiting le lundi 16 décembre 2019 et le Forum Orientation le jeudi 12 mars 2020.

Co- rédaction des livrets type avec les établissements scolaires ; analyse en commun du lien entre les différentes actions développées – impact sur le parcours du jeune (de la 6ème à la fin de 3ème). Ouvrir cette démarche sur d'autres actions telle que : « Il était une fois l'aviation » (ville de La Chapelle Saint-Luc), mais aussi avec d'autres partenaires : Yschool, association spétéo club aubois etc.

**ACTION CONTRAT DE VILLE**

**VILLE LA CHAPELLE SAINT-LUC 2018**

**PILIER COHESION SOCIALE – EDUCATION, SPORT, CULTURE, LOISIRS – PARENTALITE - JEUNESSE**

« Français Langue Professionnelle (FLP) Association Familiale »

Fiche n°21 du plan d'action du contrat de ville : Parcours Emploi – Optimiser les moyens de la politique de la ville pour fluidifier les parcours d'insertion professionnelle durable --

fiche 8 Langue : promouvoir l'inclusion sociale et professionnelle par l'approche et la maîtrise de la langue française.

Constats de départ amenant à conclure l'action :

Après une première expérimentation en 2014, la commune de La Chapelle Saint-Luc a souhaité proposer le projet FLP dans le cadre de la programmation 2015 du Contrat de Ville. En effet, il a été constaté que le quartier Chantereigne concentrait des populations issues des migrations récentes, ne maîtrisant peu, voire pas du tout, les fondamentaux de la langue française. Pour ces personnes, et dans le contexte économique de l'époque, le chantier d'insertion porté par la commune apparaissait comme la seule possibilité d'exercer une activité professionnelle. Cependant, les difficultés de maîtrise de la langue française pour certains salariés en insertion sont telles que les chances de pouvoir sortir de ce dispositif de manière positive sont faibles. Par ailleurs, après la première année de mise en œuvre et compte tenu des ouvertures possibles vers un certain public fréquentant les ASI, le projet 2015 a permis de mixer les publics.

En 2016, la commune a sollicité l'Association Familiale pour que celle-ci puisse prendre le portage de l'action, ce qu'elle a accepté. Depuis lors, c'est cette structure, très implantée dans le territoire, et portant par ailleurs un Atelier Chantier d'insertion, qui propose chaque année le projet.

**Budget consacré :** budget prévisionnel 20 975 € budget réalisé : 20 895 €

**Objectifs opérationnels :** Agir sur l'employabilité des salariés en insertion professionnelle. Permettre à des demandeurs d'emploi ne maîtrisant pas les fondamentaux de la langue française de pouvoir acquérir une première expérience professionnelle significative tout en suivant un module d'apprentissage qui doit à terme les conduire à une maîtrise des bases linguistiques qu'ils pourront valoriser. Installer une dynamique d'apprentissage de certains apprenants salariés issus de chantiers d'insertion professionnelle.

**Objectifs chiffrés :** 12 bénéficiaires, à raison de 14h de français par semaine, soit 4 demi-journées (pour les salariés de chantier d'insertion cela se fait en alternance avec le travail sur le terrain) sur une durée de 8 mois.

**Quartier(s) concerné(s) :** le projet se déroule au sein du quartier Chantereigne/Montvilliers/Beau Toquat et est ouvert aux autres QPV pour le recrutement des bénéficiaires.

**Indice de fragilité du quartier :** 222 en moyenne (base de 100 pour l'agglomération). Taux de pauvreté 293. 49.2 % des ménages sont sous le seuil de pauvreté. Taux d'emploi : 41,1 % pour les 15/64 ans (60,7 % pour l'agglomération).

## Résultats :

**Nombre de candidats :** Au démarrage de l'action : 13 participants ; Au terme de l'action : 11 participants

Les niveaux obtenus au terme de l'action :

A1 : 2 - A2 : 3 - B1 : 6

- 8 candidats ont passé le TCF : 3 ont obtenu le niveau B1.

### Impact sur les apprenants :

Le ressenti des apprenants : Ils sont très reconnaissants de l'opportunité qu'ils ont eu de perfectionner leur niveau de langue. C'est également une valorisation de l'individu car dans l'ensemble, ils admettent pourvoir surmonter leur « timidité » ou leur peur, au moment de converser avec des français en situation réelle, c'est donc une plus grande confiance en soi.

Ils sont également fiers de pouvoir faire face, seul à des situations de la vie courante, prendre des rendez-vous administratifs et autres, car auparavant ils dépendaient fortement de leur conjoint, d'un ami, ou d'une assistante sociale, ils gagnent en autonomie. Ils avouent aussi bien mieux comprendre les instructions données par leur responsable sur leur lieu de travail, ce qui rend les choses plus faciles car c'est également un gain de temps pour les explications.

Un point également important pour eux, le contact humain car certains rencontrent des difficultés à « se faire des amis » en France et cette action leur permet de créer des liens avec d'autres apprenants.

Dans l'ensemble ils aimeraient pouvoir continuer, ou trouver un emploi dans une entreprise qui propose d'autres cours de français. Ils ont de bonnes bases, à présent, pour pouvoir réviser chez eux et appliquer les règles apprises dans leur discours.

### Impact sur les structures de l'insertion :

Très bon retour des responsables des différentes structures qui constatent une nette amélioration et une nette progression, tant sur la compréhension des consignes dans le travail que sur l'expression orale des apprenants (meilleure élocution, conversations téléphoniques moins difficiles qu'auparavant...)

Au terme du dispositif nous organisons le passage du TCF (test de connaissance en français nécessaire pour obtenir la nationalité française en cas de besoin) pour le groupe qui a le niveau.

L'action est pertinente, elle répond à un besoin grandissant, reconnu de tous les acteurs professionnels et institutionnels et du public lui-même. Les employeurs en insertion professionnelle veulent résoudre le problème de la non maîtrise de la langue française.

Elle est appréciée du public bénéficiaire qui se sent progresser et reprendre confiance en lui.

Ils expriment de la reconnaissance car c'est une vraie chance pour lui d'un point de vue professionnel et privé (sortir de certaines difficultés comme chercher un emploi, aller faire des démarches de toute sorte, le simple fait de téléphoner, de faire les courses, d'aller chez le médecin et d'exprimer ses problèmes...).

Exemple : une stagiaire a trouvé une période d'immersion seule.

**Perspectives :** le projet a été présenté de nouveau dans le cadre de la programmation 2019 du Contrat de ville. Il est prévu de mettre en place 2 sessions, l'une commençant en avril, l'autre en juin afin de mieux répondre aux besoins, toujours sur la base de tests de niveau afin de pouvoir évaluer chacun des candidats. Cette année, le projet permettrait de retenir

24 personnes. Le comité de suivi, mis en place dès le démarrage du projet, a eu un rôle prépondérant dans le suivi de l'évolution de chacune des personnes.

Un rapport mensuel écrit est présenté au comité de suivi mensuel avec les structures associées. Il expose, la progression des candidats, les difficultés rencontrées. Au cours de l'échange nous étudions des solutions à apporter aux problèmes éventuels rencontrés par élèves ou les structures elles-mêmes.

A l'issue des sessions une attestation d'heures FIP est remise à chaque candidat à la fin des cours, en mettant en valeur la progression des niveaux (Ex. A1, A2... oral et écrit), en précisant le nombre d'heures suivies dans le programme.

L'action consiste à renforcer la maîtrise de la langue pour que les salariés et/ou demandeurs d'emploi comprennent les consignes dans le cadre professionnel et/ou leur permette d'accéder à la formation professionnelle.

Nous recherchons les partenaires qui souhaitent s'associer au dispositif en y inscrivant leurs salariés et/ou demandeurs d'emploi.

Une convention est mise en place entre notre structure et celle qui nous confie leur(s) candidat(s) afin de rappeler le calendrier des cours, les consignes à respecter...

Pour entrer dans le dispositif les demandeurs d'emploi et les salariés doivent posséder un pré-requis (comprendre un minimum le français), ils passent des tests avant d'être inscrits sur le programme.

### Le programme :

Il permet de travailler l'oralité (compréhension et expression) et l'écrit (compréhension et rédaction).

En s'appuyant sur les thèmes du monde du travail, comprendre les directives, les Instructions, se familiariser avec le vocabulaire professionnel, savoir communiquer avec ses collaborateurs, savoir émettre une opinion un avis....

Apprendre à s'exprimer au téléphone, à répondre aux entretiens d'embauche.

Différencier le langage parlé (celui de la rue) du langage courant utilisé en société.

Nombre de candidats : 24 sur 2 sessions.

2 sessions :

1<sup>ère</sup> session : 8 mois (420 heures) 14 heures par semaine

Période : Avril à décembre 2019

2<sup>ème</sup> session : 6 mois (336 heures) 14 heures par semaine

Période : Juin à décembre 2019

Les moyens humains : Un professeur diplômé FLE, une CIP et encadrante technique.

Moyens matériels : une salle pouvant contenir 12 à 14 personnes.

Supports pédagogiques : CD audio, des manuels FLE.

## ACTION CONTRAT DE VILLE

VILLE LES NOES-PRES-TROYES 2018

### PILIER COHESION SOCIALE : EDUCATION, SPORTS, CULTURE, LOISIRS – PARENTALITE, JEUNESSE

« Accompagnement scolaire noyat »

Fiche n°1 du plan d'action du contrat de ville : Développer l'offre éducative et favoriser l'épanouissement de l'enfant

#### Constats de départ amenant à conduire l'action :

Le groupe scolaire Saint-Exupéry est situé au cœur du quartier Montvilliers. Les équipes enseignantes maternelle et élémentaire constatent au fur et à mesure des années un appauvrissement culturel de la population accueillie sur les écoles. Un pourcentage important de familles monoparentales et de situations sociales dégradées accentue la fragilité de certains enfants pour lesquels un accueil adapté et une approche plus personnalisée sont nécessaires sur la ville des Noës près Troyes. Ces familles, pour la plupart, ne peuvent pas, ou peu, apporter à leur enfant un soutien dans leur scolarité. C'est pourquoi, le conseil municipal a souhaité poursuivre la mise en place d'un accompagnement à la scolarité répondant au dispositif CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) afin d'être cohérent avec les dispositifs éducatifs présents sur la commune (Éducation Nationale, RASED, Équipe de Réussite Éducative).

#### Forces du projet :

Dispositif pérenne, ancré et identifié sur le territoire par la population et les différents acteurs.  
Équipe d'encadrement expérimentée.  
Une seule école, relation avec l'équipe enseignante facilitée par la proximité des structures.

#### Faiblesses :

Tissu associatif en direction des enfants assez faible.  
Un niveau d'implication variable en fonction de l'enseignant.  
Difficultés à fédérer et impliquer les familles.

Budget consacré : 12 813€ dont 8 172€ sur le budget communal.

#### Objectifs généraux :

- Prise en compte des rythmes de l'enfant
- Approche méthodologique pour faire les devoirs
- Développement d'un projet culturel global annuel (ateliers d'1h30 le vendredi, sortie théâtre (parents-enfants))
- Accompagnement des parents
- Collaboration avec l'école élémentaire
- Information et lien entre les différents partenaires du territoire

#### Objectifs opérationnels :

Les élèves sont pris en charge par une équipe de 3 adultes dans les locaux de l'école primaire et accompagnés sur la structure « Espace Bel Air ».  
Afin de répondre au mieux aux souhaits de chacun (enfants, parents, enseignants), nos horaires de séances d'accompagnement à la scolarité fonctionnent différemment suivant les jours d'accueil :

➤ Le lundi et jeudi :  
15 mn d'accueil : accueil, goûter, jeux extérieurs, défoulement - 1h15 d'accompagnement aux devoirs, de soutien, pour permettre aux enfants de renforcer les bases de leurs acquis.

➤ Le mardi :  
15 mn d'accueil : accueil, goûter, jeux extérieurs défoulement - 45mn d'accompagnement aux devoirs - 30 mn d'activités d'éveil ludique

#### • L'atelier d'éveil culturel

Le vendredi est consacré au projet culturel mis en place sur l'année qui permet aux enfants la production en fin d'année scolaire d'un spectacle ou d'une exposition en lien avec le projet annuel.

#### ▪ La Médiathèque

Les enfants sont inscrits individuellement à la Médiathèque Jacques Chirac et s'y sont rendus en groupe avant chaque période de vacances scolaires, pour choisir un livre.

Les spectacles et sorties « 1 parent – 1 enfant »

Durant l'année scolaire, chaque enfant a participé avec un de ses parents à 3 spectacles proposés par le théâtre de la Madeleine. L'objectif étant de se retrouver autour d'une activité commune, de partager des points de vue.

Les goûters-rencontres famille-enseignants

Chaque veille de vacances scolaires, un goûter-rencontre entre les familles, les enseignants et les encadrants a été organisé sur la structure d'accueil.

#### ▪ Projet culturel de l'année 2018-2019 : Traces et écritures dans l'Histoire

De septembre à novembre 2018 (9 vendredis) :

Découverte des prémices de l'écriture et de l'utilité de son invention - Initiation à l'Égyptologie, la mythologie et écriture des hiéroglyphes - Intervention de l'association « Les amis de Champollion » sur 4 vendredis

De janvier à mai 2019 (16 vendredis) :

Intervention d'une artiste du Centre Louis François pour l'UNESCO - Création collective - Exposition à l'Espace Argentine (exposition Graines d'Artistes)

#### Objectifs chiffrés :

15 enfants scolarisés à l'école élémentaire Saint-Exupéry, à partir du CE1. Typologie : 7 filles -- 8 garçons.

Niveaux scolaires : 4 CE1 - 3 CE2 - 7 CM1 - 1 CM2. 73% sont issus du quartier Montvilliers.

4 enfants étaient déjà inscrits sur l'année scolaire 2017-2018, soit 27% des enfants inscrits.

#### Quartier(s) concerné(s) : Montvilliers

#### Résultats :

➤ Pour les enfants :

Acquisition de méthodes et d'approches pour être plus efficaces dans leur travail. Renforcement de l'autonomie personnelle et de la capacité de vie collective. Élargissement des centres d'intérêt et apprentissage de la citoyenneté par l'ouverture culturelle. Valorisation et renforcement des acquis

➤ Pour les parents :

Implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants. Facilitation des relations avec l'école. Apaisement des conflits quotidiens entre les parents et les enfants

#### Retour des usagers :

Les familles sont très satisfaites et souhaitent un renouvellement du dispositif. Les pré-inscriptions sont proposées début juin pour l'année scolaire 2019-2020, les demandes sont toujours aussi importantes. Au fil des années, l'équipe d'encadrement se stabilise, les liens avec les familles se créent plus facilement et perdurent. Les liens encadrants – enseignants sont plus fluides. L'accompagnement scolaire qui pouvait être perçu comme synonyme de difficultés dans les apprentissages est devenu une étape valorisante et envoyée par les autres élèves. Nous avons entendu : « t'as de la chance, tu vas à l'AccSo. »

Primés dernièrement par l'association « La Grange d'Éole », lors de l'exposition d'arts plastiques de l'UNESCO, les élèves étaient très fiers de recevoir leur cadeau devant leurs parents. La coordinatrice nous confirme qu'effectivement : « c'était une belle récompense et un encouragement pour ces écoliers qui s'appliquent toute l'année pour améliorer leur résultats ».

## ACTION CONTRAT DE VILLE VILLE LES NOËS-PRES-TROYES 2018

### PIILER COHESION SOCIALE : EDUCATION, SPORTS, CULTURE, LOISIRS – PARENTALITE, JEUNESSE

« Les ados d'autrefois »

Fiche n°13 du plan d'action du contrat de ville : impulser des animations favorisant le lien social

#### Constats de départ amenant à conduire l'action :

Lors d'un précédent projet, "un sentier, une histoire", l'équipe d'animation a constaté l'isolement de certains des aînés noyats. Ils ont émis le souhait de pouvoir participer à un projet afin d'avoir le sentiment de continuer à exister et de leur permettre de se sentir utiles. Transmettre leur histoire leur était essentiel. En effet, les personnes âgées rencontrées ne côtoient plus ou très peu la jeunesse actuelle. Un fossé se creuse entre ces générations. A partir de ce constat, il semblait opportun de mettre en place des actions permettant à chacun de se connaître et de se reconnaître.

#### Forces du projet :

- Favoriser des échanges à travers les savoir-être et savoir-faire des aînés et des adolescents
- Rapprocher les différentes générations
- Valoriser l'histoire des anciens Noyats
- Développer la curiosité de chacun et avoir un autre regard sur les seniors
- Rompre l'isolement des anciens en partageant des moments communs

#### Faillesses :

- Aucune action dédiée aux seniors n'est proposée en 2018.
- Equipe d'animation méconnue ou insuffisamment méconnue du public cible

Budget consacré : 8 021€ dont 5 250€ sur le budget communal.

#### Objectifs généraux :

- Créer du lien intergénérationnel entre les Noyats
- Collecter et sauvegarder « la mémoire des anciens ».

#### Objectifs opérationnels :

En janvier : information du public cible - réunion entre les différents partenaires Chacune des associations en lien avec les seniors a été contactée.

Cette rencontre, sans les jeunes, a permis de lister les thématiques. La même démarche a été organisée avec les jeunes.

La première rencontre entre les différents participants s'est concrétisée autour d'un moment convivial. Les échanges ont été nombreux, variés et intéressants.

Le groupe était alors formé de 14 seniors et 12 jeunes.

Plusieurs rencontres thématiques ont été mises en place autour : de la cuisine, des jeux, de la guerre, de Noël.

Pendant les vacances d'hiver 2018, un photographe a initié les jeunes à la photographie (prises de vues artistiques dans la ville, techniques de développement, le portrait noir et blanc). L'objectif était de porter un regard croisé entre les seniors et les jeunes sur la ville.

En parallèle, pendant les vacances de printemps, un animateur de la Ligue de l'Enseignement a mis en scène avec ces mêmes jeunes, des interviews filmées soit au domicile des seniors, soit sur la ville des Noës.

L'objectif était de conserver une bibliothèque virtuelle et de présenter un court-métrage autour de ces interviews.

Lors des Journées du Patrimoine, une exposition ouverte au public sur la transmission des savoirs a été mise en place dans une salle communale. Autour d'objets prêtés et d'exposition de photos et portraits, un parcours sur la vie autrefois aux Noës a été présenté.

En novembre, ce projet a permis aux jeunes et aux seniors de se rendre ensemble à Verdun pour une visite du Mémorial et de différents lieux emblématiques de la ville. Une classe de CM2 accompagnée de leur enseignante s'est jointe au groupe.

#### Objectifs chiffrés :

Au total 26 personnes, dont 14 adultes, ont participé à ce projet.

Chez les jeunes âgés de 10 à 14 ans : 5 garçons et 7 filles. Chez les seniors : 2 hommes et 12 femmes.

19 sont issus du quartier Montvilliers : 12 jeunes et 7 seniors.

Une cinquantaine de personnes ont visité l'exposition proposée lors des Journées du Patrimoine.

#### Quartier(s) concerné(s) : Montvilliers

#### Résultats :

D'un point de vue aussi bien qualitatif qu'émotionnel, les rencontres entre les jeunes et les seniors ont été riches. Des liens se sont créés et les regards des uns sur les autres ont changé.

Ces échanges ont permis de développer la confiance en soi des personnes âgées. Elles ont eu l'impression d'exister à nouveau à travers les questions et les demandes des jeunes.

Ces relations ont eu des effets bénéfiques tant pour les personnes âgées que pour les jeunes adolescents.

4 portraits ont pu être collectés. Le temps pour faire un travail de qualité et individuel est long et n'a pas permis de faire plus de collectés.

#### Retour des usagers :

- Les jeunes :

La découverte de la vie autrefois a surpris voire ébahi la plupart des jeunes participants. Ils ont apprécié ces rendez-vous réguliers. Les seniors leur apportent de la sécurité, des connaissances et de l'affection. « On se lavait déjà les dents à votre époque ? » « Y'avait pas de douche tous les jours ? » « Mais comment on se lave dans la baignoire ? », « Quelle horreur, on allait aux toilettes au fond du jardin et on s'essuyait avec les journaux !! » « Ah bon, les vaches ne boivent pas de lait ? ». Les échanges ont été très nombreux et sur des sujets multiples.

- Les seniors :

Ils ont été rassurés, « finalement tous les jeunes ne sont pas impolis et délinquants ». La méfiance et une certaine appréhension présentait au début du projet se sont estompées au fur et à mesure des rencontres.

Ils ont été surpris par le manque de culture générale sur des matières telles que les fêtes patriotiques, le civisme, les départements, la vie autrefois. « Les jeunes ont plus de facilité avec les nouvelles technologies mais ne savent pas ce que l'on fête le 14 juillet. »

**PILIER CADRE DE VIE ET VIE DES QUARTIERS**

Fiche n°14 du plan d'action du contrat de ville : Impulser les animations favorisant le lien social

**Constats de départ amenant à conduire l'action :**

Le soutien à la vie associative est au cœur des enjeux d'amélioration de la cohésion sociale.

Dans le quartier prioritaire tout particulièrement, les associations jouent un rôle majeur dans le maintien voire la reconstitution du lien social, l'animation sociale et culturelle et la promotion de la citoyenneté.

La commune soutient l'Association « Vivre à Mauhaut » dans toutes les actions qu'elle mène sur le quartier. Une convention d'objectifs et de financement « animation de la vie sociale » a été signée entre l'association, la CAF et la ville.

**Mise en œuvre de l'action :**

L'action de l'association s'organise autour d'un projet social avec 4 objectifs :

- lutter contre l'isolement et renforcer le lien social
- favoriser l'ouverture du quartier vers le reste de la commune et plus
- renforcer les pratiques culturelles et les échanges interculturels
- structurer et développer le fonctionnement de l'association.

**Résultats :**

De nombreuses activités d'éducation populaire et des moments conviviaux sont proposés tout au long de l'année.

Des ateliers permanents sont mis en place : loisirs créatifs, bricolage, cuisine, chorale polyphonique, atelier théâtre, couture, « Matins bébés », initiation musicale guitare, cafés des familles, plantations solidaires, ludothèque.

Des activités ponctuelles sont également organisées tout au long de l'année : sorties théâtre, petits déjeuners, gouters et soirées avec repas à thème, kermesse, fête des voisins, festival du jeu avec la ville de Saint-André-les-Vergers, vide grenier, fête de la musique, karaoké, nettoyeurs la nature...

Ce nouvel élan dynamique au sein de l'association a attiré en 2018, 207 adhérents contre 121 l'année précédente, dont 64 % de dryats.

**PILIER COHESION SOCIALE : EDUCATION, SPORTS, CULTURE, LOISIRS – PARENTALITE, JEUNESSE**

« Reconnaissance des parents comme experts éducatifs, acteurs de la réussite de leurs enfants »

Fiche n°2 du plan d'action du Contrat de ville : Soutenir la parentalité

**Constats de départ amenant à conduire l'action :**

La ville de Saint-André les Vergers favorise les actions liées à la parentalité et soutient notamment l'exercice des compétences parentales pour favoriser la réussite de l'enfant.

A Saint-André le taux de familles monoparentales est très important et croit d'année en année, notamment dans le QPV. L'accompagnement des femmes seules occupe une place importante dans les actions menées.

La directrice du multi accueil collectif et familial situé en plein cœur de Mauhaut et qui accueille des familles en grande difficulté, apporte un soutien quotidien aux familles et notamment aux femmes seules du quartier souvent très jeunes.

**Mise en œuvre de l'action :**

Par ailleurs, la ville a souhaité s'appuyer sur une équipe de prévention spécialisée pour accompagner les familles dont les enfants sont en difficulté.

Deux éducateurs de prévention mis à disposition par l'AASEA assurent une présence sociale sur l'ensemble du territoire de la commune. Ce binôme mixte est un atout pour faciliter la parité du public suivi mais également pour l'approche des familles monoparentales, de plus en plus nombreuses, où les repères masculins sont le plus souvent absents.

Face à l'inquiétude des parents quant aux dangers liés à l'usage des écrans (téléphones, tablettes ou encore consoles de jeu), l'équipe de prévention s'est formée à l'éducation aux médias. L'objectif est d'avoir accès à des outils pour encadrer l'utilisation des écrans et éviter la mise en danger. C'est une thématique sur laquelle les parents sont en grande demande. Ils ont répondu favorablement à l'appel « promeneurs du net » de la CAF afin de développer une présence sociale sur les réseaux sociaux.



## 2) Dotation de Solidarité Urbaine : rapports des villes éligibles

➤ La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Instituée par la loi n°91-429 du 13 mai 1991 et composante de la dotation globale de fonctionnement, la dotation de solidarité urbaine (DSU) a pour objet, aux termes de l'article L.2334-15 du code général des collectivités territoriales « de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées ». Elle est libre d'emploi.

La répartition de cette dotation s'effectue selon un indice synthétique représentatif des écarts de ressources et de charges socio-urbaines des communes, calculé par rapport à un ensemble d'indicateurs relatifs au potentiel financier des communes, au nombre de logements sociaux, au nombre de bénéficiaires de prestations logement et au revenu fiscal moyen des ménages. La géographie prioritaire de la politique de la ville n'intervient plus dans les critères de répartition du montant de la DSU depuis 2013. Il existe néanmoins une forte corrélation entre la présence de quartiers prioritaires sur le territoire d'une commune et le niveau de charges auquel elle est amenée à faire face.

Ainsi, une part significative des communes relevant de la géographie prioritaire perçoit une DSU. Si cette dotation n'a pas vocation à être « fléchée » sur les quartiers prioritaires, il est recommandé d'identifier, parmi les actions financées via les crédits de la DSU, lesquelles sont déployées au bénéfice des habitants des quartiers (données CGET)

## A - Rapport DSU Ville de Pont Sainte-Marie

### Les communes éligibles à la DSU :

- Pont Sainte-Marie
- Troyes
- La Chapelle Saint-Luc
- Saint-André Les Vergers



Extrait du registre des délibérations de la commune de PONT-SAINTE-MARIE

séance du 14 mars 2019

Ville de Pont-Sainte-Marie  
 DÉPARTEMENT DE L'AUBE

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINTE-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Pascal LANDRÉAT, Maire.

Présents) : M. Pascal LANDRÉAT Maire, Mme Marie GRAFFI-AUX-PAILLARD, M. Laurent SINDRES, Mme Véronique HEULLARD, M. Frédéric MERCY, Mme Martine HENRIOT-JÉHEL, M. Jean Michel PALENGAT, M. Julien CHEMUT, Adjoints,  
 M. Claude BESNARD, M. Pascal CORNEUX, Conseillers municipaux délégués, M. Christian COSTE, Mme Claude LE FEVRE,  
 M. Daniel REMY, Mme Danielle ROUSSARD, M. Pascal CHENIN, Mme Janine PINKOWICZ, Mme Nicole BARBERY, M. Serge CHANVRIN, Mme Isabelle EUILLAFFROY, Mme Bénédicte IVANT, Mme Myriam HULLIN, M. Joël COFFINET, Mme Cathy PLACQUEVENT, Mme Christine CHAMPIEAU, M. Denis DIFER, Conseillers municipaux.

Absents : M. Thierry HAGENBACH, Mme Florence BOUDEVILLE.

Secrétaire de séance : Mme Myriam HULLIN.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 27	Date de la convocation : 08-03-2019
En exercice : 27	Date d'affichage de la convocation : 08-03-2019
Votants : 25	Acte rendu exécutoire : 15-03-2019
N° délibération : 2019-03/09	

RAPPORT SUR L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE 2018

Rapporteur : Véronique HEULLARD

**Introduction**  
 La Ville de Pont-Sainte-Marie, bénéficiaire de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), mobilise ses politiques publiques en direction du quartier Debussy et du public prioritaire, avec l'objectif de réduire les écarts de développement sur l'ensemble de son territoire. Elle mène sa démarche en coordination avec l'Etat et les autres collectivités comme Troyes Champagne Métropole, ainsi que le bailleur Mon Logis à travers le Contrat de ville de l'agglomération troyenne. La mobilisation des politiques publiques en faveur des habitants du quartier prioritaire se poursuit et s'accompagne d'une démarche forte de territorialisation des services municipaux. Elle vise à consolider et améliorer en permanence la qualité de l'action publique auprès des populations précarisées. Cette approche transversale de l'intervention publique se construit dans un dialogue important avec le tissu associatif et toutes les ressources des territoires et notamment de l'insertion et de l'emploi, de l'éducation et de la formation, de l'habitat et du cadre de vie, de la culture.

Ce rapport rend compte des principales actions menées qui renforcent la cohésion sociale dans le cadre des politiques publiques de la Ville.

Conformément à l'article L.1111.2 du code général des collectivités territoriales, il appartient au Maire d'une commune, ayant bénéficié au cours de l'exercice précédent, de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, de présenter à l'assemblée un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises.  
 L'article 151 de la loi de finances pour 2018 a fixé pour l'année 2018 une évolution de la DSU de + 110 M€ soit 2 201 547 €, ce qui correspond à une augmentation de 5,3 % par rapport à l'année 2017.

En 2018, la Ville de Pont-Sainte-Marie a perçu une attribution de 635 183 € au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine.

Il convient de rappeler les critères d'attribution de la DSU pour notre strate :

Avoir un quartier en zone urbaine sensible

Etre dans le premier dixième des communes dont la population est comprise entre 5 000 et 9 999 habitants, Les communes sont classées, chaque année, en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges défini à l'article L. 2334-18. Pour 2018, l'indice synthétique DSU pour la ville de Pont Sainte Marie, est de 1.77, ce qui la classe au rang DSU de 48<sup>ème</sup>, sur l'ensemble du territoire.

Cette dotation est un marqueur des difficultés rencontrées par certaines familles demeurant à Pont Sainte Marie. 66 % des foyers sont non imposables et le revenu moyen par habitant était de 21 291 € contre 26 163 € pour la France métropolitaine. Autre marqueur, la ville possède 899 logements sociaux soit 42,13 % sur son territoire.

Il faut rappeler que le Quartier Debussy est un quartier d'habitat social construit principalement dans les années 70 (1973-1979 et 1980-1981). Il fait partie de la commune de Pont-Sainte-Marie (5202 habitants) qui est la 8ème plus grande ville du département de l'Aube. Le quartier Debussy regroupe plus de 558 logements soit près de 1 700 habitants (1/3 des habitants de la ville) et est exclusivement constitué d'un parc de logements sociaux appartenant à la SA HLM Mon Logis.

Le revenu médian est de 8 195 € annuel (soit une évolution de -3,6 % entre 2011 et 2017). Un tiers des familles sont monoparentales. Classé en Zone Urbaine Sensible, ce quartier est l'un des 9 quartiers de l'agglomération reconnus par l'Etat comme Quartier prioritaire de la Politique de la Ville et inscrit au contrat de Ville 2014-2020.

Ainsi, la DSU a permis de renforcer les actions mises en place par la Ville envers les familles et les enfants, notamment les actions évoquées ci-dessous :

**1 – LES ACTIONS MENEES AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

**Maison de l'Animation et de la Culture**  
 La Ville a décidé de maintenir un lien entre ses services de proximité et le quartier Debussy, relevant de la politique de la ville et reconnu comme quartier prioritaire au niveau de Troyes Champagne Métropole. Ce lien se formalise par le biais de la Maison de l'Animation et de la Culture (MAC). Cette structure regroupe les services à la population suivants :

- Une Ecole de musique
  - Une Médiathèque
  - Un Point Rencontre
  - Un pôle animation et culture
  - Une salle multimédia - Des services du CCAS
  - De l'Aide aux devoirs
  - Des ateliers sociolinguistiques
  - Les services du Point Conseil Emploi et autres partenaires (CDF, Mission Locale, ...)
  - Des permanences d'élus
  - Des animations proposées par des associations
- Coût de fonctionnement annuel : 406 000 € (charges, EDF, assurance, entretien, personnel...).

**Maison de la Concertation et du Projet**  
 Depuis septembre 2017, la ville a ouvert la Maison de la Concertation et du Projet, située au rez-de-chaussée de la Tour Les Bouleaux, au cœur du quartier. L'ouverture de ce site correspond, en parallèle, au lancement du conseil citoyen de Pont-Sainte-Marie. L'objectif est d'associer plus étroitement les habitants à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du contrat de ville.

Une manière de conforter la dynamique citoyenne.  
 Dans ce local, y sont présents : un chargé politique de la ville, un chargé GUSP, un médiateur, un animateur jeunes adultes, deux adultes relais et 5 animateurs.  
 Coût de fonctionnement annuel : 11 000 € (charges, EDF, assurance, entretien...).

**Actions**

De même, plusieurs actions ont été mises en place en 2018 :

- Projet 5 sens (MAC) : 6500 €
- Mini camps (ACM) : 1 000 €
- Ateliers sociaux linguistiques : 6 300 €
- Clas :1500 €

- Sport accessible enfants : 5 900 €
  - Photos quartier : 1 000 €
  - Outils numérique : 2 520 €
  - Hygiène sport : 102,88 €
  - Debussy musical : 2 307,77 €
  - Soutien à l'association Bien dans ma Ville, intervenant avec les jeunes sur le quartier : 2 500 €
  - Mise à disposition d'un local à titre gracieux pour l'association la Ronde Enfantine : 4 000 €
  - Financement d'un poste chef de projet politique de la ville : 37 800 €
  - Responsable GUSP : 12 600 €
  - Mise en place de petits déjeuners mensuels : 3 000 €
  - Mise en place de repas thématiques mensuels : 12 500 €
- Coût : 99 530,65 €.**

## 2- LES ACTIONS A DESTINATION DU PUBLIC ENFANCE JEUNESSE

- L'aide aux devoirs : 7 500 €
- Activités périscolaires : 19 000 €
- ACM (Accueil Collectif de Mineur) : 114 000 € **Coût : 140 500 €.**

## 3- LES ACTIONS ENVERS LE PUBLIC DEFAVORISE

En cette période de crise qui frappe les plus fragiles de nos concitoyens, l'affectation de la subvention municipale au CCAS a été maintenue pour les interventions sociales auprès des publics les plus touchés comme les personnes âgées et les familles défavorisées :

**Coût : 72 000 €.**

En parallèle, la ville travaille sur la 4<sup>ème</sup> phase de la requalification du quartier Debussy pour les secteurs de l'aménagement urbain, la sécurisation des flux (circulation, stationnement, piétons, cycles) et des loisirs (aires de jeux) et la place du commerce de proximité, ainsi que pour la réflexion sur la démolition de l'ancien centre social et d'une tour.

Pour cela, la ville a engagé une étude urbaine dont le coût s'élève à 24 840 € pour 2018.

**TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES PAR LA VILLE POUR 2018 : 753 870,65 €.**

Le présent rapport a été également présenté aux membres de la commission de Finances du 07 mars 2019.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du présent rapport qui n'appelle pas de vote :

— PREND ACTE de l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale 2018, telle que présentée ci-dessus.

Le Maire,



*(Signature)*

Pascal LANDRÉAT

## B - Rapport DSU Ville de Troyes

Réception au contrôle de légalité le 25/06/2019 à 18:12:03  
Référence technique : 010-21103744-20190613-CA\_2018\_BPAL-BF

DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE

Montant de la DSUCS versé
ANNEE 2018
9.008.828,00 €

AXE 1 - HABITAT ET CADRE DE VIE/EQUIPEMENTS DE PROXIMITE	Charge nette 2018 (Dépenses moins Recettes)
- Informations de proximité : distribution de "boîtages" et documents divers aux Troyens	11 566,90 €
Au cours de l'année 2018, la Ville de Troyes a distribué aux habitants des différents quartiers 93 516 cartons ou courriers d'information ("boîtages") imprimés par son Service Représentatif, et distribués par l'association "Boutique Boulof".	
- Espace de la Porte Saint-Jacques - Maisons de quartier des Marais et des Chartroux - Espace Sénardes - Salle municipale Le Modème - EG Jules Guesde et Peillier (Mise à disposition de locaux aux associations)	292 276,86 €
Ces lieux mettent à la disposition des associations des locaux, soit à titre permanent, ou selon un calendrier planifié ou répétil, soit à titre ponctuel. Pour la plupart de ces associations, des conventions de mise à disposition ont été conclues avec la Collectivité. Ces conventions déterminent une occupation et une utilisation des locaux soit à titre payant en demi-tarif, soit à titre gratuit (valorisées dans le montant indiqué).	
- Les Conseils de Quartiers	65 364,05 €
Six conseils de quartier ont été créés en 2009, pour donner la parole aux habitants et leur permettre de participer au devenir de leur quartier et à l'amélioration de leur cadre de vie : Chartroux, Point du Jour-Jules Guesde, Sénardes, Marais, Centre-Ville et Vassaulles-Taxelles. Le conseil de quartier est un espace de communication, d'échanges et de débats sur le quotidien, ayant compétence d'avis et de propositions sur tous les aspects liés directement à la vie des quartiers et à l'intérêt général de la ville et des habitants. C'est également un lieu d'information et d'expression où les projets, en cours ou à venir, sont présentés, permettant ainsi une meilleure diffusion et communication vers la population de quartier. Chaque conseil de quartier est composé de 48 membres constitués par collèges (habitants, professionnels, associations, élus) et se réunit en assemblée au moins trois fois par an. Les dépenses liées au fonctionnement de ces conseils de quartiers incluent l'implication quotidienne des agents de la collectivité dans la mise en œuvre et le suivi des conseils, ainsi que le coût de regraphie communication (invitations, chevronets, bulletins de tirage au sort, compte-rendu...).	
- Soutien aux associations de quartiers (Subventions)	4 700,00 €
Au cours de l'année 2018, il a été attribué une subvention aux associations de quartiers suivantes : Amicale des Loisirs des Vassaulles, Comité d'animations Marais Blanc, Les Amis des Blossières, La Fête en Fête, Espace Relais Marais, Association des habitants au Grand Véron, Rivepo'3, et MRAP. Ces subventions ont été attribuées au titre d'actions motivées par l'intérêt public local visant à améliorer le cadre de vie des habitants et à proposer des animations au cœur des quartiers.	
- Poste de Cheffe de Projet Contrat de Ville 2015-2020	25 765,00 €
Depuis la loi n° 2014-173 du 22/02/2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, la politique de la ville s'est recentrée sur la réduction des écarts entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire national. Les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) ont été désignés sur un critère unique, la concentration de la pauvreté calculée à partir du revenu des habitants, méthode dite du "carroyage". La loi a instauré un contrat de ville unique permettant la mobilisation de l'ensemble des politiques publiques d'éducation, d'emploi, de justice, de sécurité, de transport, de santé, afin de rétablir l'égalité dans ces quartiers. Neuf quartiers sont situés sur le territoire de Troyes : 6 QPV (Chartroux, Sénardes, Jules Guesde, Point du Jour, Baras de Seine et Gare), 1 en veille active (Les Marais) et 2 à enjeu local (Blanc et Vassaulles). La Ville de Troyes mobilise une cheffe de projet Contrat de Ville et un chef de projet Renouvellement Urbain. La cheffe de projet anime et coordonne les dispositifs de la Politique de la Ville, et en particulier la déclinaison locale du Contrat de Ville. Elle participe à la réflexion et à la mise en œuvre de ce contrat aux côtés des acteurs institutionnels, et représente la Collectivité au sein de diverses instances. Elle assure l'information et le soutien méthodologique des services municipaux et des associations afin de leur permettre de développer des projets sur les territoires prioritaires de la Ville toutes thématiques confondues. Au sein de la Collectivité, elle développe une dynamique transversale entre les différents services pour mener au mieux les projets portés. Et sur le territoire, elle anime un travail régulier de transversalité des différents services impliqués dans le champ de nombreuses thématiques de la Politique de la Ville. Elle participe donc à l'animation du réseau de professionnels locaux afin d'assurer la mise en œuvre effective du Contrat de Ville, mais également assure le suivi et contribue à l'évaluation des projets proposés dans le cadre du Contrat de Ville ou d'autres politiques de droit commun. En matière de renouvellement urbain, elle participe au côté du chef de projet de renouvellement urbain au NPNRU ou Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour le quartier Jules Guesde et participe activement au volet social qui en découle. Enfin, elle apporte son expertise et son soutien à la démarche de participation citoyenne développée dans les quartiers auprès et avec les habitants. Ce poste de cheffe de projet Contrat de Ville est subventionné à hauteur de 20 000 € par le Commissariat Général de l'Égalité des Territoires (CGET).	

AXE 1 - HABITAT ET CADRE DE VIE/EQUIPEMENTS DE PROXIMITE (SUITE)	Charge nette 2018 (Dépenses moins Recettes)
- Aménagement des espaces publics (Hors ANRU)	735 862,13 €
La Ville de Troyes établit annuellement un programme de voirie qui recense toutes les rues à rénover selon le degré de dégradation de la chaussée et de la vétusté des réseaux souterrains. Dans le cadre de ces opérations sont pris en compte également la sécurité des piétons, l'accessibilité des personnes handicapées ou à mobilité réduite, l'organisation du stationnement, des faisceaux douches, des aires de jeux, des espaces verts... Sont retenues ici les opérations réalisées aux abords de quartiers à habitat social.	
- Convention avec l'Agence Nationale pour la Renovation Urbaine (ANRU)	560 846,76 €
Il s'agit du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Degradés (PNRQAD) dont la convention a été signée le 16 avril 2012 : les dépenses sur 2018 sont liées à l'animation du PNRQAD, au poste de la Cheffe de projet et à la participation au budget principal de la Ville au budget annexe Opération de Restauration Immobilière (ORI). Ce budget annexe (hors chiffrage, dans la charge nette) a été créé en 2015 pour gérer directement le recyclage d'immobiliers par la Ville (gestion de déménagements, acquisitions d'immobiliers, diagnostics techniques, travaux de curatage...). L'année 2018 est toujours consacrée aux procédures juridiques d'expropriation portant sur certains immobiliers et à la programmation de travaux de réhabilitation des immobiliers acquis. Les recettes perçues sur 2018 concernent majoritairement la convention PNRQAD. Dans le montant indiqué, sont prises également en compte des recettes relatives au solde de la convention Chartroux-Montvillers (Quartier Beau Tiquart en ce qui concerne la Ville de Troyes) pour 24 575,74 €.	
- Dotation de Développement Urbain (DDU) 2012, 2013, 2014 - Dotation Politique de la Ville (DPV) 2015, 2016, 2017 et 2018	22 971,84 €
La Ville de Troyes a bénéficié, en 2012, de la Dotation de Développement Urbain pour six opérations, dont trois ne sont toujours pas soldées en 2018. Il s'agit de la réfection des menuiseries/isolation du groupe scolaire Marcel Pagnol, de la mise en conformité de la salle omnisport, et de la restauration de la maison des maraichers et annexes au Parc des Moulins. Sur 2018, les dépenses s'élèvent à 12 875,52 €, les recettes à - 25 076,33 € (attachement plus important que le montant de la subvention DDU perçue sur l'année 2018). La Ville de Troyes a bénéficié, en 2013, de la Dotation de Développement Urbain pour sept opérations. Sur l'exercice 2018, les dépenses concernent la seule opération non encore soldée à savoir la construction de la salle multi-activités des Vassaulles. Les dépenses s'élèvent à 30 000 €. La Ville de Troyes a bénéficié, en 2014, de la Dotation de Développement Urbain pour sept opérations. Il reste 3 opérations en cours de solde : la rénovation du groupe scolaire Charpak, le déploiement du système de vidéo protection (tranche 5/Phase 2) et des travaux d'amélioration/acquisition à la piscine des Chartroux. Les dépenses s'élèvent en 2018 à 12 421,44 €, les recettes à 65 064,39 € au titre de la DDU et à 15 892,86 € au titre d'autres financeurs. La Ville de Troyes a bénéficié, en 2015, de la Dotation Politique de la Ville pour neuf opérations. Sur trois opérations restantes, deux se soldent en 2018 : travaux dans les écoles desservant le quartier du Point du Jour, et travaux à la piscine des Chartroux (éclairage des bassins principalement). La dernière opération encore en cours concerne les études sur travaux préparatoires du site au Vauldy pour le Pôle Muséal. Les dépenses s'élèvent à 24 285,26 €, les recettes à 129 023,44 € au titre de la DPV. La Ville de Troyes a bénéficié, en 2016, de la Dotation Politique de la Ville pour deux opérations. En 2018, l'opération toujours en cours concerne la création d'un équipement pour la jeunesse au Parc des Moulins. Les dépenses s'élèvent en 2018 à 30 427,20 € et les recettes à 300 000 € au titre de la DPV. La Ville de Troyes a bénéficié, en 2017, de la Dotation Politique de la Ville pour trois opérations. Deux opérations se soldent en 2018 (Aires de jeux dans les quartiers et des aménagements complémentaires aux abords des jeux d'eau au Parc des Moulins). Il reste, en phase d'étude, la construction d'une salle d'évolution sportive et d'une salle de restauration au groupe scolaire Courteau. Les dépenses s'élèvent en 2018 à 223 351,82 € et les recettes à 69 795,05 € au titre de la DPV. La Ville de Troyes a bénéficié, en 2018, de la Dotation Politique de la Ville pour quatre opérations en cours de réalisation : création d'aires de jeux au Parc des deux rives et au square Saint Bruno, dédoublement des classes de CP et CE1 dans les écoles en REP, construction de deux nouveaux cours de tennis couverts aux Chartroux, et travaux de modernisation du Musée d'Art Moderne. Les dépenses s'élèvent en 2018 à 408 360,03 € et les recettes à 164 000 € au titre de la DPV.	
- Etablissements sportifs : Travaux Sécurité/Modernisation	374 046,73 €
Chaque année, la Ville de Troyes entreprend un programme de rénovation et de sécurisation de ses équipements sportifs. Le montant relevé en 2018 correspond, comme les années antérieures, à des travaux réalisés sur des équipements situés à proximité de quartiers à habitat social.	
- Etablissements scolaires : Travaux Sécurité/Modernisation	365 813,57 €
La Ville de Troyes procède à de multiples travaux de rénovation et de mises aux normes dans ses écoles primaires et maternelles, afin de proposer des locaux de qualité en vue d'accueillir dans les meilleures conditions les élèves troyens. Les réalisations retenues en 2018 concernent les programmes annuels dédiés aux écoles situées plus particulièrement en réseau d'éducation prioritaire.	
- Enfance et Petite Enfance : Travaux Sécurité/Modernisation	59 749,44 €
La Ville de Troyes entreprend également des travaux d'entretien et de sécurisation de ces Maisons Petite Enfance et Accueils de Loisirs. Les réalisations retenues en 2018 concernent des structures situées à proximité de quartiers à habitat social. Le montant indiqué prend en compte, en recettes, le soutien financier de la CAF de l'Aube partenaire privilégié en faveur de la politique de l'enfance et de la jeunesse.	
AXE 1 - HABITAT ET CADRE DE VIE/EQUIPEMENTS DE PROXIMITE (SUITE)	Charge nette 2018 (Dépenses moins Recettes)

<b>- Restauration scolaire : Déficit du service, dont travaux et matériel, et valorisation personnel</b>	<b>282 393,73 €</b>
<p>La restauration scolaire fonctionne actuellement dans 16 restaurants alimentés selon le principe de la liaison froide depuis la Cuisine Centrale Implantée rue Charles Thibault. Tous les locaux, ainsi que les équipements, appartiennent à la Ville de Troyes. Le prestataire fournit les denrées, produit les repas, livre dans les restaurants scolaires, prend en charge le personnel de cuisine et de service ainsi que les véhicules assurant les livraisons. Un repas 100% local est proposé entre chaque période de vacances et vient renforcer l'action menée sur la qualité des menus proposés. Au titre de l'année 2018, 249 263 repas ont été servis (20 532 repas adultes, 91 651 repas enfants maternelle et 137 080 repas enfants élémentaires). La Ville de Troyes prend en charge le personnel de surveillance (ATSEM, personnels vacataires) et le transport des enfants sur les sites de restauration (Charles Thibault, Charles Chevalier, Louis Dumont, Danton et Charles Dutreix). Un accroissement des fréquentations de la restauration scolaire, notable sur l'année scolaire 2017/2018 avec une augmentation de 100 rationnaires par jour (1 600 rationnaires en moyenne), se confirme et s'amplifie sur le début de l'année scolaire 2018/2019, pour atteindre plus de 1 700 enfants désormais présents chaque jour dans les restaurants. Le montant indiqué a été déterminé au prorata du nombre d'écoles en REP (18 écoles sur un total de 31).</p>	
<b>- Les Espaces Intergénérationnels (EIG)</b>	<b>800 105,04 €</b>
<p>Depuis septembre 2015, les centres sociaux de la Ville de Troyes et le dispositif loisirs cités troyens ont fusionné pour proposer une nouvelle offre de services, d'activités et d'animations à destination des familles, aînés, adultes et jeunes, désormais organisée au sein de six espaces intergénérationnels (EIG), "6 quartiers - 6 sites", que sont Jules Guesde, Marots, Sénardes, René Peller, Porte Saint Jacques et Marie-Louise Fauchs. Les objectifs de ce projet d'animation commun sont de favoriser le lien social dans les quartiers, d'impulser et d'encourager la participation des habitants, de favoriser l'accès pour tous aux droits, à la culture, aux loisirs et à l'information, de soutenir la jeunesse et la parentalité. Sont notamment programmées des activités de loisirs et de convivialité (Jardin de partage, top quiz culture générale, dictée animée, objectif réussite collégiens, jeux de cartes...), des activités artistiques et culturelles (mémoire, chanson, pratiques instrumentales, ateliers informatiques...), des activités "en forme tous ensemble" (relaxation, jeux d'équilibre, marche d'orientation, randonnées pédestres, jeux de raquette...). Des temps forts rythment également l'année (petit déjeuner à thème, fêtes de quartier, semaine bleue, des jeux en famille et intergénérationnels avec la ludothèque...) ainsi que des services réservés aux jeunes tels que des activités dédiées aux 12-17 ans (les ados ouvrent un resto, pack secourisme, pack handispot, escrime, tennis...). Ces EIG sont pilotés par un responsable du projet.</p> <p>Deux actions communes aux EIG Sénardes, Peller, Porte St Jacques, Jules Guesde et Marots :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- "Une gestion urbaine de proximité pour et avec tous", action subventionnée à hauteur de 20 000 € par le Commissariat Général de l'Égalité du Territoire (CGET).</li> <li>- "Question d'équilibre", action subventionnée à hauteur de 1 500 € par le CGET.</li> </ul> <p>Une action commune à tous les EIG :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- "Sport et secourisme pour devenir un citoyen actif" non subventionnée.</li> </ul>	
<b>TOTAUX 1</b>	<b>3 480 781,47 €</b>

<b>AXE 2 - EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<b>Charge nette 2018 (Dépenses moins Recettes)</b>
<b>- Boutique Boulot</b>	<b>19 405,00 €</b>
<p>La Ville de Troyes est engagée dans l'accompagnement professionnel et social des personnes éloignées de l'emploi et en particulier des bénéficiaires de la prime d'activité. Cet engagement se traduit par la mise en place des chantiers d'insertion au Parc des Moutins pour entretenir et participer aux aménagements de ce parc (débossailage, taille et élagage des végétaux, plantations, pose et entretien de mobiliers urbains...) et dans le quartier des Tauxelles pour réhabiliter une friche en vue de l'aménagement futur d'un écoquartier (travaux paysagers : reconfiguration d'espaces, débossailage, élagage, évacuation d' encombrants, réaménagement de sentiers existants et création de nouveaux cheminements). Depuis août 2004, la collectivité participe aux frais liés au transfert de la gestion "employeur" du Chanlier d'insertion (à l'époque situé à Menois), jusqu'alors assurée par elle, au bénéfice de l'association Boutique Boulot. Cette association participe aux frais liés au transfert de la gestion "employeur" du Chanlier d'insertion (à l'époque situé à Menois), jusqu'alors assurée par elle, au bénéfice de l'association Boutique Boulot. Cette association vise à l'accompagnement vers l'emploi des publics qui en sont les plus éloignés est, de par ses compétences, un partenaire idéal aux fins de répondre au besoin de la Collectivité et de réaliser les prestations demandées. Une convention de prestation de services, conclue pour une durée d'un an, dont le montant global et forfaitaire s'élève à 19 405 € net de toutes charges, définit les droits et obligations respectifs des parties concernant les conditions dans lesquelles le prestataire est amené à intervenir afin d'assurer l'encadrement de chantiers d'insertion réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Ville.</p>	
<b>TOTAUX 2</b>	<b>19 405,00 €</b>
<b>AXE 3 - REUSSITE EDUCATIVE ET EGALITE DES CHANCES</b>	<b>Charge nette 2018 (Dépenses moins Recettes)</b>

<b>- Accueils de loisirs (gérés par des associations, subventionnés par la Ville)</b>	<b>62 000,00 €</b>
<p>La Collectivité verse chaque année des subventions de fonctionnement à des associations, structures d'accueil pour de jeunes enfants, au travers de conventions d'objectifs conclues entre la Ville et ces associations, pour une durée d'un an. Par de nombreuses activités qu'elles pratiquent, ces entités éducatives permettent aux enfants d'âges et de milieux divers d'acquies des compétences et connaissances, de se confronter aux règles de vie en société, de développer leurs potentiels dans un contexte ludique. Les accueils de loisirs proposent des espaces de sociabilité, de détente et de valorisation. En l'absence de sectorisation des accueils de loisirs, et dans le cadre du "Plan Mercator", un projet pédagogique commun est mis en œuvre depuis septembre 2018. Ainsi, les activités proposées s'inspirent des enjeux identifiés dans le temps scolaire pour renforcer la maîtrise des fondamentaux : compétences langagières pour les enfants de maternelle, lecture, écritures et résolution de problème pour les enfants d'élémentaire, "vivre ensemble" pour les enfants de maternelle et d'élémentaire. Les activités sont tournées vers la nature et l'environnement, le sport, la culture, la créativité et le sens civique. Pour leur mise en œuvre, les services prennent l'appui sur les richesses naturelles, culturelles et associatives du territoire. En 2018, la Ville de Troyes a repris en gestion un centre de loisirs géré auparavant par l'association Amicale Laïque des Chartreux, ce qui porte à 9 le nombre d'accueils de loisirs municipaux. Sur chacun des 9 accueils de loisirs, un projet pédagogique est développé proposant une palette d'activités ludiques, variées et adaptées à l'âge des enfants accueillis, visant à les rendre acteurs de leurs loisirs, que ce soit les mercredis après-midi ou durant les vacances scolaires. Les moyens logistiques, financiers et humains sont gérés de manière globale afin de garantir la même qualité dans tous ces accueils de loisirs. Pour l'ensemble de l'année 2018 ce sont 1 200 enfants qui ont été accueillis pour 201 247 heures d'accueil réalisées. A noter, 1 action à l'Accueil de Loisirs Sénardes "Hello my pixel" subventionnée à hauteur de 1 500 € par le CGET.</p>	
<b>- Accueils de loisirs (gérés directement par la Ville)</b>	<b>851 031,98 €</b>
<p>Dans une démarche partagée, la Ville de Troyes souhaite participer, aux côtés des parents et de l'école, à la construction du parcours de l'enfant. Dans cette démarche pour le bien-être et l'épanouissement des enfants, la Ville a développé des structures "d'accueil éducatif". Ces entités éducatives permettent aux enfants d'âges et de milieux divers d'acquies des compétences et connaissances, de se confronter aux règles de vie en société, de développer leurs potentiels dans un contexte ludique. Les accueils de loisirs proposent des espaces de sociabilité, de détente et de valorisation. En l'absence de sectorisation des accueils de loisirs, et dans le cadre du "Plan Mercator", un projet pédagogique commun est mis en œuvre depuis septembre 2018. Ainsi, les activités proposées s'inspirent des enjeux identifiés dans le temps scolaire pour renforcer la maîtrise des fondamentaux : compétences langagières pour les enfants de maternelle, lecture, écritures et résolution de problème pour les enfants d'élémentaire, "vivre ensemble" pour les enfants de maternelle et d'élémentaire. Les activités sont tournées vers la nature et l'environnement, le sport, la culture, la créativité et le sens civique. Pour leur mise en œuvre, les services prennent l'appui sur les richesses naturelles, culturelles et associatives du territoire. En 2018, la Ville de Troyes a repris en gestion un centre de loisirs géré auparavant par l'association Amicale Laïque des Chartreux, ce qui porte à 9 le nombre d'accueils de loisirs municipaux. Sur chacun des 9 accueils de loisirs, un projet pédagogique est développé proposant une palette d'activités ludiques, variées et adaptées à l'âge des enfants accueillis, visant à les rendre acteurs de leurs loisirs, que ce soit les mercredis après-midi ou durant les vacances scolaires. Les moyens logistiques, financiers et humains sont gérés de manière globale afin de garantir la même qualité dans tous ces accueils de loisirs. Pour l'ensemble de l'année 2018 ce sont 1 200 enfants qui ont été accueillis pour 201 247 heures d'accueil réalisées. A noter, 1 action à l'Accueil de Loisirs Sénardes "Hello my pixel" subventionnée à hauteur de 1 500 € par le CGET.</p>	
<b>- Mon Périscolaire</b>	<b>234 958,48 €</b>
<p>Après avoir consulté familles, conseils d'écoles, et échangé avec ses partenaires dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire, la Ville a adopté en septembre 2018 la semaine de 4 jours d'école. Le parcours de l'enfant est construit en collaboration avec l'ensemble des acteurs éducatifs, afin de renforcer l'articulation et la complémentarité des actions menées sur les différents temps de l'enfant. A cet effet, le dispositif a été revisité et élargi pour répondre aux besoins des familles. Dénommé "Mon périscolaire", il est décliné sur l'ensemble du territoire troyen avec une organisation identique dans toutes les écoles maternelles, élémentaires et primaires, soit 35 écoles au total (dont 18 en REP). "Mon périscolaire" participe au développement harmonieux de la personnalité de l'enfant visant plusieurs objectifs : favoriser une meilleure prise en compte des rythmes de l'enfant, contribuer à la réussite scolaire par la mise en place d'activités éducatives complémentaires à l'école, permettre l'apprentissage du vivre ensemble et améliorer la relation enfant/école/famille. En école maternelle, les enfants peuvent être accueillis dès 7h30 le matin avant la classe, jusqu'à 8h35 (Ma garderie avant l'école - payant), après la classe de 16h30 à 17h00 (Ma pause récréative - gratuit), puis de 17h00 à 18h15 (Ma garderie après l'école - payant). En école élémentaire, les enfants sont accueillis dès 7h30 jusqu'à 8h35 (Ma garderie avant l'école - payant), puis de 15h30 à 17h45 pour un temps studieux (Mon temps cartable - gratuit : temps récréatif et études surveillées) ou pour pratiquer des activités éducatives et ludiques (Mes découvertes - payant - au choix, 2 jours d'activités au sein d'un parcours thématique : jeunes citoyens, culture et science, mon corps - ma santé). L'encadrement des différents temps périscolaires est assuré selon la nature des activités par des enseignants, du personnel ATSEM, des animateurs qualifiés et spécialisés (Personnel municipal, ou associatif), intervenants professionnels, encadrants périscolaires.</p>	

<b>AXE 3 - REUSSITE EDUCATIVE ET EGALITE DES CHANCES (SUITE)</b>	<b>Charge nette 2018 (Dépenses moins Recettes)</b>
--	--

- Chorales en quartiers	4 073,00 €
L'année scolaire 2017/2018 a vu le dispositif "Chorales en quartiers" se prolonger. Ce dernier a été mené conjointement à celui relatif à l'Éveil en quartiers déployé depuis 2010 en faveur des écoles élémentaires situées en quartiers prioritaires. L'Éveil en quartiers est ainsi un dispositif développé en complémentarité pédagogique avec celui de "Chorales en quartiers" par les enseignants du Conservatoire à rayonnement départemental Marcel Landowski de Troyes. Il repose sur la construction d'un projet défini avec chaque enseignant : choix d'un thème pour l'année et recherche de musiques et de chansons liées à ce thème. Ce dispositif a été proposé à 205 enfants pour les Chorales en quartiers et à 250 enfants pour l'Éveil en quartiers. Les objectifs généraux restent les suivants : installer une pratique régulière des activités vocales à l'école, développer l'écoute pour apprendre à chanter juste, développer l'expression vocale, permettre d'avoir un parcours musical chanté et progressif allant d'une mélodie à l'unisson jusqu'à une pratique vocale polyphonique, permettre une ouverture culturelle à partir des répertoires proposés, conjuguer plaisir et exigence dans l'apprentissage et l'interprétation des chants, et développer le "vivre ensemble", la coopération, le respect de l'autre au sein d'une même réalisation artistique. Il a été constaté un travail de grande qualité vocale, des élèves investis et prenant plaisir à chanter, des élèves spectateurs ont également eu un comportement positif. Action subventionnée à hauteur de 1 600 € par le CGET et de 2 000 € par la DRAC.	
- Jardins éducatifs	37 633,33 €
Ce projet éducatif s'adresse aux enfants de 5 à 12 ans. Il consiste, à travers différents projets, à sensibiliser les enfants aux problématiques du développement durable, dans le but d'en faire des éco-citoyens. Il s'adresse aux écoles (cadre scolaire et Village Educatif), aux accueils de loisirs mais aussi à divers publics et manifestations autres que scolaires (Passports Loisirs Jeunes, Fête du Parc des Moulins...). Enfants accueillis sur l'année 2018 : 1 426. Projets : jardinage, l'eau, les déchets, les énergies, la faune et la flore en ville (bio-diversité), et la pollution de l'air. Ce projet s'adresse également à des adultes en précarité pour les aider à se valoriser et à se restructurer, sur le groupe de jardins ouvriers des Charreaux appartenant à la municipalité. L'animateur effectue également le suivi des deux jardins partagés de Troyes (Sénardes et Tauxelles) gérés respectivement par le Jardin de Partage des Sénardes et par l'association des Jardins Ecologiques du Quartier (AJEQ).	
- "J'apprends à nager"	3 017,00 €
Le dispositif national "J'apprends à nager" s'inscrit dans le cadre du plan ministériel "Citoyens du Sport" mis en œuvre en 2015 par le Ministère chargé des Sports. Il a notamment comme objectif de dispenser un savoir-nager sécuritaire, prévenir les risques liés à la baignade et écarter le risque de noyade, et de lutter contre les inégalités d'accès à la pratique sportive. Ce dispositif est ouvert aux enfants de 6 à 12 ans résidant prioritairement dans les Quartiers Prioritaires de la Préfecture de la Ville (QPV) et dans les zones de revitalisation rurale. 39 enfants issus des QPV Point du Jour et Vassoules ont participé à plusieurs séances gratuites d'initiation à la natation qui se sont déroulées à la piscine des Charreaux durant les vacances scolaires de Printemps, Été et Toussaint 2018 (soit 48 séances de 30 minutes chacune). L'encadrement a été assuré par les maîtres-nageurs sauveteurs de la Ville de Troyes. A l'issue de ces cours d'apprentissage, le passage du test "Sauv'nage" a été proposé aux participants afin de valider leurs compétences. Les objectifs de l'action ont été atteints, 39 diplômes ayant été délivrés. Cette action est subventionnée par le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) à hauteur de 1 600 €.	
- Passeport Loisirs	73 597,44 €
Le Passeport Loisirs propose à coût modéré plus de 100 activités sportives et de loisirs aux jeunes habitants de Troyes Champagne Métropole âgés de 4 à 16 ans, durant les congés scolaires (hiver, printemps, été et Toussaint). Cette opération favorise les conditions d'échange entre les jeunes de classes sociales différentes, et s'adresse surtout aux enfants privés de vacances, tout en proposant la découverte et la promotion des activités associatives. Elle permet également de pérenniser les relations établies entre les jeunes et les associations (prise de l'initiative dans les clubs sportifs). Le Passeport Loisirs prévient l'exclusion et développe le lien social entre filles et garçons en intégrant ces jeunes dans le tissu associatif intercommunal. Il s'est déroulé sur une période comprise entre février et novembre 2018, et de nombreuses activités comme l'escalade, la langue vivante, la voile, la voile, la moto, la spéléologie, le modelage, la peinture, la pêche, la musique, la couture, la langue des signes... leur ont été proposées. 1 297 jeunes, plus particulièrement les jeunes issus de quartiers défavorisés y ont participé. Sur l'ensemble on compte 56% de garçons et 44% de filles. La volonté est de favoriser la mixité des publics pris en charge. Parmi les associations sportives et de loisirs ayant participé au Passeport Loisirs, certaines ont recruté de nouveaux adhérents. L'objectif du Passeport Loisirs est de diversifier les activités proposées ainsi que l'offre d'animation (séances ou stages) dans les disciplines les plus demandées. Action subventionnée par des aides privées à hauteur de 3 066 €.	
- Ateliers d'accompagnement à la scolarité	16 632,00 €
Des ateliers nationaux "Petits App" sont proposés aux enfants en difficulté par les enseignants de CP, dans les apprentissages fondamentaux mais aussi dans l'affirmation et la confiance en soi, et le travail collaboratif. Un atelier est proposé dans chaque école élémentaire REP, soit 9 ateliers qui accueillent chacun entre 5 et 7 enfants selon les écoles, tous les lundis et jeudis en période scolaire. L'objectif premier est de favoriser l'égalité des chances et d'accompagner le plus grand nombre à la réussite scolaire. Outre l'accompagnement de l'enfant dans sa réussite scolaire, l'axe parentalité est un autre objectif du dispositif. L'implication des parents et leur intérêt est suscité tant dans le suivi de la scolarité de leur enfant que dans la relation avec l'école. A ces fins, des temps dédiés sont programmés au fil de l'année scolaire : rencontres au sein des ateliers, animations à la médiathèque... Le dispositif mis en œuvre en septembre 2015 a évolué au fil des années, au vu des regards croisés des différents acteurs éducatifs, notamment dans l'adaptation de l'effectif des groupes en prenant en compte la configuration des écoles et du public. Ainsi, durant l'année scolaire 2017/2018, 50 élèves de CP ont bénéficié d'un accompagnement spécifique pour l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, le public visé ne trouvant pas en général l'aide et l'appui nécessaires à la réussite scolaire dans son entourage familial et social. A l'issue de ce dispositif, un bilan est réalisé avec l'ensemble des acteurs éducatifs. Ce dispositif a été reconduit pour l'année scolaire 2017/2018 ciblant cette fois des enfants de CE2, en raison d'un dédoublement massif des classes de CP à la rentrée de septembre. Action subventionnée à hauteur de 15 000 € par le CGET et à hauteur de 14 988 € par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF).	

AXE 3 - REUSSITE EDUCATIVE ET EGALITE DES CHANCES (SUITE)	Charge nette 2018 (Dépenses moins Recettes)
- Equipements des écoles situées en Réseau d'Education Prioritaire	103 314,82 €

Le programme "Pour l'école de la confiance" déployé par le Gouvernement, depuis la rentrée 2017, prévoit la réduction des effectifs en classe de CP et CE1 en Réseau d'Education Prioritaire Renforcé (REP+) et Réseau d'Education Prioritaire (REP), visant à combattre la difficulté scolaire dès les premières années des apprentissages fondamentaux. Cette mesure se traduit par le "dédoubllement" de ces classes de manière progressive, entre septembre 2018 (CP des REP+) et septembre 2019. 9 écoles sont concernées à compter de la rentrée 2018, nécessitant la création de 30 nouvelles classes. Cette organisation suppose l'aménagement des espaces (création de salles, cloisonnement...) et l'acquisition de mobilier adapté à l'enseignement en effectifs réduits. Le montant indiqué prend en compte ces acquisitions pour 67 981,95 €.	
- Equipements en solution multimédia des écoles situées en Réseau d'Education Prioritaire	44 869,60 €
Les écoles élémentaires troyennes situées en REP sont équipées d'outils numériques afin de favoriser l'apprentissage des fondamentaux liés au Brevet Informatique et Internet (B2I) et à un usage régulier de matériel informatique. Chaque école élémentaire est câblée afin que chacune des 59 classes puisse disposer d'un accès Internet, d'un vidéo projecteur interactif, d'un ordinateur portable. Les classes ont été équipées de tableaux blancs. En outre, chacune des écoles dispose d'une classe mobile composée de 16 tablettes dotées d'un clavier amovible et disposant d'un accès wifi connecté au réseau de l'école. Ces équipements permettent de travailler sur un espace numérique de travail (ENT) dédié. Le montant indiqué concerne l'installation d'outils numériques supplémentaires suite au dédoublement des classes de CP et CE1 (Ces nouvelles classes ont été dotées de tableaux blancs, de vidéoprojecteurs interactifs et d'ordinateurs). Les écoles concernées sont les suivantes : Auguste Millard, Blossères, Charles Chevalier, Charles Dufrel, Georges Charpak, Jacques de Léry, Jacques Yves Cousteau, Marcel Pagnol, Tauxelles.	
- Soutien aux associations Secteur Affaires Scolaires	7 250,00 €
La Ville de Troyes contribue financièrement à la mise en œuvre de projets d'intérêt général menés dans les collèges des Réseaux d'Education Prioritaire (Marie Curie, les Jacobins et Pithou). Une convention d'objectifs avec chacun de ces collèges porteurs d'actions du Réseau d'Education Prioritaire, en complémentarité de celles développées par la Ville, est conclue pour une durée d'un an. L'objectif est de promouvoir une politique éducative de quartier prenant appui sur les établissements scolaires et sur les partenariats associatifs et administratifs, afin de favoriser la réussite scolaire et professionnelle au plus grand nombre.	
- Soutien à la poursuite d'études supérieures	81 640,00 €
A l'occasion de chaque rentrée universitaire, la Ville de Troyes alloue des bourses de soutien à la poursuite d'études supérieures. Les étudiants dont les parents rencontrent des difficultés pour les aider doivent répondre aux six critères d'attribution qui ont été définis par une délibération du 1er juillet 2010. Au titre de l'année universitaire 2017-2018, 157 étudiants ont été bénéficiaires d'une aide de 520 €, soit une charge pour la Ville de 81 640 €.	
<b>TOTAUX 3</b>	<b>1 540 207,65 €</b>

AXE 4 - CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE	Charge nette 2018 (Dépenses moins Recettes)
<b>- Conseil Municipal Enfants</b>	<b>28 263,00 €</b>
<p>Ce dispositif démocratique, mis en place en 2000 par la Ville de Troyes, accompagne les jeunes dans leur engagement et leur participation à la vie de la cité. Il s'agit de les aider à vivre et à exercer leur citoyenneté. Pour favoriser une meilleure implication des jeunes élus, les sujets de réflexion et les projets proposés et menés par les enfants privilégient tous les domaines de la cité. Organisés en commission rattachée à un quartier (6 commissions), les membres du mandat 2016-2018 ont concrétisé et mis en œuvre les projets de leur mandat. Ainsi les jeunes conseillers des Commissions Chartreux et Marois ont mené leur projet de sensibilisation de sécurité routière intitulé "dans ma rue" portant sur le respect de l'utilisation de l'espace public par les usagers. Ils ont réalisé un clip vidéo relayé sur les réseaux sociaux de la Ville de Troyes, dans les écoles et auprès de l'association de prévention routière partenaire de l'action. Imaginée et élaborée par les enfants, cette action éducative humanitaire leur a permis de se mettre à tour de rôle dans la peau du scénariste, du metteur en scène et de l'acteur. Les commissaires Sénarades et Point du Jour ont, quant à elles, travaillé sur l'intergénération. A la suite de plusieurs rencontres et temps d'échange avec des aînés résidents des logements foyers Troyens, ils ont opté pour un concours pâtisserie baptisé "Plaisirs sucrés d'hier et d'aujourd'hui" au cours duquel des recettes ont été élaborées par des équipes formées de jeunes et d'adultes. Le dernier projet intitulé "des jeunes consommateurs responsables travaillent pour la planète" a été mis en place par les commissions Centre-ville et Vassoules autour du développement durable. Il s'est traduit par une campagne de communication dans les écoles afin de sensibiliser le plus grand nombre au recyclage du textile et à lutter contre le gaspillage alimentaire. Plus de 400 kg de vêtements ont pu être collectés par ces jeunes conseillers et ont été remis à l'association "Secours populaire". Une opération de sensibilisation au tri alimentaire et au recyclage des déchets a été réalisée au restaurant de l'école Jacques Yves Cousteau en collaboration avec Troyes Champagne Métropole et un maître composteur, ainsi qu'une installation de bacs de compost. En parallèle, les Jeunes conseillers se sont impliqués dans la préparation de la journée citoyenne et s'en sont portés ambassadeurs auprès des autres élèves et des administrés. A cette occasion, ils ont pu visiter des entreprises locales de recyclage EM Energie et Relais 10, et ont participé à des tables rondes citoyennes animées par les élus locaux. L'année 2018 est une année de transition du Conseil Municipal Enfants. En effet ces membres élus en novembre 2016 par leurs pairs dans les écoles élémentaires pour un mandat de 2 ans, ont passé le flambeau en décembre 2020 déclinant des projets portant sur l'intergénération, la prévention à l'utilisation des réseaux sociaux et le harcèlement.</p>	
<b>- Point Information Jeunesse (PIJ)</b>	<b>33 519,30 €</b>
<p>Le Point Information Jeunesse (PIJ) de la Ville de Troyes est un lieu de ressource généraliste, en services et outils, à destination des jeunes de 16 à 25 ans. Il s'articule autour de 6 axes thématiques principaux : l'orientation/formation, l'emploi, la mobilité, la vie pratique et les loisirs. Une information fiable et concrète (documentation papier et sites internet référencés) est délivrée par un informateur professionnel. Le jeune peut aussi être orienté vers un réseau de partenaires identifiés, notamment dans le cadre du Service Public de l'Orientation. L'accueil est anonyme, gratuit, sans rendez-vous, et personnalisé en fonction de la demande. 4 points d'accueil de proximité se situent au sein des Espaces Intergénérationnels (Parc Saint Jacques, Marois, René Pelletier, Sénarades). Les services mis à disposition : un espace multimédia pour les accompagner dans la recherche d'information, une aide à la réalisation de CV et de lettres de motivation, un accompagnement à la construction de projets individuels ou collectifs. En 2018, un nouveau projet a été élaboré dans le cadre du renouvellement de la labellisation afin de toucher un public plus large de 13 à 29 ans. Par ailleurs, le PJI de la Ville s'est mis à l'heure du numérique en étant présent sur les réseaux sociaux via le dispositif "Les Promeneurs du Net" avec 7 autres partenaires locaux. L'objectif est de rencontrer le jeune dans la "rue numérique", principalement à travers les réseaux sociaux. Il s'agit par cette présence bienveillante de créer un lien de proximité et de confiance, notamment avec le jeune public vulnérable. Un contact en face à face concrétise ensuite cette démarche.</p>	
<b>- Foyer de Jeunes Travailleurs de Troyes</b>	<b>201 896,40 €</b>
<p>La résidence sociale FJT a pour objet de répondre au besoin de jeunes femmes et hommes âgés de 18 à 30 ans, aux revenus modestes, en demande de logement temporaire, entrant dans la vie active ou en phase de mobilité professionnelle et suffisamment autonomes pour occuper un logement privatif. Le public a l'un des statuts suivants : salarié-apprenti-étudiant - demandeur d'emploi indemnisé - stagiaire de la formation professionnelle. Les deux missions du FJT sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Une mission d'hébergement (39 chambres)</li> <li>2. Une mission socioéducative (1 directeur, 1 éducatrice, 2 veilleurs de nuit)</li> </ol> <p>Une réponse au besoin de jeunes aux revenus modestes, en demande de logement temporaire pour des raisons de mobilité professionnelle, suffisamment autonomes pour occuper un logement privatif. En 2018, ce sont 66 résidents qui ont été accueillis au cours de l'année pour une durée moyenne de 4 mois soit 11 018 journées d'occupation.</p> <p>Des actions collectives (information sur le logement, semaine de la presse), des accompagnements individuels (démarches d'insertion professionnelle auprès des partenaires institutionnels, aide au logement autonome, accompagnement dans le quotidien, aide dans la gestion de leur budget), d'autres actions menées par l'équipe socioéducative : participation au Service Intégré d'Accueil et d'Orientation, présence au Groupement Pluridisciplinaire en Addictologie, participation au schéma départemental sur l'accompagnement vers l'autonomie des 16-21 ans.</p>	

AXE 4 - CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE	Charge nette 2018 (Dépenses moins Recettes)
<b>- Prévention spécialisée de rue</b>	<b>249 586,41 €</b>
<p>Intervention sociale à finalité éducative, la prévention spécialisée est une compétence du Conseil Départemental au titre de l'Aide sociale à l'enfance. La Ville de Troyes et le Conseil Départemental de l'Aube sont engagés dans la mise en œuvre de la prévention spécialisée de rue sur le territoire de Troyes, visant à aider, par une relation éducative, les jeunes de 11 à 21 ans dans le rétablissement du lien rompu avec leur environnement. Afin de mener à bien cette prévention spécialisée, le Département et la Ville de Troyes ont défini ses conditions de mise en œuvre et les moyens mobilisés, en vue de la désignation d'un prestataire unique habilité à réaliser les différentes missions nécessaires à cette action coordonnée de prévention. Cette désignation s'est faite par le biais d'un marché public passé pour le compte des deux collectivités réunies au sein d'un groupement de commande. Le marché a été attribué à l'Association Jeunesse Pour Demain le 7 octobre 2016, pour une durée de 12 mois à compter du 1er janvier 2017, reconductible par voie expresse trois fois. En 2018, la prévention spécialisée a été mise en œuvre par 10 éducateurs dont le travail de rue est le mode principal d'intervention. Ces éducateurs ont assuré une présence de 12 850 heures dans tous les quartiers en allant à la rencontre des jeunes.</p>	
<b>- Convention d'objectifs avec l'Association Jeunesse Pour demain - Espace musical et culturel d'insertion et actions d'insertion préprofessionnelle</b>	<b>170 440,00 €</b>
<p>L'AJD a pour but "d'accompagner l'autonomie des jeunes et la construction de leur projet de vie dans le respect de leur identité, en prenant en compte leur environnement, et peut engager toutes initiatives susceptibles de les aider à développer leur personnalité". La subvention est affectée aux activités d'insertion sociale et professionnelle à destination des jeunes de 11 à 21 ans (hors prévention spécialisée de rue qui fait l'objet d'un marché spécifique depuis janvier 2017, comme indiqué ci-dessus, passé dans le cadre d'un groupement de commande entre la Ville de Troyes et le Conseil Départemental de l'Aube chef de file de la compétence). Il s'agit d'activités d'expériences artistiques de l'Espace Musical et Culturel d'Insertion (EMCI) : Musique Instrumentale, création musicale, danse, chorégraphie, écriture. Ces ateliers ont accueilli 201 jeunes au sein de l'EMCI. Quelques exemples : stage dont l'objet était d'accompagner un groupe à la réalisation d'un clip (30 participants); organisation d'une rencontre/échange et d'une bataille sur le thème de la Paix au gymnase Charles Chevalier (120 participants); spectacle de danse et de chant présenté en majorité par la gente féminine à l'occasion de la Journée de la Femme (35 participants); stage de danse Hip Hop dans le cadre du Passerelle Vacances scolaires, pour les jeunes scolarisés entre 16 et 20 ans en difficulté d'insertion (travaux de peinture, nettoyage...). 17 jeunes issus des quartiers prioritaires ont bénéficié de cet accompagnement. La Ville a souhaité poursuivre le soutien aux actions de l'AJD sous forme d'une subvention d'un montant de 170 440 €.</p>	
<b>- Elaboration d'une Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance</b>	<b>36 414,94 €</b>
<p>La Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) signée en février 2013 par la Ville et ses différents partenaires, se décline selon trois axes : "Prévention primaire, parentalité et citoyenneté", "Prévention situationnelle", "Sanction, réparation et aide aux victimes".</p> <p>La Ville de Troyes a créé un poste de coordonnateur pour piloter le suivi et l'animation du dispositif.</p> <p>Au cours de l'année 2013, des groupes de travail thématiques ont été installés. Ils ont permis l'élaboration d'un plan d'actions et sont chargés de son suivi et de sa mise en œuvre. En 2014, un état d'avancement du plan d'action a été mené. Des premières actions ont abouti. En 2015, les groupes thématiques ont été réactivés. Les actions se sont poursuivies, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Relance du Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles conduisant à la première convocation</li> <li>- Mise en place de la mesure de responsabilisation</li> <li>- Sensibilisation des agents de proximité de la Ville aux violences conjugales</li> </ul> <p>En 2016, le bilan de la STSPD écoulée a été dressé. Un état des lieux à partir des principaux Indicateurs actuels de la tranquillité publique a été entrepris et des perspectives d'actions à mettre en œuvre pour la prochaine stratégie ont été esquissées. Suite à ce bilan, la STSPD 2018-2020 a été élaborée et rédigée en 2017. En 2018, le Ben a été créé avec la "Police de Sécurité du Quotidien" (dispositif d'expérimentation mis en place par le gouvernement, et lancé le 8 février 2018). Des conventions partenariales ont été actualisées et signées (convention Ville-bailleurs sociaux relative à l'enlèvement des véhicules laissés sans droit et/ou à l'état d'épave, convention communale de coordination entre la Police Nationale et la Police Municipale). Les projets de prévention ont été poursuivis sur diverses thématiques : amélioration des relations entre les jeunes et les forces de sécurité de l'Etat, prévention à la sécurité routière avec la TCAT, initiation au secourisme, prévention liée aux écrans et aux bonnes pratiques numériques avec la Police Nationale. Le montant indiqué porte sur la valorisation du poste de coordonnateur de la STSPD qui, depuis 2017, n'est plus financé par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).</p>	
<b>TOTAUX 4</b>	<b>720 120,05 €</b>

	Charge nette 2018 (Dépenses moins Recettes)
<b>AXE 5 - SANTE, ACTION SOCIALE, PETITE ENFANCE</b>	
<b>- Contribution au Centre Municipal d'Action Sociale (CMAS)</b>	<b>1 395 000,00 €</b>
<p>Le CMAS assure une mission d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des troyens. Le service d'action sociale est chargé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la domiciliation des personnes sans domicile fixe- de l'instruction des demandes d'aide sociale légale</li> <li>- de l'instruction des demandes d'aide sociale facultative (aide alimentaire d'urgence, aides financières extra-légales, vestiaire), RSA, CMU-C et ACS</li> <li>- d'effectuer des enquêtes (expulsion locative, visite domiciliaire pour délivrance d'attestations d'accueil, enquêtes préfecture pour les cartes de résident, enquêtes d'instruction dans la famille).</li> </ul> <p>Au titre de l'aide sociale légale, le service Action Sociale a instruit 99 demandes, 174 attestations d'élection de domicile ont été remises. Au titre de l'aide sociale extra-légale, il a instruit 380 demandes de RSA, 49 demandes de CMU-C et 22 demandes d'ACS. Il a traité 528 signalements dans le cadre des expulsions locatives et effectué 61 enquêtes diverses. 365 demandes de secours ont été instruites et 77 687 € d'aides ont été attribuées. En matière de services spécifiques, le "Vestiaire" a permis d'accompagner 161 foyers. Le CMAS gère également 4 résidences pour personnes âgées (RPA) comptant 192 logements. Le montant indiqué comprend une contribution de 450 000 € versée par la Ville au budget annexe de ces RPA.</p>	
<b>- Soutien aux associations du secteur social</b>	<b>20 653,00 €</b>
<p>La Ville de Troyes verse au sein de son secteur social des subventions à de nombreuses associations exerçant sur le territoire de Troyes de véritables missions sociales, notamment dans les secteurs du 3ème âge, de la famille, des jeunes, de la santé, du handicap, du droit et de la justice, et de diverses autres œuvres caritatives.</p>	
<b>- Actions en faveur des aînés - Maintien du bien social</b>	<b>68 200,00 €</b>
<p>Ainsi que plus de 55% des plus de 75 ans vivent seuls à leur domicile sur le territoire communal, il est essentiel, outre les actions intergénérationnelles au long cours, de créer des événements festifs adaptés à des moments particuliers. La Ville poursuit l'organisation des trois événements annuels à destination des aînés qui s'inscrivent dans une démarche globale de prévention et de lutte contre l'isolement: le repas de printemps, la semaine bleue et les caës de Noël. Des rendez-vous, prétexte à la construction du lien social, occasions de rencontres et de partage. En 2018, le repas de printemps a réuni 480 convives, 3 488 caës gourmands ont été distribués auprès des troyens de plus de 70 ans inscrits et 650 ballons de chocolats ont été distribués dans les maisons de retraites.</p>	
<b>- Petite Enfance : Gestion d'établissements</b>	<b>3 239 400,12 €</b>
<p>La Ville de Troyes est gestionnaire de 10 Maisons Petite Enfance (MPE) réparties sur l'ensemble du territoire communal et un relais assistant(es) maternel(les). En 2018, la capacité totale d'accueil était de 460 places. Elles ont permis de réaliser 659 382 heures d'accueil et de recevoir 914 enfants au total. L'accueil collectif régulier et/ou occasionnel est réalisé dans des établissements dits "multi-accueil" ouverts du lundi au vendredi de 7h30 à 19h30 pour la plupart (un établissement est ouvert de 7h00 à 19h30). Parmi ces établissements, la MPE "Centre de la Petite Enfance" propose un accueil du lundi au samedi de 8h30 à 21h30, répondant ainsi aux besoins d'accueil des enfants dont les parents ont des horaires de travail atypiques. L'accueil familial est assuré par la MPE familiale "La farandole". Il offre un accueil individualisé chez une assistante maternelle employée par la collectivité et des temps collectifs au sein des locaux de la MPE encadrés par une éducatrice de jeunes enfants. Le relais assistant(es) maternel(les) animé par une éducatrice de jeunes enfants contribue à l'amélioration qualitative de l'accueil individuel au domicile des assistantes maternelles indépendantes et à l'information des familles en matière d'accueil des jeunes enfants.</p>	
<b>TOTAUX 5</b>	<b>4 723 253,12 €</b>
<b>TOTAUX GENERAUX</b>	<b>10 483 767,29 €</b>



**UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE 2018**

La Loi n° 91 - 429 du 13 mai 1991 institue la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (D.S.U.C.S.).

Celle-ci contribue à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de ressources et supportant des charges particulièrement élevées du fait de leur situation particulière.

Les articles L. 1111-2 et L. 2334-19 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent aux Maires des communes ayant bénéficié de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale de présenter à leurs Conseils municipaux, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de l'exercice budgétaire de l'année considérée, un rapport retraçant les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice budgétaire et ce, dans le but d'assurer le suivi de l'utilisation des fonds publics d'Etat par les collectivités locales.

La Ville de La Chapelle Saint-Luc, répondant aux critères relatifs pour l'attribution de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, a bénéficié, à ce titre, au cours de l'exercice 2018, d'une dotation de 5 448 782 €. Celle-ci représente 28 % des recettes réelles de fonctionnement en 2018.

Cette dotation, affectée à un ensemble d'actions menées par la Ville de La Chapelle Saint-Luc, a permis de déployer les pôles du développement social urbain, de l'accompagnement social et de la cohésion sociale.

**I - AMELIORATION DU CADRE DE VIE DES CHAPELAINS**

**A) LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN MANDATEES SUR L'EXERCICE 2018.**

Elles portent principalement sur :

- Les aménagements urbains :
  - Solde ZAC et participations à la reconstruction des centres commerciaux : 510 000 €
  - Réseau électrique 47 151 €
  - Réhabilitation groupe Jean Jaures 280 488 €
  - Parc informatique des écoles : 92 024 €
  - Passage en éclairage led dans les écoles : 20 532 €
  - Espace multidimensionnel des prés de Lyon : 83 861 €
  - Travaux parc Pierre Plois : 40 968 €
  - Mises aux normes de buts dans le gymnase Camus : 6 342 €.

**B) LES OPERATIONS DE RENOVATION URBAINE CHANTEREIGNE-MONTVILLIERS ANRUI**

Depuis 2016, la construction d'un bâtiment de 20 logements a débuté sous la maîtrise d'ouvrage de Mon Logis. La livraison de cette opération est prévue courant 2019.

La Ville a, quant à elle, engagé en mai 2017, la démolition partielle de l'ancien groupe scolaire Jean Moulin Barfiodi ; opération qui a été achevée à l'automne 2017. Seule l'ancienne maternelle Jean Moulin a été conservée et est aujourd'hui dédiée à l'accueil d'associations Chapelaines.

**EXTRAIT DU  
 REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance ouverte à 19 h 00 est présidée par Monsieur Olivier GIRARDIN, Maire.

**Conseil Municipal**

Séance du 26 juin 2019

**ETAIENT PRESENTS :** M. GIRARDIN ; M. JOUANET  
 Mme BETTINGER ; M. CHAMPAGNE ; Mme LEBORGNE-  
 GODARD ; M. PARISON ; Mme PAUWELS ; M. LEGAUX  
 M. BRAUN ; Mme ROUSSEL ; M. BERTHOLLE ; Mme PAUTRAS  
 Mme HIMEUR ; Mme GIMENEZ ; Mme SEBBARI ; Mme CHERY  
 Mme MOREL ; M. BUFFET ; Mme KOUIDER.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** M. GESNOT (procuration à M. BRAUN) ; Mme YANIK (procuration à Mme LEBORGNE-GODARD) ; M. GRIENBERGER (procuration à Mme CHERY) ; M. VIENNE (procuration Mme PAUWELS) ; M. GRONDIN (procuration à M. PARISON) ; Mme BOURGEOIS-SCHEFFMAN ; M. ZOUGHAIY (procuration à Mme KOUIDER).

**ETAIENT ABSENTS :** Mme HAMROUNI ; M. MILLOT  
 Mme SALH-BARBARAT ; M. REHN ; Mme BOEGLIN  
 M. CARVALLO ; M. JENNI.

Mme PAUWELS a été désignée comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction

DELIBERATION N° 62/2019 RAPPORTEE PAR : M. GIRARDIN  
 J.M/NB

**UTILISATION DE LA DOTATION  
 DE SOLIDARITE URBAINE 2018**

<b>DATE DE CONVOCATION</b>	19 juin 2019
<b>DATE D'AFFICHAGE</b>	19 juin 2019
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE</b>	33
<b>PRÉSENTS</b>	19
<b>VOTANTS</b>	25

Cette entreprise fait actuellement l'objet de réflexions relatives à son aménagement.

Par ailleurs, la convention partenariale pour la mise en œuvre du Programme de Rénovation Urbaine (PRU) du Chantierne-Montvilliers est arrivée à son terme en 2015 et un avenant de clôture a été signé par l'ensemble des partenaires, le 28 août 2015. Cet avenant a dressé un bilan de toutes les opérations réalisées dans le cadre du PRU et a permis de définir des opérations complémentaires nécessaires à l'achèvement de la rénovation urbaine du quartier.

Ainsi, un programme de 35 logements a été validé par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) sur l'emprise des quatre tours Serrail démolies initialement destinées aux constructions de l'Association Foncière Logement. Ce projet a débuté début 2018 par la réalisation de la voie centrale réalisée sous maîtrise d'ouvrage de Troyes Champagne Métropole. Depuis mai 2018, la construction par phases des logements de Troyes Habitat et de Mon Logis a débuté. La société Effrage Construction est en charge de ce projet comprenant la réalisation d'un bâtiment collectif intergénérationnel, d'un bâtiment collectif pour jeunes actifs et de maisons individuelles. Cette programmation contribue, de manière significative, à la diversification des formes d'habitat sur le quartier. Cette opération sera complétée par la réalisation, d'une place publique (réalisée par Troyes Champagne Métropole) située en face du parvis de l'espace Victor Hugo. Ces dernières opérations devraient s'achever mi 2020.

De plus, une mixité fonctionnelle a également été engagée sur cet espace puisqu'un laboratoire d'analyse médicale a ouvert ses portes à l'automne 2018. Cet équipement contribue de manière significative au développement des parcours de santé sur le quartier Chantierne et sur l'ensemble de la Ville.

Cet avenant a également acté la démolition des trois tours Serrail restantes. Ainsi, après relogement des habitants, Mon Logis et Troyes Habitat ont procédé au désamiantage et à la démolition de ces trois tours. Sur l'espace forcé libéré et représentant une surface approximative de 14 000 m<sup>2</sup> des projets d'aménagement et de constructions sont actuellement à l'étude.

Enfin, consciente de la nécessité pour la Ville et pour Troyes Champagne Métropole d'achever les travaux engagés dans le cadre du premier PRU, l'ANRU a retenu le quartier Chantierne-Montvilliers, et plus précisément l'opération de ZAC Chantierne, comme étant éligible au Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU). Le quartier Chantierne-Montvilliers a donc été désigné d'intérêt régional dans le cadre du NPNRU. Ainsi, un protocole de planification, permettant de déterminer les études ainsi que l'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre de ce nouveau programme, a été signé le 11 mai 2017, après examen par le Comité National d'Engagement de l'ANRU du 12 septembre 2016. Une convention partenariale devrait être signée à l'automne 2019 afin d'engager de manière opérationnelle le programme défini dans ce NPNRU.

Ces opérations engendrent des frais de fonctionnement :

- Chef de projet Programme de Rénovation Urbaine (P.R.U.) : la charge de mission assurée depuis 2008 la coordination des actions des divers partenaires intervenant dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine : salaire et charges de 48 188 €, financés à hauteur de 50% par l'ANRU.

- Chef de projet communal Politique de la Ville en place depuis juin 2009 : mission de programmation et de coordination des actions initiées par la Ville et par le secteur associatif dans le cadre du Contrat de Ville (Politique de la ville) : salaire et charges pour 74 083 €, financées par l'Etat (Commissariat Général à l'égalité des territoires) pour 35 000 € en 2018.

- Chargé de mission Gestion Urbaine de Proximité (G.U.P) en place depuis mai 2009 : mission de coordination et d'interface entre les habitants, les bailleurs sociaux et la Mairie dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine : salaire et charges pour 49 538 €. En 2018, l'état dans le cadre de la Politique de la Ville est intervenu à hauteur de 21 000 €.

## II - ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Les actions sociales sont gérées par la Ville et par le Centre Municipal d'Action Sociale (C.M.A.S.).

A ce titre, la Ville a versé au Centre Municipal d'Action Sociale une subvention de 1 160 000 € en 2018.

L'effectif du C.M.A.S. au 31 décembre 2018 est de 58 agents dont 2 en contrats aidés.

Le C.M.A.S. a signé avec la Caisse d'Allocations Familiales un nouveau Contrat Enfance Jeunesse couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2021. Ce contrat a pour objectif de favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil.

Ce contrat comprend deux secteurs : « Petite Enfance » et « Enfance Jeunesse » et concerne les enfants de 0 à 17 ans.

Les effectifs de la Ville au 31 décembre 2018 sont de 331 agents dont 1 CAE, 5 emplois d'avenir, 20 CDDI, 5 adultes relais.

### A) ACTIONS GEREES PAR LA VILLE

#### a) L'environnement scolaire

La Ville compte 5 écoles élémentaires et 8 écoles maternelles pour un nombre total d'élèves de 1 585 enfants à la rentrée scolaire 2017-2018, soit 47 classes élémentaires et 28 maternelles avec un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles par classe.

Sur les 13 écoles que compte la collectivité, 9 sont en réseau d'éducation prioritaire (REP+).

Les usagers bénéficient de la gratuité pour :

- Les études surveillées des écoles élémentaires de 18h15 à 17h15, les lunchs et jeux pour un coût de fonctionnement de 44 239,95 € (frais de personnel) pour l'année scolaire 2017-2018. Soit une fréquentation moyenne sur l'année scolaire de 640 enfants pour 36 études ouvertes.
- Les actions pédagogiques au sein du Parc Pierre Pibpis.
- Les expositions présentées au centre culturel Didier Bienaimé.

A la rentrée scolaire 2018, la Ville a choisi de modifier ses conditions d'inscriptions aux activités périscolaires et d'appliquer de nouveaux tarifs. Ainsi, les parents inscrivent leurs enfants pour une période de vacances à des vacances, ce qui permet aux équipes d'anticiper et veiller au respect du taux d'encadrement des enfants. Les tarifs s'entendent à l'acte. Le temps périscolaire du matin est facturé 0,10 € et celui du soir 0,30 €. Une dégressivité de 20% à partir du second enfant et 30% à partir du 3<sup>ème</sup> est appliquée.

Les familles ont la possibilité d'inscrire leurs enfants à divers ateliers : apprentissage de la natation, éveil musical, mosaïque, pot, déjeuner partagé, couture ainsi que de multiples ateliers sportifs (football, basket, escalade, danse...).

Le coût de ce service à la population pour l'année 2018 représente la somme de 368 538 € en termes de charges de personnel et 5 522 € de matériel et d'activités.

La Ville a également participé en matière d'actions directes ou indirectes à des projets en direction de la jeunesse :

- participation aux classes de découverte : 11 155 € ont permis aux élèves des écoles Paul Bert et Jean Jaurès de découvrir les Châteaux de la Loire, Meant Saint Père ou de partir en séjour de découverte des activités nature à Méry-Sur-Saône.
- aide aux étudiants : 17 495 € versés en 2018 pour 92 jeunes étudiants.
- achat de matériel dans les écoles pour 1 207,25 €.

b) L'enfance et le jeunesse

Les actions sont destinées aux jeunes, encadrées dans les structures suivantes :

- L'accueil collectif de mineurs (ACM) Mille couleurs accueille les enfants de 3 à 14 ans les mercredis et durant toutes les vacances : 313 633 € de charges de personnel et 76 970 € de frais de fonctionnement pour une fréquentation 2018 de 1 608 enfants.
- L'Espace Jeunes accueille les jeunes de 11 à 25 ans : 88 167 € de charges de personnel et 1 562 € de charges de fonctionnement, pour une fréquentation en 2018 de 338 enfants.
- L'ACM Animation de Rue a adopté un nouveau mode de fonctionnement depuis le mois de mai 2018. Ainsi, les mercredis et l'ensemble des vacances scolaires, des animateurs se déplacent sur différents sites de la Ville pour y proposer des activités aux enfants s'y trouvent. L'objectif était par le biais de passerelles, de rapprocher les jeunes sur les structures d'animation : 38 837 € de charges de personnel et 650 € de frais de fonctionnement, pour une fréquentation de 178 enfants.

c) Les actions de la Politique de la Ville

Toutes ces actions bénéficient d'un financement de la part de différents partenaires : Etat, C.A.F., A.R.S.

1. Pour le développement de la GUP : le chargé de mission.

Au sein du service Cohésion Urbaine, sous l'autorité de la sous-directrice Citoyenneté, le chargé de mission de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) a permis la réalisation d'actions conformément aux objectifs du Contrat de Ville 2015-2020.

Il a ainsi assuré :

- ✓ la coordination des acteurs au travers des réunions GUSP organisées tous les 2 mois ;
- ✓ la mise en place « des diagnostics en marchant » comme chaque année en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire concernés au premier rang des bailleurs et Troyes Champagne Métropole) mais également le Conseil Citoyen Chantier Ouest. Cette démarche a permis de poursuivre le travail lancé pour l'élaboration d'un programme d'actions annexé à la convention d'utilisation de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TPPB) ;
- ✓ la mise en place de visites techniques sur le quartier en lien avec les services de la commune et les bailleurs. La veille technique menée sur les différents secteurs du quartier prioritaire a été optimisée par le développement d'une application (BeiterStreet) permettant un suivi plus rapide et efficace de résolution des dysfonctionnements répetés ;
- ✓ l'animation du territoire par la co-construction d'actions de proximité variées, permettant une plus grande participation des habitants (fête du Mieux Vivra Ensemble, fête du partage, Noël en famille...) mais également à travers la participation à d'autres projets mis en place par des partenaires (mercredis de la santé, animation de rue, World Clean Up Day avec le Conseil Municipal Jeunes et le Conseil Citoyen Chantier Ouest) ;

- ✓ des actions propriété et du porte-à-porte animés par les bailleurs, favorisant la rencontre auprès des habitants sur des problématiques récurrentes en lien avec les services de la commune et les partenaires, notamment celle de la gestion des encombrants ou des épaves. Le recueil de la parole des habitants au travers de ces démarches permet à la collectivité comme à ses partenaires d'adapter leurs interventions en prenant en compte davantage les besoins des habitants ;

- ✓ les Trottoirs Civiques permettant la découverte des aménagements liés aux déplacements doux et aux pistes cyclables ;

- ✓ Le chargé de mission GUSP étant par ailleurs responsable du service Cohésion Urbaine s'est appuyé sur une équipe d'agents de médiation de jour (6) et de nuit (3). En outre, 2 agents de médiation technique et sociale effectuent un travail de terrain en prise directe avec les habitants et les commerçants du quartier favorisant ainsi la remontée d'informations. Il participe également à des groupes de travail menés dans le cadre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Objectif général :

Cette action a pour objectif d'assurer l'observation des dysfonctionnements sur le territoire prioritaire et permettre leur résolution, de développer le lien social par la mise en place d'actions de proximité et d'accompagner l'évolution du quartier tout en permettant aux habitants de s'approprier et se réapproprier leur quartier.

Plan de financement :

Titulaire	Montant	La Ville de Troyes
49 538 €	21 000 €	28 538 €

2. Pour une démarche de gestion urbaine et lien social

Il s'agit de mettre place des actions afin d'aborder de façon plus globale le fonctionnement du territoire, en tenant compte des travaux liés au Programme de Renovation Urbaine sur le quartier Chantier/Montilliers.

C'est ainsi que pour l'année 2018, l'intervention Gestion Urbaine de Proximité et les agents du service Cohésion Urbaine ont été chargés de poursuivre les actions déjà menées et de travailler avec les habitants du quartier afin qu'ils se mobilisent davantage.

Plusieurs opérations ont été menées sur le territoire prioritaire, à la fois sur la thématique du respect du cadre de vie, mais aussi sur la propreté ou sur la question des encombrants, sur l'observation de l'évolution du quartier grâce à l'implication des habitants (exploration du territoire) et par des temps d'animation à la fois pédagogiques et ludiques à destination des ménages (enfants, jeunes, adultes) :

- ✓ Les marches exploratoires : quelques marches ont été effectuées sur plusieurs périodes dans l'année, avec les habitants, la présence d'un technicien du bailleur concerné et d'un agent des services techniques de la collectivité ainsi que les agents de médiation sociale ou d'autres partenaires. Au-delà de l'observation du site, il est convenu de sensibiliser les habitants sur les résidentielisations et leur fonctionnement. Les dysfonctionnements identifiés par les habitants sont retranscrits dans notre application « Beiter Street » afin de leur trouver une solution adaptée ;

**Plan de financement:**

Titularisation	Montant	La Chapelle Saint-Luc
	32 027 €	7 000 €
		25 027 €

**3. Découverte des milieux professionnels.**

Dans le cadre du Projet Educatif Local, un groupe de travail s'est penché sur la problématique des jeunes élèves de 3ème qui doivent effectuer un stage de découverte des milieux professionnels. En effet, nombre d'entre eux rencontrent de grandes difficultés à décrocher ce stage car ils souffrent, en plus du manque d'implication parentale, d'un réseau de connaissance et de contact entreprises très limité voire inexistant.

Ainsi, la ville les accompagne dans :

- ✓ La mise en place, en amont du projet, d'un vaste travail de contact des entreprises de La Chapelle Saint-Luc afin de sensibiliser ces dernières à la réalisation de l'action ;
- ✓ L'organisation de rencontres auprès des élèves et des parents d'élèves à la rentrée de septembre 2018 (pour les élèves de 4ème et de 3ème accompagnés des parents) afin de présenter l'ensemble des dispositifs qui sont mis en place durant l'année pour assister les élèves et les établissements scolaires sur les thématiques du stage, de l'orientation et de la préparation des ateliers métiers ;
- ✓ L'organisation du forum « speed recruiting » mis en place le 17 décembre 2018 au centre social Victor Hugo à La Chapelle Saint-Luc. Dans ce cadre, les élèves de 3ème des deux établissements, n'ayant pas trouvé de stage et/ou ayant des difficultés pour solliciter une entreprise ou une administration, sont reçus par des professionnels, sur des temps courts. Ils se présentent de manière active et un briefing est réalisé pour noter les points forts et ceux à améliorer, fournir ainsi des outils aux jeunes pour favoriser leurs recherches de stage et leurs futures démarches de recherches d'emploi ;
- ✓ L'organisation du forum orientation destiné à l'ensemble des élèves de 3ème le 14 mars 2019 au centre social Victor Hugo à La Chapelle Saint-Luc, avec une forte mobilisation des établissements d'enseignements supérieurs mais également des centres de formations ;
- ✓ La mise en place d'ateliers de découverte de certains métiers de la collectivité mais également du secteur marchand une fois par mois, d'octobre 2018 à mai 2019, avec un atelier multi-métiers en juin 2019, proposés aux élèves de 4ème pour ne pas trop aborder l'année de 3ème qui est particulièrement chargée.

**Objectif général :**

Cette action a pour objectif d'apporter un soutien aux élèves les plus en difficultés en termes de "contacts entreprises" de proximité, dans leur démarche de recherche de stage afin d'améliorer la représentation des Chapeleains au sein de ces mêmes entreprises et d'impliquer davantage les parents dans la recherche de stage de leurs enfants.

- ✓ Des marches en tréfillette - troc'civique - ont été organisées auprès de groupes d'enfants, Des déambulations permettaient à ces jeunes de mieux connaître leur environnement, leur quartier, et de repérer les aménagements réalisés en matière de déplacements doux ;
- ✓ Les diagnostics en marchant ont été maintenus dans les secteurs couverts par les 3 bailleurs, afin de proposer des actions de proximité répondant aux besoins de la population. Ces actions ont été reprises dans le cadre des conventions d'exécution de la TFPB et des plans d'actions arrêtés avec ces 3 partenaires ;
- ✓ Les actions "propreté" ont porté sur des problématiques récurrentes dans certains secteurs du quartier (jets par les fenêtres, mauvais usage des conteneurs semi-enterrés, dépôts sauvages, encombrants). Il en va de même sur les chariots de grande surface abandonnés sur le quartier. Les 3 bailleurs ont porté ces opérations aux côtés du coordinateur cadre de vie et du chargé de mission GUP de la ville. Des équipes ont été constituées pour réaliser du porte-à-porte dans les immeubles ciblés (information, sensibilisation, questionnaires ...), d'autres pour assurer une présence informative aux pieds des immeubles ou pour déambuler dans un périmètre élargi afin d'approcher un plus grand nombre d'habitants.

Les entités volontaires fréquentant les Accueils Collectifs de Mineurs ou scolarisés ont été mobilisés sur ce projet (circuits urbains ludiques et pédagogiques, utilisation de divers jeux portant sur les thèmes liés au développement durable et/ou au cadre de vie). Le Conseil Municipal Jeunes a également été partie prenante. Des agents de Troyes Champagne Métropole et les ambassadeurs du Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de l'Aube (SDEDA) ont été sollicités également sur les actions de portes-à-porte.

Lors de ces opérations, il a été convenu de communiquer également sur les modalités existantes et à venir quant au ramassage des encombrants et autres déchets ;

- ✓ L'appartéco installé au centre du quartier Chantierjeune, rue Jean Zay, poursuit ses actions d'information sur divers sujets (économies d'énergie, hygiène) et organise des permanences ouvertes aux habitants et des ateliers pédagogiques à destination des enfants et des adultes ;
- ✓ Des petits déjeuners ont été reliés dès le mois de septembre par l'association Paluis ;
- ✓ Des temps festifs et conviviaux ont été programmés dans différents secteurs du quartier. La fête du mieux vivre ensemble, la fête du partage et le Noël en famille ont favorisé la mobilité culturelle et générationnelle assurant ainsi le développement du lien social et du mieux vivre ensemble. Ces temps d'activités ont été ouverts à l'ensemble de la population chapeleaine afin d'encourager la mobilité entre chaque quartier de la ville et de l'agglomération. Cela a également permis de faire découvrir ou redécouvrir les multiples équipements existants sur le secteur, et d'amener les habitants à les fréquenter. Une restitution des actions menées dans le cadre de la Politique de la Ville a été intégrée à la fête du mieux vivre ensemble ;
- ✓ Les visites techniques : les agents de la GUSP sont sur le terrain deux après-midi par semaine, à la rencontre des habitants afin de constater les dysfonctionnements du territoire. Le développement de notre application « Better Street » permet aujourd'hui une plus grande réactivité des services concernés et fournit des statistiques sur les secteurs, les problématiques et le temps de réponse. En outre, c'est un moyen pertinent d'anticipation sur les changements à apporter sur les méthodologies de travail.

**Objectif général :**

Cette action a pour objectif d'accompagner les habitants dans le processus d'appropriation d'un environnement urbain de qualité en tenant compte de la diversité d'usages et de sensibiliser les locataires au respect de leur environnement et aux économies d'énergie. Amener les habitants à plus de participation autour d'animations sur le territoire.

**Plan de financement:**

Titre de l'action	BerFDV	La Chapelle Saint-Luc
	1 310 €	10 269 €

Plan de financement prévisionnel – bilan non encore établi (projet en cours)

**4. Ateliers ENVOL.**

Le projet vise à la mise en place d'ateliers d'accompagnement à la scolarité dans trois écoles chapelaines (REP+) dans lesquelles des animateurs accueillent des enfants sur le temps périscolaire afin d'aborder des activités liées à des tâches scolaires mais aussi culturelles et sportives en rapport avec le projet pédagogique construit préalablement.

Sur chaque école, 4 séances de 1h30 par semaine sont animées avec un temps créatif, un temps de travail sur les compétences sociales et un temps sur l'ouverture aux autres activités.

Un contrat tripartite, enfants, parents et mairie est le socle des ateliers. Ce contrat d'engagement est signé par les parents et les enfants en début d'année.

Les parents sont associés à la démarche pédagogique et il leur est proposé de donner leur avis à travers des "points rencontre" réguliers organisés sur le système existant déjà sur le territoire et ils ont été mobilisés sur des temps créatifs et/ou réseautés (médiathèque par exemple).

Les groupes ont été constitués de huit enfants de CE1 selon le choix des équipes pédagogiques en lien avec la collectivité.

Une cérémonie de lancement a été organisée dans la salle du Conseil Municipal en présence des parents, des enfants, des partenaires financiers et des enseignants le 6 novembre 2018.

**Objectif général:**

Cette action a pour objectif de favoriser l'apprentissage de l'enfant, de l'aider dans l'apprentissage de l'écriture et de la lecture, d'accompagner les parents dans leur fonction éducative et de faire découvrir aux enfants des activités transversales telles que la culture et le sport.

**Plan de financement:**

Titre de l'action	BerFDV	CAF de l'Aube	La Chapelle Saint-Luc
	10 000 €	7 464 €	8 436 €

Plan de financement prévisionnel – bilan non encore établi.

**5. Extranavigation : à la découverte d'activités pluridisciplinaires.**

En 2018, grâce aux évaluations des actions de l'année précédente, le travail de recherche a été orienté vers des axes tels que le sport ou la culture, ce qui a conduit la collectivité à choisir des activités innovantes et d'en inclure de nouvelles.

Les jeunes chapelains qui ont pu bénéficier de ces sorties ont joué un rôle déterminant dans le choix des activités. En effet, des besoins et des demandes ont été identifiés en amont, sur le terrain. Une réflexion a été mise en place avec l'équipe pour pouvoir y répondre.

Des activités telles que paddle géant, jeux de cohésion (construction d'un radeau), canoë, segway, ski nautique, fly, imapoline park, journées aux lacs de la Forêt d'Orient ont donc été mises en place. Une contribution de 2 € a été demandée à tous les participants pour chaque activité sauf pour le tournoi futsal interquartier. Le projet a permis, durant le mois d'août et les vacances de la Toussaint, de mobiliser 182 jeunes âgés de 12 à 16 ans, habitant essentiellement le quartier Chantierneige.

**Objectif général:**

Cette action a pour objectif de permettre aux jeunes de sortir de leur milieu et de leurs références afin de les amener à s'approprier grâce à des activités dans des lieux différents.

**Plan de financement:**

Titre de l'action	BerFDV	La Chapelle Saint-Luc	Participations usagers
	4 000 €	6 680 €	198 €

**6. Vacances actives**

En 2018, grâce aux évaluations des actions de l'année précédente, le service Cohésion Urbaine a orienté sa démarche de recherches vers des axes tels que la culture et les loisirs, ce qui a conduit à choisir des activités très demandées par les habitants et d'en inclure de nouvelles.

Les familles chapelaines qui ont pu bénéficier de ces sorties ont joué un rôle déterminant dans leur choix. Des besoins et des demandes ont été identifiés en amont, sur le terrain. Une réflexion a été mise en place avec l'équipe pour pouvoir y répondre. Les activités proposées ont été visites guidées de Troyes la Magnifique, à la découverte du quartier historique de St-Jean-au-Marché autour des ses ruelles médiévales, journées au Parc de l'Auxois, visite guidée du château de Brotaut (78), journées à Port Dienville (10).

Chaque participant a contribué aux sorties à hauteur de 2 € 278 personnes ont pu bénéficier de ces sorties, dont 241 issues du quartier prioritaire.

**Objectif général:**

Cette action a pour objectif de permettre aux familles de sortir de leur milieu et de faciliter le lien social.

**Plan de financement:**

Titre de l'action	BerFDV	La Chapelle Saint-Luc	Participations usagers
	6 000 €	5 316 €	556 €

**Plan de financement:**

Totalisation	BEPDV	La Chapelle Saint-Luc
47 268 €	5 770 €	41 498 €

**8. Festivités sportives en famille**

Le projet initial prévoyait la diffusion de matchs de football dans le cadre de la coupe du Monde, associée à des activités sportives destinées aux familles, notamment en s'appuyant sur des contenus novateurs. Néanmoins, à la fois pour des raisons de sécurité (plan vigipirate renforcé) et des financements réellement obtenus, la collectivité a révisé le projet.

Ainsi, le film « ma première ébène », à dominante sportive mais à caractère familial, a été diffusé, suite à la réalisation d'activités sportives ludiques et de découverte pour les enfants et parents. Cette action s'est déroulée à proximité du centre social Victor Hugo et sur le mail Guy Mollet, en plein cœur du quartier prioritaire.

Ont été proposés : un stand « tir » avec une cible et des flèches (aux normes de sécurité pour un usage avec des enfants), un jeu « cross fit », badminton, des jeux en bois (tel que le palet breton). Un tournoi de tira au but s'est également déroulé ainsi qu'un grand quizz (questions sur le sport, l'alimentation entre autres) avec des lots à gagner pour les plus chanceux. 54 participants ont été relevés.

**Objectif général:**

Optimiser le mieux vivre ensemble en créant un événement rassembleur, proposer des activités sportives accessibles pour tous et partager un moment en famille.

**Plan de financement:**

Totalisation	BEPDV	La Chapelle Saint-Luc
6 093 €	4 800 €	1 293 €

**9. Histoire et institutions : de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale à la 5<sup>ème</sup> République**

Dans le cadre des commémorations du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918, il a été associé de façon concrète les jeunes générations et notamment le Conseil Municipal Jeunes (CMJ), au devoir de mémoire et à l'élargissement de leur compréhension de l'Histoire Française et de ses institutions.

La connaissance des institutions et du système représentatif sont des éléments importants pour mener à bien leur rôle de conseillers municipaux jeunes et donc de représentants des enfants de la ville.

Le Conseil Municipal Jeunes composé pour ¾ d'enfants et de jeunes issus du secteur Chanteraigne / Montvillers a été le porteur du projet et de ses différentes actions.

**7. Le sport ami du bien-être et de la tolérance**

Dans le cadre de sa politique sportive, la commune a élaboré un programme d'actions sportives dont les trois axes sont « sport et jeunesse », « sport et handicap » et « sport au féminin ».

Le projet proposé est composé de 6 volets, chacun venant enrichir l'autre :

- ✓ Activités sportives pour les bénéficiaires du dispositif Médiation Accueil Parentalité Ateliers Sociotechniques (MAPAS), autour de la découverte de plusieurs disciplines de mémoire ludique à raison de 3 heures par semaine. Ainsi une certaine de personnes a pu bénéficier de l'action (apprentissage du vélo, randonnée pédestre, gym douce, motricité) ;
- ✓ Un tournoi de football a eu lieu le 28 février 2018 au gymnase Broesollette et a rassemblé 60 jeunes. 20 stages avec le club de football de l'ESTAC ont été distribués aux gagnants et un goûter a été offert par l'OMS ;
- ✓ La semaine du Sport et de l'Enfant du 26 mai au 1<sup>er</sup> juin 2018, a permis à près de 730 enfants âgés de 6 à 14 ans de découvrir différentes disciplines sportives comme l'athlétisme, le football, le handball, le rugby, le freestyle, le vortex, la boccia, la course en fauteuil, les parcours avec lunettes, permettant ainsi aux jeunes de se faire une idée plus précise des activités qu'ils peuvent intégrer à la rentrée de septembre mais aussi de faire preuve de tolérance auprès des personnes porteuses de handicap ;
- ✓ La soirée des bénévoles, organisée le 13 octobre 2018, a honoré les membres actifs des associations qui couvrent pour la dynamique du territoire et qui, par leur implication, développent le lien entre les habitants. Environ 400 personnes se sont mobilisées ;
- ✓ La « course des enfants » a eu lieu le 17 octobre 2018. Elle a mobilisé davantage d'enfants que d'ordinaire, tous volontaires, âgés de 7 à 12 ans pour se dépasser et montrer leur goût de l'effort. Le nouveauté résidait dans la création d'une quatrième course dédiée aux parents (225 parents et enfants) ;
- ✓ Le forum de la vie associative, installé au sein du centre culturel Didier Bienaimé le 20 octobre 2018, a permis de mobiliser près de 2000 personnes. Parmi ce public figuraient les associations implantées pour plus de la moitié dans le quartier prioritaire. Par ailleurs, beaucoup de parents se sont déplacés pour accompagner les enfants qui ont illustré leur discipline par des passages scéniques. De nombreux visiteurs étaient également présents. Cette édition a également été l'occasion de fêter le 40<sup>ème</sup> anniversaire de cette manifestation chapeleine et du jumelage avec la ville de Neckarbischofsheim dont une délégation nous a fait l'honneur de sa présence.
- ✓ Les animations des vacances scolaires encadrées par le service de la vie associative et du sport a permis d'accueillir près de 990 enfants sur les différents gymnases.

**Objectif général:**

Cette action a pour objectif d'améliorer l'accessibilité aux pratiques sportives pour un large public et développer la citoyenneté. En outre, le lien social est conforté grâce aux différents événements festifs proposés.

Les conseillers municipaux jeunes ont abordé le projet avec un double éclairage, historique et institutionnel. Ils l'ont ouvert auprès des enfants de la ville (par l'intermédiaire du MAPAS et de l'ACM Mille Couleurs) et aux enfants et jeunes du Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile.

Ils ont été les relais auprès des enfants des établissements scolaires ainsi qu'auprès de ceux de la ville et plus particulièrement auprès des enfants du secteur Charteraigne / Montvilliers.

Les sorties pédagogiques : Verdun, Mémorial Général De Gaulle et La Boissière, l'Assemblée Nationale, 4 enfants ont été nommés photographes. Les autres prenaient des notes de leur visite. Ils notaient ce qu'ils voyaient et leur impression. Ces notes ont servi à la création de leur exposition.

Un livret mémoire des soldats chapeleins morts pour la France en 1914/1918 a fait l'objet d'un travail de collaboration avec des partenaires locaux et régionaux (historiens, associations d'anciens combattants ...) ainsi qu'avec le Conseil Citoyen Charteraigne Ouest qui a accompagné les conseillers municipaux jeunes dans l'élaboration du livret pour sa conception et sa mise en page.

Lors de la cérémonie du 11 novembre 2018, de nombreux parents et enfants se sont mobilisés autour des personnalités et des enfants du CML. Ceux-ci ont largement contribué à l'organisation de cette manifestation patriotique.

**Objectif général:**

Cette action a pour ambition d'évoquer des notions de patriotisme, de devoir, de liberté dans le cadre plus général de la citoyenneté. L'action visait également à apporter une meilleure compréhension de cet événement historique.

**Plan de financement:**

Totalisation	BEADY	La Croix de Servigny
16 350 €	3 000 €	13 350 €

**10. Des jeunes acteurs de leurs loisirs**

Le projet avait pour ambition de monter un séjour ski de 3 jours et 2 nuitées tout en sachant que l'organisation a été travaillée avec les jeunes. Ils ont donc été mobilisés dans la construction de leur projet et suivant leur budget. Plusieurs temps de travail ont été nécessaires pour permettre aux jeunes de suivre les différentes étapes de la construction du projet. Ainsi, dans un premier temps, il fallait définir ensemble le contenu et les objectifs du projet, puis le budgétiser (dans la limite d'une enveloppe fixée par les animateurs) et mettre en place des actions d'autofinancement pour récolter une partie des fonds. Il a fallu aussi communiquer sur le projet, réaliser les démarches administratives nécessaires. Cette démarche leur a permis de développer d'autres compétences dans la gestion de la vie quotidienne (élaboration des menus, achat des denrées nécessaires, préparation des repas, entretien des locaux).

L'équipe d'animateurs a réussi à fédérer un groupe de jeunes volontaires pour s'investir dans les démarches administratives, dans l'élaboration des différentes activités, les demandes de devis pour le séjour ainsi que pour les locations de matériels... Les animateurs ont donc accompagné les jeunes dans l'élaboration de leur projet (méthodologie), les ont soutenu et ont valorisé leur engagement et leur participation active, pour développer leur autonomie, leur sens des responsabilités et leur capacité à coopérer autour d'un même projet.

Il a également été organisé une réunion de présentation du projet aux parents.

**Objectif général:**

Ce projet a pour objectif d'accompagner les jeunes dans l'élaboration de leurs projets, de soutenir et valoriser l'engagement des jeunes et leur participation active, de développer leur autonomie, leur sens des responsabilités, leur capacité à coopérer autour d'un même projet et d'acquiescer de nouvelles compétences (savoir faire et savoir être).

**Plan de financement:**

Totalisation	BEADY	La Croix de Servigny	CAF de Vava	Jeunes	Autrement
4 054 €	2 000 €	1 785 €	97 €	120 €	42 €

**11. Sport, santé, bien-être pour favoriser l'insertion au féminin**

Le projet a été divisé en deux actions.

- ✓ La première concerne les jeunes femmes de 16 à 25 ans et a débuté en avril 2018 :

Différents temps de travail avec les partenaires se sont tenus en amont des séances et une information collective a été organisée par la Mission Locale en présence des bénéficiaires ciblées et des agents du service des sports de la commune.

Il a alors été décidé d'offrir la possibilité aux jeunes mères de bénéficier d'une place en crèche pour le temps de l'activité et pour leur permettre de réaliser leurs démarches administratives dans le cadre de leur projet d'insertion professionnelle.

Les séances ont commencé le 22 mai, laissant ainsi le temps aux jeunes mères de se rendre chez leur médecin pour obtenir un certificat médical autorisant la pratique sportive et procéder à la période d'adaptation en crèche pour leur enfant.

Les activités physiques proposées aux jeunes ont été randomisées, renforcées musculation et boxe.

Les jeunes mères suivies par la Mission Locale ont mis à profit le temps qui leur était alloué sans leur enfant pour prendre soin d'elle mais également réaliser leurs démarches administratives en lien avec leur projet professionnel.

Elles ont manifesté leur volonté de pouvoir bénéficier d'activités également pendant les vacances scolaires (l'accueil en crèche étant maintenu) et de pouvoir poursuivre les actions engagées.

- ✓ La seconde partie concerne les jeunes filles de 12 à 16 ans et a débuté en septembre 2018 :

Une réunion de présentation a eu lieu le 19 septembre 2018. Différents acteurs du territoire ont été sollicités pour renseigner et informer les jeunes filles susceptibles de participer.

Comme pour les plus âgées, la mise en route a été difficile. Il est compliqué de mobiliser ce public sur du long terme. Seules une ou deux ont été présentes sur cette première période. Les jeunes filles viennent si elles sont accompagnées d'une amie, ne se présentent pas si l'autre est absente, se déboulonnent rapidement de l'action au profit d'une autre activité.

Nous avons développé notre plan de communication en lien avec ce public en nous appuyant sur les différents partenaires, relais de l'action. Ainsi, une rencontre avec les personnels éducatifs des deux collèges du territoire nous a permis de les sensibiliser à l'action.

**Objectif général :**

Pour les 12-18 ans, l'objectif est d'initier à la pratique sportive, de découvrir de nouvelles activités, de prendre conscience de la nécessité de pratiquer une activité physique régulière pour se maintenir en bonne santé et de développer l'estime de soi.  
 Pour les 18 ans-25 ans (sorties du système scolaire - sans situation professionnelle ou de formation, l'objectif est d'initier à la pratique sportive, de lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle, de développer l'estime de soi et de remettre le jeune au centre de son projet de vie.

**Plan de financement:**

Intitulé de l'action	BEPFD	La Casse de Solidarité	ARS
	2000 €	8 400 €	3 885 €

*Plan de financement prévisionnel – bilan non encore établi – action encore en cours*

**12. Chantiers Jeunes.**

Ces chantiers ont pour but de revaloriser le patrimoine environnemental de la ville et de participer à une opération de remise en valeur d'espaces publics (rénovation de salles, aménagement des lieux publics, participation à la valorisation du patrimoine).

Cette action s'est déroulée du 23 avril au 4 mai (vacances de printemps), puis du 9 au 27 juillet (vacances d'été) et enfin du 22 octobre au 2 novembre 2018 (vacances de Toussaint).

88 jeunes se sont inscrits (31 garçons et 37 filles), mais seuls 54 (24 garçons et 31 filles) ont pu participer à ces opérations (sur 55 retenus, suite au désistement d'un jeune). Les chantiers se sont organisés en demi-journée sur les sites suivants : Parc Pierre Pitois, école élémentaire Jean Jaurès, Musée de la Malherbe, sensibilisation à la propreté et au cadre de vie sur le quartier prioritaire (permettant aux jeunes de découvrir le quartier Charentais sous un nouvel angle), ainsi que sur l'espace Franklin, dans une salle destinée aux jeunes (réalisation d'une fresque).

Les demandes de participation ont été motivées en prenant appui sur le dossier d'inscription, remis auprès de deux agents du service Cohésion Urbaine. Une commission de recrutement a été mise en place en présence des éducateurs de l'Association Jeunesse pour Demain, la Mission Locale et la MAPAS. Les jeunes retenus âgés de 16 à 21 ans, sachant que de nombreux jeunes de 16 ans se sont mobilisés, réalisaient ainsi leur première expérience professionnelle. Ils ont pu bénéficier d'un contrat de travail de 20h et ont eu accès aux équipements de sécurité adaptés aux activités proposées. Ils ont été encadrés par des agents du service organisateur, après avoir bénéficié d'une formation en amont sur les règles de sécurité. L'assiduité, la ponctualité et le respect des consignes ont fait l'objet d'une évaluation, ainsi que leur satisfaction quant aux modalités d'organisation.

**Objectif général :**

Cette action a pour objectif de permettre à des jeunes d'acquérir une meilleure appréhension du monde du travail en les valorisant par les pratiques d'une activité constructive pour la ville et utile à la collectivité et à tous les habitants.

**Plan de financement:**

Intitulé de l'action	BEPFD	La Casse de Solidarité
	21 000 €	10 560 €

**13. Chiffre de projet Politique de la Ville.**

La Chiffre de Projet a réalisé diverses démarches sur l'année 2018 :

- ✓ Réunions avec les élus et les responsables de services (ainsi que les structures affiliées) pour travailler sur la programmation des projets de l'année, soit dans le cadre de l'appel à projets Contrat de la Ville soit pour d'autres appels à projets, accompagnés de notes synthétiques de méthodologie ;
- ✓ Elaboration et diffusion de supports informatifs et explicatifs sur l'évolution de la Politique de la Ville ;
- ✓ Elaboration des dossiers de demande de subventions auprès de l'Etat (Dotation Politique de la Ville -DPV-, Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux -DETR-) ainsi que les documents administratifs afférents ; diffusion d'un support d'information auprès du Conseil Municipal portant sur la Politique de la Ville ;
- ✓ Rencontres avec les divers partenaires associatifs et institutionnels tant au niveau local que départemental et régional (Mission Locale, Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Préfecture, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP - jeunesse et sports ; droits des femmes et égalité), Direction Départementale des Actions Médico-Sociales (DDAMS) Pôle des Solidarités, Éducation Nationale dont les réseaux REP +, Troyes Champagne Métropole".
- ✓ Associations locales et départementales quel que soit leur domaine d'activité (culturelles, sportives, insertion professionnelle) ;
- ✓ Mise en cohérence des divers projets en cours sur les différentes thématiques de la Politique de la Ville et du Programme de Rénovation Urbaine ; aide au montage de projets (projet sur la mobilité et l'emploi ; projet de médiation avec La Poste et les associations ; projets culturels ; marches exploratoires et opérations "propres" dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) en particulier, etc.) ;
- ✓ Suivi des dossiers déposés auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville, élaboration des dossiers pour le Conseil Municipal ;
- ✓ Participation à l'ensemble des commissions thématiques chargées de traiter les projets de l'année 2018 - suivi des dossiers concernant le territoire chapeletain ; mobilisation du partenariat ; élaboration de l'ensemble des supports administratifs (passage en commissions et Conseil Municipal) ; mobilisation pour l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville ;
- ✓ Participation aux réunions de la commission "vie de la cité", de la commission extra municipale des Conseils Citoyens, de la commission "sécurité" et de la commission "urbanisme/environnement/politique de la ville" ;
- ✓ Participation au diagnostic pour l'élaboration de la Convention Territoriale Globale en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales ;



- ✓ Rencontres avec l'équipe de Troyes Champagne Métropole de manière à développer la mise en réseau et le partage d'expériences ; participation aux réunions mensuelles du Comité de Suivi Opérationnel (CSO) et des réunions en CSO restreint ; participation aux commissions thématiques, au Comité Stratégique et au Comité de Pilotage du Contrat de Ville ;
- ✓ Préparation de l'appel à projets 2018 en lien avec les services de l'agglomération, les chefs de projets communaux et les services de la DDCSPP, ainsi que pour l'appel à projets 2019 (documents types, mise en place d'ateliers méthodologiques, participation à ces ateliers avec les porteurs de projets) ;
- ✓ Participation active à la réflexion sur l'évolution de la Politique de la Ville ; participation à l'animation du réseau des professionnels du Développement Social et Urbain sur la région Grand Est (organisation de 4 rencontres régionales : Verdun le 13 avril sur le thème Mémoire et Politique de la Ville ; 6 juillet à Strasbourg sur les métiers de développeur territorial ; journées en Belgique et à Revin sur la Politique de la Ville les 27 et 28 septembre ; mobilisation des habitants/rénovation urbaine ; Politique jeunesse et Politique de la Ville à Châlons en Champagne le 30 novembre ; participation aux journées nationales de l'IRD-SU les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin à Grenoble) ; mobilisation aux côtés de l'ORIV (centre de ressources Politique de la Ville pour le Grand Est) sur les thématiques de la participation des habitants et mémoire des quartiers ;
- ✓ Participation aux assemblées générales des associations partenaires.

Plan de financement :

Intitulé action	Ber PDV	La Chapelle Saint-Luc
	35 000 €	39 083 €

d) Citoyenneté

- Le Conseil Municipal Jeunes(C.M.J.) a été créé le 5 décembre 2002, compte 33 élus jeunes élus et s'articule autour de 3 objectifs :
  1. Leur donner toute la place qu'ils méritent, les écouter et instaurer une éducation civique active et concrète.
  2. Donner un lieu d'expression, d'écoute et de prise en compte de leurs idées sur la vie de la cité.
  3. Initier les jeunes au jeu démocratique de la vie locale.

Les conseillers sont élus pour 2 ans par les enfants chapeleains scolarisés à La Chapelle Saint-Luc en C.M.1, C.M.2, U.L.I.S. 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>. Ils s'organisent au sein de 4 commissions « Espace loisirs », « Autour de l'école », « Aménagement durable » et « Tous ensemble » où s'élaborent des projets décidés par les élus jeunes. Chaque commission est encadrée par un animateur chargé d'aider les jeunes à monter leur projet.

Le C.M.J. permet à ses membres de travailler à la fois avec les élus adultes, les services publics et les partenaires associatifs ainsi que d'autres enfants dont ils sont les représentants.

e) Prévention de la délinquance

- La salle Franklin est mise à disposition des jeunes, ouverte de 16h à 21h, en présence d'un agent du service Cohésion Urbaine.
- Au sein du gymnase Camus, une activité football est proposée aux jeunes de 12 à 17 ans de 16h à 20h30 sur 3 créneaux par semaine ; pour les jeunes de 17 ans et plus, cette même activité leur est proposée de 20h30 à 23h00 sur 3 soirs dans la semaine.

- Les agents de médiation : ils interviennent notamment dans le quartier Charleireigne et assurent une présence active permettant de tisser un lien social avec des jeunes en difficultés, ils assurent également une présence aux abords des écoles et collèges du quartier prioritaire. Par ailleurs, 3 agents ont été recrutés en juillet (2) et en octobre (1) pour assurer une présence le soir et en début nuit, tous les jours de la semaine ainsi que les week-ends et jours fériés.
- De façon continue, la police municipale et une équipe de prévention effectuent un travail de proximité afin de maintenir le contact avec les jeunes.
- Un dispositif de prévention spécialisée. Ce service remplit une mission de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficultés ou en rupture avec leur milieu dans les quartiers prioritaires et dans des lieux où se manifestent des risques d'incapacitation sociale. En partenariat avec l'Association Jeunesse pour Demain (A.J.D.), une somme de 73 443 € y a été consacrée.

B) ACTIONS GEREES PAR LE CMAS

a) La petite enfance

Les actions en faveur des enfants sont mises en place dans les structures suivantes :

- Un multi-accueil (trèche collective et familiale) permettant l'accueil d'enfants de 10 semaines à 3 ans.
  - Deux halles-garderies permettant l'accueil d'enfants de 10 semaines à 4 ans
- De nombreuses actions sont proposées pour soutenir la fonction parentale. Les projets construits en faveur des enfants visent à les accompagner dans leur autonomie, leur développement psychomoteur et leur bien-être.

Focus sur le soutien à la parentalité

Le CMAS de La Chapelle Saint-Luc souhaite donner une place aux familles dans des instances organisationnelles. Un comité de parents participe aux « conseils de parents », instances de dialogues et d'échanges entre les parents, l'élu référent de la petite enfance de la municipalité, la directrice du CMAS, les responsables des structures d'accueil petite enfance et des représentants du personnel petite enfance du CMAS.

La volonté principale du CMAS est de s'impliquer dans une démarche de qualité des services offerts dans la petite enfance, mais aussi aux familles. Il est démontré une réelle envie de faciliter la participation des habitants à la vie locale.

Les trois structures Petite Enfance couvrent pour intégrer les familles à la vie des établissements. De nombreuses manifestations sont proposées dans cet objectif.

Les projets REAAP (Réseau d'Accompagnement des Parents) sont également un moyen de créer du lien dans la relation triangulaire Parents/Enfants/Professionnels, et posent les parents comme acteurs.

Egalement un "Réseau familles" a trouvé sa place à sein du Centre Social Victor Hugo. Il répond aux problématiques familiales du territoire et soutient tout particulièrement les familles dans leur rôle éducatif, et développe les liens intergénérationnels

Les charges de personnel pour ces structures s'élevaient à 1 195 600 € et les frais de fonctionnement à 43 374 €

III - ACTIONS DE COHESION SOCIALE

A-LES ACTIONS GEREES PAR LA VILLE

a) Subventions aux associations

→ 75 associations qui apportent du lien social dans tous les domaines (culturel, économique, sportif, prévention, solidarité, aînés, santé, etc....) sont subventionnées à hauteur d'une enveloppe globale de 235 650 €

- b) Des tarifs publics attractifs afin de permettre l'accès au plus grand nombre de bénéficiaires, dans les domaines :
  - des sports : par exemple, la location de la grande salle du gymnase Camus est fixée à 120 € pour une journée ; la location du stade Vigeannel également. Concernant le centre aquatique AQUALUC, la Ville a mis en place près de 35 tarifs différenciés et attractifs parmi lesquels on retrouve des entrées unitaires, des formules d'abonnements, un forfait « midi » annuel ou encore un tarif honoraire...
  - de la culture : par exemple, le cursus annuel classique en école de musique est à 123 € pour un enfant chapelein, et de 99 € à compter du second. De plus, les élèves peuvent bénéficier de prêt gratuit d'instrument et ont des salles de répétition de piano à disposition.
  - Les tarifs des spectacles sont de 15 € pour les adultes, 5 € pour les scolaires, les jeunes et découverte, et deux tarifs réduits de 12 € et 6 € selon les spectacles existant pour les demandeurs d'emploi, les personnes en situation de handicap, les étudiants, les plus de 65 ans et les enfants de moins de 18 ans.
  - La restauration scolaire : par exemple le 1<sup>er</sup> tarif est à 1,25 € (il concerne plus de 50 % des bénéficiaires), les autres tarifs sont progressifs et proportionnels au quotient familial.
- c) Des équipements sportifs nombreux permettant un grand choix dans la pratique des disciplines sportives

Les équipements sportifs sont mis gratuitement à disposition des associations sportives Chapeleines et des deux collèges (Camus et Brossollette) situés sur le territoire de la Ville, des écoles primaires (Jean Jaurès, Paul Bert, Jean Moulin, Taillehard de Chardin, Voltaire) et des services publics municipaux (Ecole municipale):

- Gymnase Camus : deux salles pour la pratique du tennis de table, escalade, twirling-téton, athlétisme, futsal, basket et handball
- Gymnase Clémenceau : une salle pour la pratique du basket, judo, gymnastique volontaire, boxe...
- Gymnase Brossollette : deux salles pour la pratique du handball, basket, volley-ball, modélisme, athlétisme, futsal, danse, escalade,...
- Complexe Prédolat : pratique du football sur deux terrains.
- Complexe Pinet : pratique du football, athlétisme, tennis, basket, tennis de table...
- Terrains de football : quatre terrains au Complexe Pinet, un terrain tout temps sur le site du pôle sportif de la Douane, un terrain sur le site Vigemel-Heritison.
- Stand de tir : cinq pas de tir pour la pratique des différentes disciplines de tir.
- L'espace Hubert Raymond pour la pratique des arts martiaux, et du renforcement musculaire.
- Salle multi activités sur le site de « la Douane » : danse, réunions, assemblées, gym douce, ...
- La salle Ferdinand Buisson pour la pratique du tennis de table et son annexe pour la danse et la gymnastique.
- Parc des Prés de Lyon : y sont situés un stade parc pour des disciplines telles que le roller, le skate, le BMX, un boulodrome pour la pratique de la pétanque, un parcours de santé pour pratiquer le footing et autres disciplines de plein air, un mini golf.
- Multi activités : création en 2007 de deux aires tennis permettant la pratique du foot, du hand, du volley, du basket, du tennis et création en 2015 d'un nouveau multi-activités (mail Guy Mollet).
- Un complexe aquatique, véritable pôle de loisirs et d'animations aquatiques pour tous les âges et tous les goûts, qui compte 4 bassins : un bassin sportif de 25 m x 12,50 m, soit une surface de 312,50 m<sup>2</sup>, une pataugeoire de 40 m<sup>2</sup> avec des jeux d'eau pour les petits, un bassin ludique de 140 m<sup>2</sup> avec une banquette à bulles, des jets massant et une rivière à contre-courant, et un bassin d'apprentissage comprenant 3 lignes de 12,50 m, soit une surface de 75 m<sup>2</sup>.

d) Des jeux pour enfants répartis sur l'ensemble de la Ville

Ils sont au nombre de 88 et font l'objet d'un marché public et d'un contrat de vérification et d'entretien, pour un coût de 16 508 €.

e) Cadre de vie et environnement :

La Ville met en œuvre une politique d'embellissement du cadre de vie et de respect de l'environnement, grâce à un travail considérable de son service Espaces Verts et Environnement, complété par les actions individuelles de ses habitants dans le cadre du concours municipal des maisons fleuries.

La Ville de La Chapelle Saint-Luc est classée « 3 Fleurs » au palmarès National des « Villes et Villages Fleuris ». Elle a obtenu un prix régional de cohésion sociale au titre de son action d'embellissement et propreté du quartier Z.F.U.

Tous les acteurs locaux sont associés à la démarche avec la participation de l'ensemble des structures « enfance jeunesse » et des écoles.

Quatre parcs de loisirs, détente, promenade sont ouverts gratuitement au public et des actions pédagogiques y sont pratiquées avec les écoles.

L'un des parcs (paysager) dispose d'une serre provençale, d'un pavillon voilée / aquariums, d'un pavillon exotique, d'animaux domestiques ainsi que de jeux pour enfants.

Un autre dispose d'un skate parc, d'un mini golf, d'un parcours de santé et d'un théâtre de verdure.

B - LES ACTIONS GERÉES PAR LE C.M.A.S.

a) Les aides sociales :

- les aides légales (instruction de dossiers: aide ménagère, domiciliation, expulsion locative, dossier R.S.A ...)

- les aides facultatives (aide financière, frais d'obsèques, bons de Noël remis aux bénéficiaires du R.S.A, bons colonies de vacances).

Les Aides facultatives:

L'Encaide Sociale:

est un lieu d'accueil qui permet d'apporter aux personnes en difficulté, après instruction du dossier par le CMAS, une aide temporaire par la mise à disposition de produits de première nécessité (produits alimentaires et d'hygiène) moyennant une participation financière très minime. Cette contrepartie financière respecte la dignité des participants.

Par ailleurs, chaque lundi et jeudi, la banque alimentaire, partenaire de première importance, approvisionne l'épicerie en produits frais. C'est donc 49 tonnes de marchandises de type légumes, fruits, viande fraîche, produits laitiers, pâtisseries et viennoiseries, qui sont distribuées gratuitement aux bénéficiaires.

Un soin particulier est apporté par le personnel et les sept bénévoles pour que l'épicerie soit un endroit convivial et chaleureux. Cet accueil est essentiel pour l'écoute, l'assistance et l'accompagnement social des bénéficiaires.

Pour prétendre à l'aide alimentaire, une commission d'attribution se réunit et étudie les dossiers puis accorde une aide aux familles pour quatre mois. Cette aide peut être renouvelée si nécessaire après un nouvel examen du dossier. 91 familles accueillies ont bénéficié de l'aide alimentaire en 2018.

En 2018, 163 dossiers ont été présentés (161 en 2017) :

-101 renouvellements (113 en 2017),

-38 nouvelles demandes (31 en 2017),

-14 refus (17 en 2017),

-80 colis ont été distribués

-91 familles accueillies ont bénéficié de l'aide alimentaire.

Les ateliers de médiation sociale :

Le projet a donc pour objectif de favoriser la création d'un réseau social et de rompre l'isolement des familles à travers différents ateliers. Il a également pour but de favoriser les échanges entre adultes, le partage d'expériences, la valorisation des compétences, de rendre les familles à nouveau mobiles, et surtout de rendre le bénéficiaire acteur de son propre changement. Les actions proposées permettraient aussi d'accompagner la fonction parentale et de favoriser le lien parent-enfant.

Tous ces ateliers ont connu le succès.

On peut retenir que sur les 91 familles qui ont pu bénéficier de l'épistémologie sociale en 2018, 63 ont participé à des ateliers. Certains en ont fait jusqu'à 8. De plus, on peut remarquer, l'implication de plus de 21 parents et c'est une vingtaine de personnes qui ont trouvé CDD, CDI ou formation.

Deux agents du CMAS y travaillent et un agent administratif est porteur du projet d'animation de ce lieu.

Cela représente 96 636 € de charges de personnel en 2017 et 26 481 € de charges de fonctionnement.

Un partenariat est mis en place avec la Banque Alimentaire.

b) Le développement social local par l'action et l'animation sociale :

Centre Social Victor Hugo

Le Centre Social Victor Hugo est aujourd'hui reconnu comme un lieu de rencontre, d'activités et d'expression, il assure au sein du quartier Chartrains Montferrers un véritable lien entre les habitants de la commune. Diverses associations y assurent leurs activités, des groupes d'habitants ont été hébergés le temps de réunions. Plusieurs services publics y sont assurés.

Le Centre Social Victor Hugo est un lieu qui permet de renforcer les liens entre les générations, de développer des services utiles à tous (parents, grands-parents, enfants, adolescents...), et de soutenir les activités culturelles et sportives, d'accompagner les familles.

Le Centre Social étend ses actions sur l'ensemble du territoire de la commune au travers des 4 Centres d'Animation Sociale répartis sur la ville.

Le Centre Social s'est construit autour de 3 grandes orientations :

- 1- Soutenir les familles dans leur parentalité, et développer les liens intergénérationnels (Animation collective famille)
- 2- Organiser l'accueil, l'information et l'orientation des habitants en matière d'action sociale globale.
- 3- Faire de l'espace Victor Hugo, un pôle de coordination des acteurs, support d'animation globale du territoire chapelein

c) Secteur des Aînés :

- En 2018 se sont déroulées "Les Assises 2" des aînés.

Un projet de ville « marionnettes et philosophie » a réuni des jeunes filles du Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile et quelques aînées pendant plusieurs mois dans un groupe très riche de rencontre, réflexion et création.

Des « ateliers philo », qui n'auraient pas forcément eu lieu, ont connu un succès, que ce soit en groupe intergénérationnel ou entre personnes âgées à la maison de retraite.

L'atelier de peinture nommé « 84 ans à nous deux », expérimental, a lui aussi laissé envisager tout le potentiel qu'il comptait en terme de rencontre, transmission et apport mutuel.

Des ateliers ont été réalisés sur la mobilité en partenariat notamment avec la TCAT.

- Un NUMERO VERT d'écoutes, a été créé au CMAS administratif pour les personnes en situation d'isolement, d'ennui ou de détresse.

- L'Organisation du repas des aînés a réuni plus de 400 personnes. En 2018, pour les fêtes de fin d'année, a eu lieu la distribution de colis et de bons d'achat.

- Une convention répartie (Ville, CMAS et une association) a été conclue afin de proposer une action "Iné dansant" en faveur des aînés chapeleins. Cette manifestation réunie plus de 150 personnes à chacune de ses mises en place.

La commune de La Chapelle Saint-Luc est la troisième Ville de l'Aube en termes de population.

Elle compte 12 550 habitants et a la plus forte proportion de logements sociaux sur l'agglomération : 62,27 % sur l'ensemble du territoire communal. Par ailleurs, le revenu moyen par habitant est très faible ; en effet, il est de 8 386 € par an alors que le revenu des communes de plus de 10 000 habitants est de 14 241 € (moyenne régionale).

Par conséquent, les ressources propres de la Ville restent minimes par rapport aux besoins de la population.

Sans le Dotation de Solidarité Urbaine, la Ville ne parviendrait pas à rendre un service public de qualité dans tous les domaines précités.

Dès lors, la Ville de La Chapelle Saint-Luc a pu poursuivre, en 2018, ses projets d'amélioration du cadre de vie des habitants.

En collaboration avec le Centre Municipal d'Action Sociale, la Ville a également mis en œuvre de nombreuses actions d'accompagnement social, qui ont permis d'optimiser le fonctionnement des structures à destination des enfants et des jeunes (crèches, écoles, etc...) ou de développer des actions leur permettant de s'insérer à la citoyenneté et favoriser leur bonne intégration dans la société.

La Dotation de Solidarité Urbaine contribue aussi à améliorer la cohésion sociale, par la mise en œuvre de projets en faveur de l'emploi, l'instauration de tarifs très bas et d'aides aux associations, par la diversité des équipements sportifs et des jeux et leur implantation sur tout le territoire de la Ville, ainsi que par l'embellissement du cadre de vie.

RECAPITULATIF FINANCIER DSU 2018

	Subventions	Coût
<b>OPERATIONS DE RENOVATION URBAINE (fonctionnement)</b>		
CHEF DE PROJET PRU	35 000	46 186
<b>ACTIONS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE</b>		
CHEF DE PROJET POLITIQUE DE LA VILLE	35 000	74 083
CHARGE DE MISSION DE GESTION URBAINE DE PROXIMITE	21 000	51 216
CHANTIERS JEUNES	21 000	31 660
ATELIERS ENVOI	17 464	25 900
DEMARCHE DE GESTION URBAINE	7 000	32 027
DES JEUNES ACTEURS DE LEURS LOISIRS	2 097	4 054
VACANCES ACTIVES	6 000	11 872
DECOUVERTE DES MILIEUX PROFESSIONNELS	1 310	11 579
HISTOIRE ET CONSTITUTION DE LA TERRE GUERRE	30 000	16 350
EXTRANOVATION	4 000	10 876
FESTIVITES SPORTIVES EN FAMILLE	4 600	6 093
SPORT AMI DU BIEN ETRE	5 770	47 268
SPORT ET BIEN ETRE	5 865	12 285
<b>PREVENTION DE DELINQUANCE</b>		
Coût agent de médiation et prévention		238 741
Coût Partenariat AJD		73 143
<b>PETITE ENFANCE</b>		
Coût crèches et halte-garderies		1 260 111
<b>ENFANCE ET JEUNESSE</b>		
périscolaire		372 060
Etudes surveillées		44 240
Classes de découvertes		11 156
Aide aux étudiants		17 495
Coût centre aéré		468 876
Coût CLSH		30 913
Coût Espaces Jeune		220 652
Jeux ville		16 506
<b>VIE ASSOCIATIVE</b>		
Subventions aux associations		238 860
Mise à disposition des équip. Sportifs et des bâtiments communaux		574 925
<b>DEVELOPPEMENT LOCAL SOCIAL</b>		
Coût ceptures d'animation sociale		119 466
Coût action seniors		31 413

	Coût
<b>Coût épicerie sociale</b>	123 117
Coût MAPA	32 163
Echiquier Public	31 315
Centre social	191 900
Chambiers d'insertion	328 413
<b>TOTAL</b>	<b>669 326</b>
	<b>4 803 805</b>

L'ensemble du Conseil Municipal PREND ACTE des informations ci-dessus :

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.



**REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'AUBE**  
**SAINT ANDRE LES VERGERS (10)**

**VILLE DE SAINT-ANDRE-LES-VERGERS**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU MARDI 25 JUN 2019 à 19 H**

**D - Rapport DSU Ville de Saint-André les Vergers**

Nombre de Conseillers Municipaux.....33  
 Nombre de Conseillers en exercice.....33  
 Nombre de Conseillers présents..... 24

L'an deux mille dix-neuf, le Conseil Municipal est dûment convoqué le MARDI 25 JUN à 19 H, Salle des Fêtes, en séance publique, sous la présidence de M. Alain BALLAND, Maire. La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux le 19 juin 2019, affichée au tableau des affichages officiels le 19 juin 2019 et publiée dans la presse locale.

**Etaient présents** \_\_\_\_\_ **Mime LEDOUBLE Catherine, M. Arnaud MONTENON,**

Mime SCHWEITZER Anne, MM. ARGAUT Jean-Pierre, André MAITROT Maires-Adjoints, Mme GREMILLET Annie, M. DRAGON Jean-Luc, Mmes NIEUWMUNSTER Martine, HUBERT Sylvie, M. SALGADO José, Mme RICCARDI Véronique, MM. LIMA Emmanuel, NEFFLIER Pierre-Marie, Mme DUQUENOIS Sylvie, MM. ROY Grégory, PERRARD Didier, RAHAMNIA Farid, GROSEAN Sébastien, Mme COLAS Odile, MM. DEON Philippe, CORNEVIN JeanPierre, Mme BERTHIER Michèle, M. RANC Guilhem formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents représentés :**

Mime CASERY Françoise	mandataire	M.	ARGAUT Jean-Pierre
Mme ROTH Michèle	mandataire	Mime	LEDOUBLE Catherine
Mime PERRET Séverine	mandataire	M.	BALLAND Alain
M. TRIAULAIRE Jean-Pierre	mandataire	Mime	GREMILLET Annie
M. BRUNET Raymond	mandataire	M.	MAITROT André
M. LAROCHE Sébastien	mandataire	M.	CORNEVIN Jean-Pierre

**Etaient absents :**

L'action de l'association s'organise autour d'un projet social avec 4 objectifs :

- lutter contre l'isolement et renforcer le lien social
- favoriser l'ouverture du quartier vers le reste de la commune et plus - renforcer les pratiques culturelles et les échanges interculturels - structurer et développer le fonctionnement de l'association.

Séance du 25 juin 2019

## 21 Culture et sport :

### • Culture

L'accès de tous les dryats à la culture constitue un axe de travail prioritaire. La culture reste une des voies essentielles de l'intégration des jeunes dans une commune et plus généralement dans une vie sociale.

Les services culturels municipaux (pôle culturel) Espace Gérard Philippe-la Grange, l'Ecole Municipale des Arts et Loisirs, la bibliothèque et la bibliothèque accueillent les habitants de tous les quartiers de la commune.

La bibliothèque organise des animations au cœur du QPV et participe à la fête du quartier Maugout. L'EMAL intervient auprès des élèves de l'école élémentaire Maitrot située dans le QPV. La bibliothèque assure la promotion du livre et accompagne l'école Maitrot dans la gestion du fonds de sa bibliothèque.

L'Espace Gérard Philippe est mis à disposition de l'association Vivre à Maugout pour le spectacle annuel de son atelier théâtre (coût de la mise à disposition 310 €, ce coût n'intègre pas la mise à disposition de l'équipe technique)

La ville soutient par ailleurs Vivre à Maugout dans l'organisation d'événements culturels sur le quartier (soirée cinéma en plein air et fête de quartier notamment) en assurant le prêt de matériel (chaises, podium, barrières de sécurité, stands...) et son installation par les services techniques municipaux.

### • Sport :

Le sport constitue un outil éducatif et de cohésion sociale.

Tout particulièrement dans le quartier prioritaire, la pratique d'activités sportives est un enjeu essentiel.

La ville développe une politique d'animation et d'éducation visant à soutenir l'éducation physique et sportive dès l'école maternelle. Elle favorise la création de classes à horaires aménagés au collège et offre à tous les jeunes dryats de 3 à 18 ans un programme d'animation périscolaire et extrascolaire diversifié et de qualité, s'appuyant sur des professionnels qualifiés et accompagne les clubs qui mettent en place des écoles (foot, rugby, basket).

Pour cela, elle met à disposition ses équipements sportifs à tous les établissements scolaires et au centre de loisirs.

Elle soutient l'initiation à la natation en finançant deux cycles d'apprentissage dans toutes les écoles élémentaires (coût: 5160 € représentant 1200 séances pour les élèves de l'école Maitrot) et des activités nautiques pour le centre de loisirs.

Elle organise des classes de neige pour tous les élèves de CM2 (coût: 29 922 € pour 48 élèves de l'école Maitrot) et des séjours de ski et de randonnées au club ados. Elle apporte un soutien financier renforcé aux écoles des clubs (foot, rugby, gymnastique et basket).

La ville a installé au cœur du QPV un terrain multi sports à disposition des jeunes.

M. GODDEFROY  
Philippe Mme PANTALEON  
Sandrine  
Mme ERCAN Meryam

Secrétaire de séance : M. Sébastien GROSJEAN

XOCC

*Dotatation du Conseil Municipal  
de SAINT-ANDRÉ-LES-VERGERS  
N° 20190704*

## Dotatation de Solidarité Urbaine 2018

Rapporteur : M. Jean-Pierre ARGAUT

La Dotatation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (D.S.U), créée par la loi n° 91-429 du 13 mai 1991, est une composante de la Dotatation Globale de Fonctionnement (D.G.F) des Communes. Elle constitue l'une des trois dotatations de péréquation réservée par l'Etat aux communes en difficultés. Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées.

L'article L 1111-2 alinéa 2 du CGCT prévoit que chaque année, dans les communes ayant bénéficié de la dotatation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, au cours de l'exercice précédent, il est présenté, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport aux assemblées délibérantes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale compétents sur les actions menées en matière de développement social urbain. Ce rapport retrace l'évolution des indicateurs relatifs aux inégalités, les actions entreprises sur les territoires concernés et les moyens qui y sont affectés. Censemble des indicateurs et des analyses de ce rapport sont présentés par sexe.

Pour l'année 2018, la D.S.U allouée à Saint-André-les-Vergers s'est élevée à 404 698 €. Celle-ci a permis à la commune de mener de nombreuses actions transversales en matière de développement social urbain sur l'ensemble de son territoire et plus particulièrement sur le QPV Maugout.

Ce rapport rend compte des principales actions.

## 1/ Vie associative :

Le soutien à la vie associative est au cœur des enjeux d'amélioration de la

cohésion sociale.

Dans le quartier prioritaire tout particulièrement, les associations jouent un rôle majeur dans le maintien voire la reconstitution du lien social, l'animation sociale et culturelle et la promotion de la citoyenneté.

La ville et son CCAS subventionnent les associations intervenant dans le champ de l'animation sociale et culturelle dans le quartier Maugout.

La commune soutient l'Association « Vivre à Maugout » dans toutes les actions qu'elle mène sur le quartier. Une convention d'objectifs et de financement « animation de la vie sociale » a été signée entre l'association, la CAF et la ville.

Enfin, un stage de basket est organisé chaque été par le BCSA au sein du quartier Maugout.

Séance du 25 juin 2019

du  
***Délibération du Conseil Municipal  
de SAINT-ANDRÉ-LES-VERGERS  
n° N° 2019/704***

De nombreuses activités d'éducation populaire et des moments conviviaux sont proposés tout au long de l'année.

Des ateliers permanents sont mis en place : loisirs créatifs, bricolage, cuisine, chorale polyphonique, atelier théâtre, couture, matins bébés, initiation musicale guitare, cafés des familles, plantations solidaires, ludothèque.

Des activités ponctuelles sont également organisées tout au long de l'année : sorties théâtre, petits déjeuners, gouters et soirées avec repas à thème, kermesse, fête des voisins, festival du Jeu avec la ville de Saint-André-les-Vergers, vide grenier, fête de la musique, karaoké, nettoyeurs la nature...

Ce nouvel élan dynamique au sein de l'association a attiré en 2018, 207 adhérents contre 121 l'année précédente, dont 64 % de dryats.

Montant de la subvention : 13 000 €.

La ville soutient également l'association INTEGRATION qui a pour vocation d'assurer toute action permettant d'assurer l'intégration linguistique, culturelle, professionnelle ou sociale de ses bénéficiaires.

Celle-ci propose :

- Des ateliers sociolinguistiques (ASL) : enseignement de la langue française et découverte de l'environnement socioculturel destinés à accroître l'autonomie des participants dont 50 % de dryats

- Des ateliers de renforcement linguistique (ARL) : cours de français langue étrangère destinés à permettre aux participants les plus avancés de se perfectionner, voire de se présenter à un examen d'évaluation Cours d'anglais et d'espagnol pour adultes initiation à l'anglais pour les enfants.

En 2018, le nombre d'adhérent a été stable par rapport à l'année précédente avec 100 personnes inscrites dont 50 dryats et majoritairement des femmes âgées entre 26 et 60 ans.

Intégration doit accueillir prioritairement les publics suivants :

- personnes en situation régulière, résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville et/ou ayant signé un Contrat d'Accueil et d'intégration (CAI) ou un Contrat d'intégration Républicaine (CRI).

Montant de la subvention : 800 €

Séance du 25 juin 2019

du

de cohésion sociale. Sur ce territoire vivent les familles monoparentales les plus fragiles du fait de conditions d'emploi difficiles (temps partiels subis, horaires décalés ou éloignement de l'emploi). Le retour à l'emploi de ces femmes en situation de monoparentalité est conditionné par un accès aux modes de garde facilité.

## Delibération municipale de SAINT-ANDRÉ-LES-VERGERS

En 2018, l'accueil collectif situé en plein cœur du quartier Maugout a accueilli 18 enfants de familles résidant dans le QPV, dont 8 familles monoparentales parmi lesquelles seule une maman avait une activité professionnelle. 3 enfants de familles résidant à Maugout ont fréquenté l'accueil familial (dont une famille monoparentale sans emploi). Le coût résiduel à la charge de la ville pour l'accueil de ces 21 enfants s'élève à 84 185

Depuis plusieurs années des passerelles ont été développées entre le multi accueil et l'accueil de loisirs. Ainsi, les enfants du multi accueil, accompagnés de leur auxiliaire de puériculture de référence ou de leur assistante maternelle, peuvent découvrir les locaux de l'accueil de loisirs et se joindre à un groupe d'enfants en amont de la rentrée scolaire.

Par ailleurs, des liens ont été créés entre la directrice du multi accueil et les directions des écoles maternelles afin de pouvoir préparer au mieux l'entrée à l'école des enfants les plus fragiles ou issus des familles les plus en difficulté.

La ville a également réalisé un programme d'investissement et de travaux de gros entretien au multi accueil pour un total de 62 141 €. Celui-ci comprend notamment la réfection complète de la salle de change d'une unité, le renforcement du chauffage dans la salle de motricité, le remplacement de l'alarme incendie, la peinture d'un dortoir, le démoussage de la toiture et le remplacement de gouttières, la création d'un piédon, l'achat de stores et de matériel puériculture.

### 51 Enfance, adolescence, jeunesse

La ville de Saint-André a adopté un projet éducatif dont les objectifs sont de permettre l'accès de tous à toutes les structures et de favoriser l'accès à la citoyenneté.

Saint-André propose de nombreux services en direction de l'enfance et de la jeunesse. Elle a mis en place une politique tarifaire favorisant l'accès des enfants de tous les quartiers à ces structures.

Ainsi l'accueil périscolaire maternel et élémentaire est totalement gratuit. 256 enfants ont fréquenté cet accueil à l'école Maitrot en 2018 (coût pour la commune 26 000 €)

Séance du 25 juin 2019

du

Enfin en matière de soutien aux associations, il convient de noter que Mon Logis a réalisé d'importants travaux dans les locaux associatifs (FDMJC et ASD notamment) dans le cadre des actions liées à l'abattement de la TFPB.

### 3/ Parentalité :

La ville favorise les actions liées à la parentalité et soutient notamment l'exercice des compétences parentales pour favoriser la réussite de l'enfant. A Saint-André le taux de familles monoparentales est très important et croît d'année en année, notamment dans le QPV. L'accompagnement des femmes seules occupe une place importante dans les actions menées.

La directrice du multi accueil collectif et familial situé en plein cœur de Maugout et qui accueille des familles en grande difficulté, apporte un soutien quotidien aux familles et notamment aux femmes seules du quartier souvent très jeunes.

Par ailleurs, la ville a souhaité s'appuyer sur une équipe de prévention spécialisée pour accompagner les familles dont les enfants sont en difficulté.

Deux éducateurs de prévention mis à disposition par l'AASEA assurent une présence sociale sur l'ensemble du territoire de la commune. Ce binôme mixte est un atout pour faciliter la parité du public suivi mais également pour l'approche des familles monoparentales, de plus en plus nombreuses, où les repères masculins sont le plus souvent absents.

Face à l'inquiétude des parents quant aux dangers liés à l'usage des écrans (téléphones, tablettes ou encore consoles de jeu), l'équipe de prévention s'est formée à l'éducation aux médias. L'objectif est d'avoir accès à des outils pour encadrer l'utilisation des écrans et éviter la mise en danger. C'est une thématique sur laquelle les parents sont en grande demande. Ils ont répondu favorablement à l'appel à projet « promeneurs du net » de la CAF afin de développer une présence sociale sur les réseaux sociaux.

#### 4.1 Petite enfance

Depuis plus de 40 ans, la ville de Saint-André s'efforce de développer une offre d'accueil des jeunes enfants suffisante, variée et accessible à tous, notamment aux familles les plus modestes.

Le multi-accueil collectif et familial propose 112 places au total. Cette structure permet des accueils réguliers, occasionnels ou d'urgence le plus souvent à la demande des services sociaux ou de la Justice.

Dans le quartier Maugout où la monoparentalité est élevée 17,3% (10,8% en moyenne sur le territoire de TCM), l'action de la commune en matière de petite enfance joue un véritable rôle



Séance du 25 juin 2019

du

Le mercredi et pendant les vacances scolaires, un centre de loisirs accueille les enfants de 3 à 13 ans. Les tarifs sont calculés en fonction des revenus des familles selon une grille comportant 6 tranches (de 2,08 € la journée à 9,51 €). Les familles du quartier Maugout utilisent relativement peu ce service malgré la communication et le relais fait par les partenaires (CCAS, assistantes sociales, éducateurs...). En 2018, 29 enfants du QPV ont fréquenté le centre de loisirs.

Séance du 25 juin 2019

## **Présentation du conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-LES-VERGERS - N° 2019/704**

Le club ados accueille les jeunes de 11 à 18 ans. Le projet de la structure est de permettre aux jeunes de participer à un large choix d'activités mais aussi de favoriser leur autonomie dans le cadre de leur temps libre. Le programme est réalisé en fonction des envies des jeunes et certains participent aux projets de certaines activités (sorties, séjours, etc...).

Une adhésion annuelle (11,20 €) ou trimestrielle (3,40 €) est demandée aux familles, celle-ci donne droit aux jeunes de participer à l'ensemble des activités et de fréquenter la bibliothèque. En 2018, 35 jeunes du quartier Maugout ont fréquenté le club ado, ce qui représente 23% des inscrits.

La commune apporte également un accompagnement aux familles et à leurs enfants en difficulté par la mise à disposition d'éducateurs de prévention. L'équipe de prévention intervient auprès des jeunes dès l'école primaire et jusqu'à 25 ans, sur le principe de la libre adhésion.

En 2018, 149 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement, soit 35 de plus qu'en 2017. En revanche, la proportion de nouveaux suivis a diminué (40 nouveaux suivis représentant 36% des accompagnements en 2018/ 48 nouveaux jeunes soit 42% des accompagnements en 2017).

Les filles représentent près de la moitié du public suivi (49,66%) et, pour la troisième année consécutive, elles sont plus nombreuses que les garçons parmi les nouveaux suivis (21 filles/19 garçons).

Comme les années précédentes, la très grande majorité des nouveaux jeunes suivis sont mineurs (77,5% en 2018 /64,5% en 2017). 17,5% des nouveaux jeunes suivis ont moins de 11 ans et 37, % sont âgés de 11 à 15 ans.

Parmi les 149 des jeunes suivis, 64 sont mineurs (43%), 22 sont âgés de 18 à 20 ans et 23 ont entre 21 et 25 ans. Parmi les mineurs, 35 ont entre 11 et 15 ans et 11 ont moins de 11 ans.

Les garçons représentent 51 % du public suivi (53% en 2017/ 54% en 2016). On notera comme en 2017 une proportion très importante de filles sur la tranche des moins de 11 ans (82%), tandis que les garçons représentent 57% des 18-25 ans. Les autres tranches d'âge sont équilibrées.

Parmi les nouveaux suivis, on remarquera la progression constante des filles majoritaires parmi les 11-18 ans. A l'inverse les filles sont très minoritaires parmi les 18-25 ans où les garçons représentent près de 78% des suivis.

Contrairement à 2017 où le public résidant dans le quartier Maugout représentait 60,5% des accompagnements socio-éducatifs, 2018 se caractérise par un équilibre du nombre de suivis entre le QPV (49,5%) et les autres secteurs de la commune.

Parmi les 40 nouveaux jeunes suivis, seuls 13 (32,5%) résident sur le quartier Maugout. Les 27 restants se répartissent sur l'ensemble des autres quartiers de la commune.

S'agissant de l'origine des rencontres, on notera qu'après une baisse des orientations partenariales en 2017, celles-ci ont augmenté de 11 % en 2018. Un travail en réseau a été mis

Séance du 25 juin 2019

**Délibération du Conseil Municipal  
de SAINT-ANDRÉ-LES-VERGERS  
N° 2019/704**

D'autres actions sont menées sur le QPV :

**PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE**

Le CCAS accueille une référente de parcours dans le cadre du Programme de Réussite Educative mis en oeuvre par TCM. Celle-ci intervient auprès des familles résidant dans le quartier prioritaire et qui ont des enfants âgés de 2 à environ 16 ans, présentant des fragilités éducatives, sociales, scolaires ou de santé.

Les actions qu'elle propose peuvent être :

L'accès aux soins, aux activités sportives et culturelles,

Le soutien aux parents,

L'accompagnement scolaire,

La prévention santé.

Sur notre commune, 16 enfants ont fait l'objet d'un suivi en 2018 •

15 âgés de 6 à 15 ans (8 filles / 7 garçons)

1 fille de 16 ans

Ces 16 enfants ont été suivis, à l'origine, à la demande des différents partenaires (15 par les Assistantes sociales de secteur, éducateurs de rue, CCAS.... et 1 par l'éducation nationale).

Ils ont bénéficié de préconisations multiples sur les 4 axes du PRE.

Loisirs 61%

Soutien aux parents 28%

Scolaire 6%

Santé 5%

• « L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE DRYAT »

L'aide aux devoirs est assurée durant toute l'année scolaire 4 fois par semaine à raison de 2 séances pour les collégiens (la plus grande majorité du collège de la Villeneuve) et 2 séances pour les écoliers.

Le soutien financier à cette association a été transféré à Troyes Champagne Métropole à compter de septembre 2017.

71 Accès aux droits

Le CCAS soutient le CIDFF qui assure des permanences au cœur du quartier Maugout.

Montant de la subvention: 1 500 €

Séance du 25 juin 2019

en place de longue date avec les assistantes sociales de secteur et les conseillères en économie sociale et familiale du CCAS.

Séance du 25 juin 2019

**du Conseil municipal  
de SAINT-ANDRÉ-LES-VERGERS**

Le partenariat avec les établissements scolaires s'est développé. Ainsi les éducateurs travaillent avec le collège de la Villeneuve (avec la Conseillère Principale d'Éducation, la psychologue, l'assistante sociale et l'infirmière scolaire), des lycées professionnels (les Lombards et Gabriel Voisin notamment), les écoles de Saint-André avec notamment la mise en place en 2018 d'une action collective dans une classe de l'école primaire Maitrot dans laquelle se trouvait un groupe d'élèves difficiles.

Les éducateurs interviennent également pendant le temps périscolaire et de restauration scolaire.

Les principales problématiques travaillées concernent toujours la scolarité (16%), les problèmes de comportement des enfants (10%/0), les problèmes familiaux et de parentalité (19%) et l'insertion professionnelle (10%/0).

Les éducateurs soulignent une corrélation importante entre les conflits récurrents entre parents et adolescents, un désinvestissement scolaire et la problématique du téléphone portable et des écrans.

Pour l'année scolaire 2019-2020, une intervention des éducateurs sur l'utilisation des écrans est envisagée sur le temps de restauration scolaire.

Coût pour la commune : 47 894 €.

61 Éducation

La ville met tout en oeuvre pour que toutes les conditions nécessaires à la réussite éducative de l'enfant soient réunies.

Chaque année la commune consacre un budget d'investissement important aux écoles.

En 2018, un programme d'investissement et de gros entretien d'un montant total de 107 432 € a été réalisé dans les écoles du quartier prioritaire Maugout. Il comprend notamment le remplacement de menuiseries en maternelle et en élémentaire, des travaux de peinture et l'achat de matériel (ordinateurs, tableaux, jeux d'extérieur...)

Par ailleurs, 820 € ont été versés, sous forme de subventions aux coopératives scolaires, pour financer des frais de transport pour les écoles du quartier prioritaire.

Référence technique :  
**Délibération du Conseil Municipal**  
**de SAINT-ANDRÉ-LES-VERGERS**  
**n° N° 2019/704**

81 Environnement cadre de vie

La qualité du cadre de vie est une des priorités de la municipalité (propreté, tranquillité, espaces verts...).

La ville a confié à la Régie de quartier l'entretien des espaces publics du QPV, dans le cadre d'un marché dont le montant s'élève à 12 490 €.

La gestion des déchets et des encombrants demeure une problématique récurrente sur le QPV. C'est pourquoi la collectivité a souhaité que le programme d'actions lié à l'abattement sur la TFPB soit particulièrement ciblé sur la propreté et les déchets.

Ainsi, le bailleur social Mon Logis a consacré une enveloppe de 15 500 € en 2018 pour améliorer les conditions de stockage et d'enlèvement des déchets sur le quartier Mougout.

91 Solidarité

Par l'intermédiaire de son CCAS, la ville mène une action volontaire de solidarité en apportant son soutien aux dryats en difficulté.

Dans ce cadre, le CCAS a soutenu financièrement des foyers du QPV notamment :

PERSONNES EN DIFFICULTÉ :

- aide alimentaire : 58 foyers — 4 470 €
- factures d'électricité : 12 foyers — 1 365 €
- équipement, déménagement : 8 foyers — 1 158 €

ENFANCE & JEUNESSE

- activités sportives et culturelles : 5 enfants — 458 €
- restauration scolaire : 6 élèves — 476 €
- CLSH : 2 enfants - 175 €
- aide aux transports TCAT pour les lycéens : 2 élèves — 84 €
- Revenu Minimum Etudiant : 17 — 4 607 €
- bons de Noël : 64 enfants (dont 3 handicapés) — 1 920 €
- le CCAS a permis à 11 enfants du QPV de partir en vacances et à 1 autre de participer à des séjours scolaires — 1 774 €

SENIORS & PERSONNES HANDICAPÉES

- participation aux heures d'aide maintien à domicile : 9 personnes — 1 109 € - colis de fin d'année : 82 personnes seules (dont 10 PH + 21 couples) — 2 270 € - repas de l'amitié : 47 personnes — 1 692 €

Total : 21 558 €

Par ailleurs, le CCAS soutient les associations locales qui accompagnent les dryats en difficulté (aide à domicile, personnes handicapées, aides alimentaires, personnes âgées...).

Séance du 25 juin 2019

Référence technique :

**Délibération du Conseil Municipal**  
**de SAINT-ANDRÉ-LES-VERGERS**  
**n° N° 2019/704**

Parmi ces associations, le CCAS apporte un soutien particulier au secours populaire qui est installé en plein cœur du quartier Mougout. Il prend en charge 50 % du loyer du local de l'association ce qui a représenté pour 2018 une aide de 3 330 € qui s'ajoute à la subvention ordinaire d'un montant de 2 000 €.

65 foyers ont bénéficié toute l'année 2018 de distributions alimentaires tous les quinze jours. 75 colis d'urgence ont par ailleurs été donnés à des familles non inscrites et dirigées vers le secours populaire par le CCAS.

Typologie des familles :

Couples sans enfant : 7

Couples avec enfants : 33

Familles monoparentales : 11

Personnes seules : 14

Le secours populaire a organisé tout au long de l'année des déballages de vêtements neufs, puces des couturières, vide-greniers, 1 enfant est parti en colonie de vacances grâce à un sponsor et 1 couple de seniors a bénéficié d'une semaine de vacances. Un goûter et un spectacle ont été organisés, à l'occasion de Noël, à la salle des fêtes avec une distribution de cadeaux aux 80 enfants des familles suivies. Le vestiaire est également ouvert trois fois par semaine.

## 1 0/ Santé

Dans le cadre de l'action « santé », le CCAS a poursuivi l'aide qu'il a mise en place depuis 2002 pour les personnes ayant des difficultés financières pour l'accéder à une mutuelle. Le CCAS prend en charge 50 % du montant du crédit d'impôt accordé par l'Etat pour l'acquisition d'une complémentaire santé.

En 2018, 7 familles résidant en QPV ont bénéficié de cette aide d'un montant total de

1 470 €.

1 1/ Tranquillité publique et prévention

Lors des réunions de quartiers annuelles, les dryats font régulièrement part de leurs attentes en matière de tranquillité publique. Les inconvénients se développent et la population s'oriente vers le maire pour rechercher des solutions.

La ville de Saint-André a réactivé son C.L.S.P.D (conseil communal de prévention de la délinquance) en janvier 2017. Celui-ci se réunit en séance plénière une fois par an. Trois groupes de travail thématiques ont été constitués. Ils se réunissent pour traiter des problématiques suivantes :

Habitat, attentes aux biens, troubles de voisinage ; Jeunesse, éducation et prévention de la délinquance Sécurité et prévention routière.

Séance du 25 juin 2019

Ces groupes de travail proposent des actions concrètes parmi lesquelles figure le développement du dispositif « participation citoyenne » notamment dans les quartiers dépourvus de référents. Le QPV compte 2 référents.

La commune a également investi dans des caméras de vidéo protection. En 2018, une caméra a été installée dans le quartier Maugout entre l'école élémentaire Maitrot et le terrain multi sports (coût 6 302 €).

**1 3/ Emploi - insertion**

**OLE POINT CONSEIL EMPLOI**

Le Point Conseil Emploi, animé par deux agents de Troyes Champagne Métropole, accueille et conseille les personnes inscrites à Pôle Emploi qui résident à Saint-André et à Saint-Germain.

En 2018, le PCE a enregistré 99 nouvelles inscriptions dont 34 demandeurs d'emploi résidant en QPV.

Les principaux besoins des usagers concernant : la réalisation de C.V. (228 demandes) la rédaction de lettres de motivation (118) la mise en relation sur les offres (242) l'utilisation de la borne internet (82) et également des demandes d'information concernant les fiches métiers, le marché du travail, les formations, l'indemnisation. ...au total 829 entretiens réalisés au cours de l'année.

Grâce également à un réseau de partenaires actifs (pôle emploi, Cap emploi, les structures d'insertion, les agences de travail intérimaire, la mission locale qui effectue une permanence 1/2 journée par semaine), le bilan 2018 en matière de retour à l'emploi se décompose ainsi : CDI : 18

CDD -6 mois : 66

CDD 6 mois et + : 9

Missions intérimaires : 22

Formation : 12

Contrats aidés : 15

Coût : 5 091 €

**LE JARDIN SOCIAL**

30 personnes dont 7 dryats bénéficiaires des minimas sociaux ont été employées sur le chantier Jardin Social avec un effectif permanent maintenu à 15 salariés selon la convention passée avec le Conseil Départemental.

Séance du 25 juin 2019

**Délibération du Conseil Municipal  
de SAINT-ANDRÉ-LES-VERGERS  
n° 2019704**

Parmi les 7 dryats, 3 résident en QPV. Pour ce public éloigné de l'emploi, ce chantier constitue l'opportunité d'une remise au travail, d'une expérience et d'une reconnaissance.

Grâce aux différentes actions mises en place (remise à niveau, cours de français, immersion en entreprise, formation), 1 agent résidant en QPV est sorti du dispositif avec un CDD de plus de 6 mois dans une société de nettoyage et un autre résidant également en QPV a été orienté vers l'AFPA.

Les missions confiées au chantier permettent à ce public d'effectuer des tâches valorisantes aux yeux des autres.

Parmi celles-ci, on notera :

- L'entretien des espaces boisés de la commune (Ile Germaine, Fontaine St Martin, bassin des Roises...) : abattage, débitage, taille, élagage, ramassage et brûlage des branches, entretien des allées....
- L'entretien de divers espaces verts (bassin des Roises, rue de la Carrière, route d'Auxerre, avenue d'Echenilly, chemin du Lavoit...) : taille de haies, tonte, souffleur.

Le jardin potager de 3 000 m² : 147 familles dryates dont 30 en QPV ont pu bénéficier des 34 distributions de légumes cultivés sans aucun agent chimique de juillet à novembre 2018. Au total, 377 paniers contenant au minimum 5 variétés de légumes différentes ont été distribués au cours de la saison aux familles dryates en difficulté.

Coût total : 25 631 €

**14/ Ingénierie**

La responsable du pôle scolaire jeunesse assure les missions de chef de projet contrat de ville. En 2018, le poste de chef de projet contrat de ville n'a bien bénéficié d'aucun financement extérieur, ce qui a représenté une charge pour la commune de 6 500 €.

La Commission Economie locale - Finances demande au Conseil Municipal de prendre acte du présent rapport retraçant les actions entreprises en matière de développement social urbain, sur le territoire de la commune, en 2018

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et écouté les interventions de MM. Alain BALLAND et Jean-Pierre CORNEVIN à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour) :

- PREND ACTE du rapport présenté.

Pour Extrait conforme

In Vale



Alain BALLAND

Ce document a été signé

10.5.2019

directeur adjoint Sous 19

forme originale le 27/06/2019 à

Référence: an724521054678780450454477945116

## Présentation du rapport annuel 2018 du Contrat de Ville

Délibération de l'association du  
Conseil Citoyen Chanteraigne Ouest  
Quartier Chanteraigne - La Chapelle St-Luc

Séance du 17 septembre 2019  
18h00

Etaient présents :

- ✓ Ibrahim Hageg
- ✓ Panchama Kpikpik
- ✓ Nourou Nourou
- ✓ Aminata Nourou
- ✓ Doudou Hounou
- ✓ Mohamed Habaou
- ✓ Mami Hageg (MAD)
- ✓ Maitou Nourou (Association Communautaire)
- ✓ Kambou Hounou
- ✓ Moutou Hounou
- ✓
- ✓

Conformément à l'article 3 du décret numéro 2015-1118 du 3 septembre 2015, le projet de rapport annuel du Contrat de Ville « est soumis pour avis aux conseils municipaux concernés et aux conseils citoyens de chacun des quartiers prioritaires ».

C'est dans ce contexte que l'association du Conseil Citoyen Chanteraigne Ouest, attestée, via son représentant M. HOUNMENDOU Josselyn, avoir pris connaissance du Rapport annuel du Contrat de Ville pour l'exercice 2018, envoyé le vendredi 26 juillet 2019 par voie postale et par email.

Suite à la séance du mardi 17 septembre 2019, le Conseil Citoyen, donne un avis favorable au rapport présenté après avoir émis les remarques suivantes :

- 
- 
- 
- 
- 
- 

Le 17 Septembre 2019

A. Toure

Signature du représentant du  
Conseil Citoyen



## Présentation du rapport annuel 2018 du Contrat de Ville

Délibération du Conseil Citoyen  
Quartier Debusuy - Pont Sainte-Maite

Séance du 17 septembre 2019  
18h00

Etaient présents :

- ✓ HIAOUCHE Sablon
- ✓ GORON Stéphane
- ✓ BOUAFES Nourou
- ✓ LAMIN Sandrine
- ✓ NGOURER Sophie
- ✓ DOUMAIL (A) (A)
- ✓ JACQUES NGUYEN
- ✓ DIALLO MAMADOU HASSIMATOU
- ✓
- ✓
- ✓

Conformément à l'article 3 du décret numéro 2015-1118 du 3 septembre 2015, le projet de rapport annuel du Contrat de Ville « est soumis pour avis aux conseils municipaux concernés et aux conseils citoyens de chacun des quartiers prioritaires ».

C'est dans ce contexte que le Conseil Citoyen, attesté, via son représentant M. DIALLO Mamadou, avoir pris connaissance du Rapport annuel du Contrat de Ville pour l'exercice 2018, envoyé le vendredi 26 juillet 2019 par voie postale et par email.

Suite à la séance du mardi 17 septembre 2019, le Conseil Citoyen, donne un avis favorable au rapport présenté après avoir émis les remarques suivantes :

➤ Continuer à inclure le Conseil Citoyen

- 
- 
- 
- 
- 

Le 17/09/2019

A. TROYES

Signature du représentant du  
Conseil Citoyen



Présentation du rapport annuel 2018 du Contrat de Ville

Délibération du Conseil Citoyen  
Quartier Jules Guesde - Troyes

Séance du 17 septembre 2019  
18h00

Etaient présents :

- ✓ M. HENRI BENOIST
- ✓ M. PROUST
- ✓ M. N. GUYEN
- ✓ M. FIGEAN
- ✓ M. ARANDIS
- ✓ M. CHIBEL

Conformément à l'article 3 du décret numéro 2015-1118 du 3 septembre 2015, le projet de rapport annuel du Contrat de Ville a été soumis pour avis aux conseils municipaux concernés et aux conseils citoyens de chacun des quartiers prioritaires.

C'est dans ce contexte que le Conseil Citoyen, attesté, via son représentant M. FIGEAN Gérard, avoir pris connaissance du Rapport annuel du Contrat de Ville pour l'exercice 2018, envoyé le vendredi 26 juillet 2019 par voie postale et par email.

Suite à la séance du mardi 17 septembre 2019, le Conseil Citoyen, donne un avis favorable au rapport présenté après avoir émis les remarques suivantes :

- La formalisation collective du rapport offre un
- intérêt pédagogique aux membres du Conseil Citoyen
- 
- 
- 
- 
- 

Le, 17 septembre 2019  
A. TRICHEL  
Signature du représentant du  
Conseil Citoyen.



Présentation du rapport annuel 2018 du Contrat de Ville

Délibération du Conseil Citoyen  
Quartier Montivilliers - Les Noës-Près-Troyes

Séance du 17 septembre 2019  
à 18h00

Membres du Conseil Citoyen :

- ✓ ARKIR Hugué
- ✓ ALCAÏQUE Nihal
- ✓ BOUCRER Jeanne
- ✓ BENOÏT Stéphanie
- ✓ DESPLANDRES Nicole
- ✓ DEVAURE Pierre
- ✓ EDWARDS Louise
- ✓ GARDINER David
- ✓ GIBOND Stéphanie
- ✓ GUYEN Hubert
- ✓ KELLER Conny
- ✓ LAMBERT Anne
- ✓ RENARD Romuald
- ✓ SANCY Davidelle
- ✓ TEJEDERO Marie-Claire
- ✓ TEBERASSO Bérédic
- ✓ TRICHEL David

Conformément à l'article 3 du décret numéro 2015-1118 du 3 septembre 2015, le projet de rapport annuel du Contrat de Ville a été soumis pour avis aux conseils municipaux concernés et aux conseils citoyens de chacun des quartiers prioritaires.

C'est dans ce contexte que le Conseil Citoyen, attesté, via son représentant M. HIBORD Daniel, avoir pris connaissance du Rapport annuel du Contrat de Ville pour l'exercice 2018, envoyé le vendredi 26 juillet 2019 par voie postale et par email.

Suite à la séance du mardi 17 septembre 2019, le Conseil Citoyen, donne un avis favorable au rapport présenté après avoir émis les remarques suivantes :

- 
- 
- 
- 
- 
- 

Le, 17 septembre 2019  
A. TRICHEL  
Signature du représentant du  
Conseil Citoyen





VILLE DES NOES PRES TROYES

DEPARTEMENT	AUBE
ARRONDISSEMENT	TROYES
CANTON	TROYES II

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES NOES PRES TROYES SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

DATES	
de convocation	19/09/2019
d'affichage	19/09/2019

CONSEILLERS MUNICIPAUX	
en exercice	21
présents	14
votants	19

### DELIBERATION N° 2019-09-05

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois septembre à dix-neuf heures et trente minutes, se sont réunis les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de LES NOES PRES TROYES, assemblés en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ABEL, Maire.

**Présents :** (liste dans l'ordre du tableau)  
Mmes et MM Jean-Pierre ABEL, Anne-Marie AUMER, Philippe LEMOINE, Alain PONTAILLER, Didier PELOIS, Jean-Michel LALLEMAND, Véronique JORDY, Nicolas MORIS, Rachid CHADID, Philippe ROUSSELOT, Mina EL RHARBI, Joëlle DIOT, Michel DEBANA, Frédéric COGNON, Conseillers Municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

**Absents, avant donné procuration :**  
Mme Séverine ANTOINE à M Didier PELOIS  
Mme Corinne SCHRIVE à M Jean-Michel LALLEMAND  
M Christian CLEMENT à M Philippe LEMOINE  
M Hervé PRICOT à M Michel DEBANA  
Mme Coraline PIAT à Mme Anne-Marie AUMER

**Absents :**  
Mmes Valérie GUILLEMOT et Laurence COUDIÉ

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Joëlle DIOT est désignée pour remplir cette fonction.

### RAPPORT 2019-09-05 : MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE RAPPORT 2018 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.  
VILLE DES NOES PRES TROYES -- SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2019

N° 2019/09/05 du 23/09/2019

## MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE RAPPORT 2018 DE LA COMMUNE DE LES NOES PRES TROYES

Alain PONTAILLER, rapporteur

EXPOSE que la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 a fixé le nouveau cadre de la politique de la ville par la mise en œuvre des contrats de ville nouvelle génération pour la période 2015/2020.

En application de cette loi, le décret du 3 septembre 2015, impose aux E.P.C.I. et aux communes signataires des contrats de ville de rédiger un rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique de la ville.

Le présent rapport rappelle que le contrat de ville 2015/2020 a pour ambition d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires, et de favoriser l'insertion de ces territoires dans la dynamique de développement des Communautés de Communes. Il vise en particulier à mieux coordonner les politiques urbaines, économiques et sociales en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

Le nouveau contrat de ville a répondu, aux trois principes posés dans le cadre de la réforme de la politique de la ville :

- définir les quartiers prioritaires selon un critère unique (le niveau de revenus) ;
- associer le développement des quartiers prioritaires dans la dynamique intercommunale ;
- associer les habitants et les acteurs locaux au contrat de ville (à travers notamment la création des conseils citoyens).

RAPPELLE que le contrat de ville repose sur quatre piliers :  
- la cohésion sociale ;  
- le cadre de vie et le renouvellement urbain ;  
- le développement de l'activité économique et de l'emploi ;  
- la tranquillité publique ;  
et que si la Communauté de Communes Troyes Champagne Métropole assure la coordination d'ensemble, ce sont les communes qui se chargent de la déclinaison opérationnelle du contrat de ville sur leurs territoires prioritaires.

PRECISE que la ville de LES NOES-PRES-TROYES, est signataire du contrat de ville 2015-2020, et que, bien que non éligible à la Dotation de Solidarité Urbaine, elle doit élaborer un rapport annuel relatif aux actions de développement social urbain mis en place dans le cadre de la politique de la ville, dans le but d'assurer le suivi de l'utilisation des fonds publics d'Etat par les collectivités locales.

Ainsi, le conseil municipal est invité à bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport relatif à la mise en œuvre de la politique de la ville sur l'année 2018, étant précisé que celui-ci a préalablement fait l'objet d'un examen et d'une validation par le conseil citoyen noyat le 17 septembre 2019.

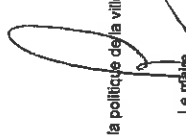
Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,

### LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

DE PRENDRE ACTE de la présentation du rapport relatif à la mise en œuvre de la politique de la ville sur l'année 2018.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme.

Rapport non soumis au  
vote des élus

  
Le Maire,  
Jean-Pierre ABEL



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.  
VILLE DES NOES PRES TROYES -- SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2019



**CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION TROYENNE  
BILAN 2018**

**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DATE DE CONVOCATION**

12 septembre 2019

**DATE D'AFFICHAGE**

12 septembre 2019

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE

33

PRÉSENTS

17

VOTANTS

25

La séance ouverte à 19 h 00 est présidée par Monsieur Olivier GIRARDIN, Maire.

## Conseil Municipal

Séance du 19 septembre 2019

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** M. GIRARDIN ; M. GESNOT ; M. JOUANET  
Mme BETTINGER ; M. CHAMPAGNE ; Mme LEBORGNE-GODARD  
M. PARISON ; Mme PAUWELS ; M. LEGAUX ; M. BRAUN  
M. BERTHOLLE ; Mme PAUTRAS ; Mme HIMEUR ; Mme CHERY  
Mme MOREL ; M. BUFFET ; M. JENIN.

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :** Mme YANIK (procuration à Mme LEBORGNE-GODARD) ; M. GRIENENBERGER (procuration à M. GIRARDIN) ; Mme ROUSSEL (procuration à M. JOUANET) ; M. VIENNE (procuration à Mme PAUWELS) ; Mme GIMENEZ (procuration à M. CHAMPAGNE) ; Mme SEBARI (procuration à Mme HIMEUR) ; M. GRONDIN (procuration à M. PARISON) ; M. REHN ; Mme BOEGLIN ; M. CARVALLO (procuration à M. JENIN) ; Mme KOUIDER.

**ÉTAIENT ABSENTS :** Mme HAMROUNI ; M. MILLOT  
Mme SALH-BARBARAT ; Mme BOURGEOIS-SCHEFFMAN  
M. ZOUGHABY.

Mme PAUWELS a été désignée comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

DELIBERATION N° 54/2019

RAPPORTEE PAR : M. BRAUN

JM/NB

**CONTRAT DE VILLE  
DE L'AGGLOMERATION TROYENNE - BILAN 2018**

La délibération n°74/2015 du Conseil municipal du 06 octobre 2015 a permis d'accepter le Contrat de Ville de l'agglomération Troyenne pour la période de 2015 à 2020.

Le décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville précise que le bilan de l'année écoulée élaboré par l'agglomération doit être soumis pour avis au conseil citoyen du quartier d'origine de la Ville, ainsi qu'au Conseil municipal.

Le projet de bilan 2018 est transmis par voie dématérialisée et consultable en Maire après du secrétariat de la direction générale aux heures ouvrables.

Après saisine de la commission conjointe Urbanisme, Rénovation Urbaine, Politique de la Ville, Environnement et Finances – Administration Générale – Ressources internes du 13 septembre 2019.

Après saisine du Conseil Citoyen Chantonnais Ouest en date du 17 septembre 2019.

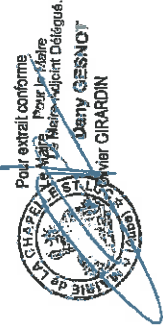
L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **DE DONNER un avis favorable sur le bilan 2018 du Contrat de Ville de l'agglomération Troyenne.**

Les conclusions du rapport mis aux voix  
donnent les résultats suivants

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	25			

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.





République Française



Extrait du registre  
des délibérations de la commune  
de PONT-SAINT-MARIE  
séance du 26 septembre 2019

Ville de Pont-Sainte-Marie  
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

L'an deux mille dix-neuf, le vingt six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINT-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Pascal LANDRÉAT, Maire.

Présent(es) : M. Pascal LANDRÉAT, M. Julien CHENUT, Adjointés,  
M. Jean-Michel PALENGAT, M. Pascal CORNEUX, Conseillers municipaux délégués, Mme Claude LE FEVRE, M. Daniel REMY, Mme Danielle ROUSSARD, M. Pascal CHENIN, Mme Janine PINKOWICZ, Mme Nicole BARBERY, M. Serge CHANVRIN, Mme Isabelle EULLAFROY, Mme Myriam HULLIN, M. Joël COFFINET, Mme Cathy PLAQUEVENT, Mme Christine CHAMPEAU, Conseillers municipaux.

Absent(es) et représenté(s) : M. Laurent SINDRES par M. Julien CHENUT, Mme Véronique HEULLARD par Mme Martine HENRIOT-JÉHEL, M. Christian COSTE par Mme Janine PINKOWICZ, Mme Bénédicte TIVANT par Mme Danielle ROUSSARD, M. Denis DEFER par M. Joël COFFINET.

Absent(es) et excusé(s) : M. Thierry HAGENBACH, Mme Florence BOULDEVILLE.

Secrétaire de séance : Mme Myriam HULLIN.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 27  
En exercice : 27  
Voixants : 25  
N° de délibération : 2019-09/12  
Date de la convocation : 20-09-2019  
Date d'affichage de la convocation : 20-09-2019  
Acte rendu exécutoire : 27-09-2019

CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION TROYENNE – BILAN 2018

Rapporteur : Marie GRAFTEAUX-PAILLARD

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,  
Vu le décret n° 2015-1118 du 9 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville,  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1111-2,  
Vu la délibération n°7/10 - 2015 du conseil municipal du 07/10/2015 approuvant le contrat de ville 2015 - 2020,  
Vu le contrat de ville 2015 - 2020 de Troyes Champagne Métropole signé le 25 octobre 2015,  
Vu le rapport annuel 2018 du Contrat de ville de l'agglomération troyenne ci-joint.

Considérant que la ville de Pont-Sainte-Marie est signataire du contrat de ville de l'agglomération troyenne 2015 - 2020,  
Considérant qu'il y a nécessité de soumettre pour avis aux conseils citoyens et aux conseils municipaux le rapport annuel 2018 du Contrat de ville, élaboré par la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole, relatif à la politique de la ville tel qu'annexé,

Considérant que le présent rapport a bien été présenté au conseil citoyen de Pont-Sainte-Marie le 17 septembre 2019 et que celui-ci est consultable à la Maison de la Concertation et du Projet auprès du service Politique de la Ville.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 19 septembre 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents :

- D'ADOPTER le rapport annuel 2018 du Contrat de ville de l'agglomération troyenne ci-joint.

Le Maire,



Pascal LANDRÉAT

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AUBE  
SAINT ANDRE LES VERGERS (10)

VILLE DE SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

\*\*\*\*

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*

SEANCE DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2019 à 19 H

\*\*\*\*

Nombre de Conseillers Municipaux.....33  
Nombre de Conseillers en exercice.....33  
Nombre de Conseillers présents.....25

L'an deux mille dix-neuf, le Conseil Municipal est dûment convoqué le MARDI 24 SEPTEMBRE à 20 H, Salle des Fêtes, en séance publique, sous la présidence de M. Alain BALLAND, Maire. La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux le 18 septembre 2019, affichée au tableau des affichages officiels le 18 septembre 2019 et publiée dans la presse locale.

Étaient présents : Mme LEDOUBLE Catherine, Mme SCHWEITZER Anne, MM. ARGAUT Jean-Pierre, MAITROT André Maires-Adjoints, Mme GREMILLET Annie, MM. TRIAULAIRE Jean-Pierre, BRUNET Raymond, DRAGON Jean-Luc, Mmes NIEUWMUNSTER Martine, ROTH Michèle, HUBERT SYVIE, RICCARDI Véronique, MM. LIMA Emmanuel, NEFFLIER Pierre-Marie, Mme DUQUENOIS Sylvie, MM. PERRARD Didier, RAHAMNIA Farid, GROSJEAN Sébastien, Mme COLAS Odile, MM. DEON Philippe, CORNEVIN Jean-Pierre, Mme BERTHIER Michèle, MM. RANC Guilhem, LAROCHE Sébastien formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents représentés :

Mme CASERY Françoise	mandataire	M. BALLAND Alain
M. MONTENON Arnaud	mandataire	M. ARGAUT Jean-Pierre
Mme PERRET Séverine	mandataire	Mme SCHWEITZER Anne
Mme PANTALEON Sandrine	mandataire	Mme LEDOUBLE Catherine
Mme ERCAN Maryam	mandataire	M. MAITROT André
M. SALGADO José	mandataire	M. NEFFLIER Pierre-Marie
M. GODDEFROY Philippe	mandataire	M. LIMA Emmanuel

Était absent :

M. ROY Grégory

Secrétaire de séance : M. Sébastien GROSJEAN

xxxx

